



Patrimoine  
canadien

Canadian  
Heritage

Canada



## Évaluation sommative des Programmes d'appui aux langues officielles

Bureau du dirigeant principal de la vérification et de l'évaluation  
Direction des services d'évaluation

Février 2009





# Table des matières

Sommaire.....	i
1. Introduction .....	1
1.1 Mise en contexte .....	1
1.2 Structure du présent rapport .....	1
1.3 L'objet de l'évaluation : les PALO .....	2
2. La logique des PALO : vue d'ensemble.....	16
2.1 Développement des communautés de langue officielle .....	16
2.2 Mise en valeur des langues officielles .....	16
3. Méthodologie.....	19
3.1 Description sommaire de la méthodologie.....	19
3.2 Défis et limites méthodologiques .....	21
4. Constats d'évaluation.....	23
4.1 Pertinence et raison d'être des PALO.....	23
4.2 Volet « vie communautaire » .....	26
4.3 Volet « éducation dans la langue de la minorité » .....	32
4.4 Volet « promotion de la dualité linguistique » .....	38
4.5 Volet « apprentissage de la langue seconde » .....	40
4.6 Fonctions d'appui .....	45
4.7 Sommaire par question d'évaluation.....	48
5. Conclusions.....	56
5.1 Pertinence .....	56
5.2 Conception et mise en œuvre .....	57
5.3 Succès .....	59
5.4 Coûts / efficacité.....	59
6. Recommandations et réponse de la gestion .....	60
Annexe A Cadre d'évaluation.....	65
Annexe B Effectifs scolaires (minorité et langue seconde).....	72
Annexe C Extrait de la <i>Loi sur les langues officielles</i> (Partie VII) .....	76





## Sommaire

Le ministère du Patrimoine canadien a procédé à l'évaluation sommative des Programmes d'appui aux langues officielles (PALO) et le présent document en constitue le rapport final. Cette évaluation, la première à inclure toutes les composantes des PALO, a été réalisée en conformité avec les politiques du gouvernement fédéral applicable en la matière, ainsi qu'avec la stratégie d'évaluation que le ministère du Patrimoine canadien a développée en 2003 à l'intérieur du Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats (CGRR) des PALO.

### Description des PALO

Les PALO représentent la plus importante initiative du gouvernement fédéral en matière de langues officielles. Représentant un budget de près de 2 milliards \$ sur six ans, les PALO sont divisés en deux programmes principaux, qui comportent à leur tour une série de volets et sous-volets, de même que trois fonctions d'appui :

- ▶ *Développement des communautés de langue officielle* : Ce premier programme est divisé en deux volets principaux. Premièrement, le volet *Vie communautaire* permet au gouvernement fédéral de travailler avec des partenaires pour offrir aux communautés minoritaires de langue officielle l'accès, dans leur langue, aux services et aux infrastructures communautaires dont elles ont besoin pour se développer et s'épanouir. Deuxièmement, le volet *Éducation dans la langue de la minorité* a pour but d'offrir aux membres des communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire (CLOSM) un enseignement dans leur langue qui soit de qualité comparable à celui offert à la majorité.
- ▶ *Mise en valeur des langues officielles* : Ce deuxième programme est, lui aussi, divisé en deux volets principaux. Premièrement, le volet *Promotion de la dualité linguistique* vise à rapprocher les communautés anglophones et francophones et à encourager l'offre de services dans les deux langues officielles au sein des organismes des secteurs non gouvernementaux. Deuxièmement, le volet *Apprentissage de la langue seconde* a pour but d'assurer qu'une plus grande proportion de Canadiens et Canadiennes puissent s'exprimer en français et en anglais.
- ▶ *Fonctions d'appui* : La première fonction d'appui des PALO est la *Coordination de l'engagement fédéral* où le ministère du Patrimoine canadien entreprend des activités visant à susciter et à encourager la coordination chez les institutions fédérales de leur engagement stipulé à l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* de « favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement, ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne. » La deuxième fonction d'appui est la *Recherche* où la Direction générale des PALO entreprend sur une base continue des travaux d'analyse portant spécifiquement sur les langues officielles. Finalement, la troisième fonction d'appui est la *Promotion* où la Direction générale des PALO mène certaines activités de promotion et de sensibilisation sur la dualité linguistique canadienne.

## Méthodologie

L'évaluation aborde 14 questions couvrant la pertinence des PALO, leur conception et mise en œuvre, leurs succès et leur efficacité. À cette fin, six grandes lignes d'enquête ont été retenues : une analyse documentaire, une revue des écrits, une série d'entrevues au niveau national, des visites terrain dans chaque province et territoire, trois panels d'experts et trois enquêtes par questionnaire en ligne.

## Pertinence et raison d'être

L'importance des PALO découle non seulement des montants importants qui y sont investis, mais aussi des liens directs qui les unissent aux obligations constitutionnelles et quasi constitutionnelles énoncées dans la *Charte canadienne des droits et libertés* et dans la *Loi sur les langues officielles*. En outre, avec les dépôts successifs du *Plan d'action pour les langues officielles* (2003) et de la *Feuille de route pour la dualité linguistique* (2008), le gouvernement fédéral a confirmé que l'épanouissement des deux langues officielles demeure l'une de ses priorités.

Le regroupement des différents volets des PALO, que le ministère du Patrimoine canadien a complété en 2003, cadre avec l'approche des pratiques de gestion axées sur les résultats qui prévaut pour l'ensemble du gouvernement fédéral. Ce regroupement permet de mieux aligner les activités des PALO avec l'architecture des activités de programme du ministère du Patrimoine canadien et elle ouvre la voie à une interaction plus étroite entre ces différents volets, de façon à en faciliter la complémentarité.

Les activités entreprises par les PALO sont largement en liens avec les priorités de ses clientèles cibles. Dans le domaine de l'éducation, les priorités stratégiques des PALO font écho aux besoins exprimés par les gouvernements provinciaux et territoriaux, de même que par les conseils scolaires (majoritaires et minoritaires). Dans le domaine du développement communautaire, la relation historique et étroite entre les PALO et le réseau associatif, de même que l'élaboration de plans de développement globaux, assurent un certain arrimage entre le type d'activités financées par les PALO et les besoins de chaque communauté concernée.

Les transformations démographiques illustrées lors du dernier recensement et de l'enquête postcensitaire de 2006 confirment que le visage de la dualité est en évolution et que, de plus en plus, les identités tranchées cèdent la place à des constructions identitaires plus nuancées, mais où la valeur associée aux langues officielles demeure significative. Si les CLOSM sont maintenant constituées en majorités d'individus qui s'identifient aux deux communautés de langue officielle, on retrouve du même souffle un nombre grandissant d'enfants qui s'inscrivent à des programmes d'immersion ou intensifs de façon à pouvoir acquérir une connaissance fonctionnelle de la deuxième langue officielle. C'est donc dire que pour demeurer pertinents, les PALO devront éviter de se laisser dépasser par ces transformations démographiques.

## Conception et mise en œuvre

Une logique commune lie les différents volets des PALO et, par conséquent, leur regroupement constitue un avantage significatif. En particulier, ce regroupement ouvre la voie à des collaborations plus étroites entre les différents volets des PALO, de façon à ce qu'ils puissent

s'appuyer mutuellement. Pour être efficace, ce regroupement doit cependant être basé sur un cadre de gestion qui facilite la collaboration entre ses différents volets. Le fait que la Direction générale des PALO gère des éléments de chacun des volets des PALO est un acquis important en ce qu'il favorise une gestion intégrée. Le bémol serait plutôt situé sur le plan des modalités propres à chaque composante qui, à ce jour, circonscrivent (sans toutefois empêcher) ces collaborations. Bien que chaque volet des PALO poursuit des objectifs qui lui sont propres et, par conséquent, doit donc bénéficier de ses propres modalités, il n'en demeure pas moins que le cadre de gestion des PALO pourrait aller un pas plus loin, en encourageant directement la collaboration entre les volets des PALO.

L'intervention du ministère du Patrimoine canadien par le biais des PALO est largement complémentaire à celle des autres institutions fédérales, laquelle a connu une expansion appréciable lors du dépôt du *Plan d'action pour les langues officielles* en 2003 et du dépôt de la *Feuille de route pour la dualité linguistique* en 2008.

Les moyens de concertation interministérielle dont dispose le ministère du Patrimoine canadien n'ont permis de réaliser qu'en partie les objectifs des PALO. Les interprétations sur ce que constitue précisément le rôle de concertation interministérielle attribué au ministère du Patrimoine canadien continuent de diverger. Celles et ceux qui s'attendent à ce que les PALO surveillent et, au besoin, forcent les autres institutions fédérales à assumer pleinement leurs responsabilités énoncées à l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*, ne pourront voir leurs attentes satisfaites avec les activités entreprises à ce jour. Celles et ceux qui s'attendent à ce que la Direction générale puisse appuyer, au besoin, les institutions fédérales dans leurs démarches en langue officielle, verront d'un assez bon œil les activités entreprises par les PALO. La concertation interministérielle en région est, quant à elle, inégale. Les moyens limités dont disposent les bureaux régionaux du ministère du Patrimoine canadien font en sorte que le succès de l'effort interministériel devient beaucoup plus dépendant des efforts déployés par les autres partenaires.

## **Succès et impact**

Le volet « vie communautaire » a contribué à la vitalité des CLOSM en leur permettant de maintenir un réseau communautaire actif qui œuvre à cette vitalité et en appuyant les efforts des gouvernements provinciaux et territoriaux dans cette veine. Le défi auquel les PALO doivent maintenant faire face est celui de clarifier le lien qui unit les différentes sous-composantes de ce volet. À bien des égards, la logique sur laquelle repose actuellement le volet vie communautaire est insoutenable à long terme. La multiplication des intervenants communautaires et gouvernementaux en langues officielles fait en sorte que le modèle actuel, qui consiste à développer un plan de développement global sur lequel repose un accord de collaboration signé entre le ministère du Patrimoine canadien et le réseau associatif financé par les PALO, devient passablement désuet. Il apparaît donc important de clarifier le rôle des organismes financés par les PALO (particulièrement les organismes porte-parole) et l'objet des accords de collaboration. Ce faisant, il apparaît souhaitable de maintenir le principe voulant que les CLOSM puissent jouer un rôle dans l'attribution des fonds qui leurs sont alloués, comme ce fut le cas sous les ententes Canada-communautés et, maintenant, les accords de collaboration.

Le volet « éducation dans la langue de la minorité » a contribué aux efforts visant à consolider le système d'éducation dans la langue de la minorité. En appuyant des initiatives relatives au développement de programmes d'études adaptés, de ressources pédagogiques, de formation du personnel enseignant, de la prestation de services spécialisés et d'immobilisation, les activités soutenues par les PALO demeurent bien alignées avec les besoins des conseils scolaires de langue minoritaire. Ce travail de consolidation en est un à long terme, c'est donc dire que bien des besoins demeurent. En outre, la nature même du système d'éducation, où la révision des programmes d'études est faite sur une base cyclique, fait en sorte que certains coûts supplémentaires reliés à l'éducation en langue minoritaire demeureront récurrents.

Le domaine de la petite enfance mérite une attention particulière. Durant le cycle de financement à l'étude, des initiatives ont vu le jour dans ce domaine. Cependant, il s'agit toujours d'un domaine sous-exploité dans plusieurs régions du pays et pourtant, les résultats mitigés dans ce domaine affectent directement et de façon substantielle le système d'éducation, particulièrement au niveau primaire. Ce dossier ne relève pas uniquement du ministère du Patrimoine canadien et, en conséquence, devrait faire l'objet d'une stratégie conjointe avec les institutions fédérales concernées.

Les activités entreprises sous le volet « apprentissage de la langue seconde » ont contribué aux efforts notoires que l'on retrouve à travers le pays pour revitaliser les programmes de langue seconde et en étendre l'accès. Les initiatives liées aux programmes intensifs de langue seconde sont particulièrement prometteuses, en ce qu'elles permettent de s'attaquer à des lacunes bien documentées relatives aux programmes de base. En mettant l'accent sur le développement de nouveaux programmes et de ressources pédagogiques, de formation du personnel enseignant et de services spécialisés, les PALO appuient des initiatives qui sont en lien avec les besoins exprimés par les conseils scolaires œuvrant dans ce domaine. Tout comme pour l'enseignement dans la langue de la minorité, les besoins sont loin d'être satisfaits et les efforts des deux paliers de gouvernements devront donc se poursuivre.

Les progrès réalisés à ce jour dans la mesure des capacités langagières des élèves des programmes de langue seconde sont particulièrement significatifs et méritent une attention particulière. Essentiellement, l'expérience acquise, entre autres, par le conseil *Edmonton Public Schools*, doit maintenant s'étendre à d'autres régions du pays. Au fil des ans, l'incapacité de mesurer cet apprentissage a entraîné beaucoup de spéculation concernant l'efficacité des programmes de langue seconde, même ceux d'immersion. Les progrès réalisés à ce jour dans la mesure des capacités langagières ont eu un impact direct et positif sur le recrutement d'élèves. La table semble donc tout à fait mise pour que des progrès encore plus significatifs puissent être réalisés lors du prochain cycle de financement.

À ce jour, le volet de « promotion de la dualité linguistique » a contribué à certains résultats circonscrits, mais certainement pas à une mise en valeur plus étendue de la dualité linguistique canadienne. Si les PALO mobilisaient des ressources pour la promotion de la dualité linguistique, on retrouverait alors beaucoup d'intérêt pour joindre ces efforts. Bien peu de réticence et plutôt beaucoup d'intérêt ont été manifestés par rapport à une intervention fédérale visant à soutenir des efforts de promotion des deux langues officielles, particulièrement dans un contexte de plurilinguisme international. Cette promotion pourrait prendre la forme d'activités

entreprises directement par le gouvernement fédéral, ou d'activités régionales et locales que les PALO pourraient appuyer.

Il existe, à ce jour, une certaine interaction entre les volets et autres composantes des PALO, mais cette interaction demeure minimale et la structure même des PALO n'encourage pas systématiquement une telle collaboration. Or, une interaction plus directe entre les différentes composantes paraît tout à fait souhaitable, du fait que toutes les composantes des PALO partagent des objectifs communs d'épanouissement des CLOSM et de mise en valeur des langues officielles.

### **Coût-efficacité et alternatives**

De façon générale, les PALO constituent une approche efficace pour encadrer l'intervention du ministère du Patrimoine canadien dans le domaine des langues officielles. Les dépenses encourues à ce jour sont largement en lien avec les sommes allouées initialement et les coûts administratifs demeurent raisonnables à un niveau d'environ 4 % du budget total des PALO. L'objectif consiste donc à actualiser et renforcer cette structure plutôt qu'à la remplacer par une approche fondamentalement distincte.

Dans le domaine de l'éducation et des services dans la langue de la minorité, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux sont relativement satisfaits de la structure actuellement en place qui repose, dans le cas de l'éducation, sur un protocole et une série d'ententes bilatérales et, dans le cas des services dans la langue de la minorité, sur une série d'ententes bilatérales. Le bémol principal se retrouve sur le plan de la reddition de comptes. L'approche actuelle est particulièrement onéreuse et d'une utilité très limitée pour les intervenants concernés. La proposition soumise par plusieurs gouvernements provinciaux et territoriaux d'opter pour une stratégie axée sur l'évaluation cyclique des activités entreprises en vertu des ententes bilatérales apparaît plus prometteuse et mérite d'être examinée.

Dans le domaine de la collaboration avec le secteur communautaire, on note des préoccupations liées au processus de mise en œuvre des accords avec les groupes communautaires, particulièrement en ce qui a trait au financement de projets. Les délais d'approbation de plusieurs projets demeurent suffisamment importants pour qu'ils aient un impact négatif sur la capacité de certains groupes de pouvoir les mettre en œuvre comme prévu initialement. La reddition de comptes exigée des groupes bénéficiaires soulève aussi des défis importants, surtout en ce qui a trait à la fréquence à laquelle les rapports doivent être soumis.

### **Recommandations**

Sur la base des constats inclus dans le rapport d'évaluation, cinq recommandations sont formulées :

**Recommandation 1 :** Que le ministère du Patrimoine canadien revoit l'appui qu'il offre actuellement par le biais des accords de collaboration et des ententes de contribution avec les groupes communautaires. L'appui du Ministère devrait refléter plus adéquatement l'intervention des autres institutions fédérales et des autres paliers de gouvernement. Le Ministère devrait en

outre viser une simplification du processus d'approbation entourant le financement de projets ponctuels.

- Recommandation 2 :** Que le ministère du Patrimoine canadien fasse de la mesure de l'apprentissage découlant des programmes de langue seconde une priorité du prochain protocole et des ententes bilatérales qui en découlent. Cette mesure devrait couvrir tous les programmes de langue seconde, soient le programme de base, le programme intensif et le programme d'immersion.
- Recommandation 3 :** Que le ministère du Patrimoine canadien inclut dans ses ententes bilatérales découlant de chacun des volets des PALO des clauses de collaboration entre les acteurs de ces différents volets. En particulier, ces clauses devraient encourager une collaboration plus étroite entre les intervenants de la minorité et ceux de l'apprentissage de la langue seconde.
- Recommandation 4 :** Que le ministère du Patrimoine canadien intensifie ses efforts de mise en valeur des deux langues officielles. Ces efforts devraient reposer sur un discours actualisé concernant la promotion des deux langues officielles, et tenir compte du contexte de plurilinguisme croissant aux niveaux national et international. Ces activités de mise en valeur devraient être entreprises en étroite collaboration avec les autres institutions fédérales, ainsi que les gouvernements provinciaux et territoriaux et les groupes communautaires.
- Recommandation 5 :** Pour la mesure continue des résultats des PALO concernant les gouvernements provinciaux et territoriaux (services dans la langue de la minorité, éducation dans la langue de la minorité et apprentissage de la langue seconde), que le ministère du Patrimoine canadien s'éloigne des rapports annuels sur les résultats au profit d'évaluations cycliques effectuées par les bénéficiaires concernés. Cette approche permettrait de centrer la mesure de rendement sur les résultats découlant des activités des PALO, plutôt que sur une énumération exhaustive des activités entreprises, et faciliterait la production des rapports à l'intérieur de délais plus opportuns.

# 1. Introduction

Ce document constitue le rapport final de l'évaluation sommative des Programmes d'appui aux langues officielles (PALO). Cette évaluation a été réalisée en conformité avec les politiques du gouvernement fédéral applicable en la matière, ainsi qu'avec la stratégie d'évaluation propre aux PALO que le ministère du Patrimoine canadien a développée en 2003. Plus spécifiquement, le Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats (CGRR) des PALO prévoit que l'évaluation sommative des PALO doit être réalisée en 2008-2009, de façon à appuyer le renouvellement des programmes prévu pour le printemps 2009. Le présent rapport complète cette étape. Notons que le CGRR ne prévoyait aucune évaluation formative des PALO.

## 1.1 Mise en contexte

L'évaluation des PALO a été réalisée en deux phases distinctes, la première menant à un plan d'évaluation détaillé et la seconde constituant l'évaluation elle-même.

La Phase 1 de l'évaluation a permis de développer un plan détaillé d'évaluation, incluant un cadre d'évaluation, une approche méthodologique, un plan de travail et une série d'outils de collecte de donnée. Cette démarche a débuté au mois de juin 2007, pour se terminer au mois de décembre 2007. Le CGRR des PALO a servi de base pour l'élaboration du plan d'évaluation. L'équipe d'évaluation a profité de cette première phase de l'évaluation pour actualiser l'information contenue dans le CGRR et ajuster le cadre d'évaluation de façon à ce qu'il puisse mieux répondre aux besoins d'information du groupe de gestion des PALO.

La Phase 2 de l'évaluation a commencé dès le mois de novembre 2007, avec les premières activités de collecte de données (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails), jusqu'au dépôt du présent rapport. Tout au long de cette démarche, un Groupe de travail réunissant des représentants de la Direction générale des PALO, des bureaux régionaux, des services d'évaluation de Patrimoine canadien et des représentants de la firme PRA Inc., qui a réalisé l'évaluation pour le compte de PCH, a encadré et appuyé les différentes activités de collecte de données.

Notons qu'il s'agit de la première évaluation qui réunit tous les volets des PALO. Durant les cycles de financement précédents, les composantes des PALO avaient fait l'objet d'une évaluation distincte.<sup>1</sup> Cette nouvelle approche permet, entre autres, d'approfondir l'analyse de l'interaction entre les différents volets des PALO.

## 1.2 Structure du présent rapport

Ce rapport est composé de six sections, incluant la présente introduction qui décrit sommairement les PALO. La section 2 décrit la méthodologie retenue pour cette évaluation, incluant les principaux défis méthodologiques rencontrés. La section 2 présente une vue

---

<sup>1</sup> Notons que le sous-volet de programme intitulé « Appréciation et rapprochement » n'avait pas fait l'objet d'une évaluation.

d'ensemble de la logique des PALO, laquelle est analysée de façon plus détaillée à la section 4 à la lumière des constats d'évaluation. La section 5 fait état des conclusions, alors que la section 6 inclut, au besoin, des recommandations.

### 1.3 L'objet de l'évaluation : les PALO

Couvrant à la fois la mise en valeur des langues officielles et l'épanouissement des CLOSM et mobilisant des ressources financières considérables, les PALO ont, depuis plus de trois décennies, joué un rôle de premier plan au ministère du Patrimoine canadien et, avant cela, au Secrétariat d'État du Canada. La présente sous-section décrit les différentes composantes des PALO, leur structure de gestion et les ressources financières qui y sont investies.

#### 1.3.1 L'objectif des PALO

Au moment de l'évaluation, le ministère du Patrimoine canadien poursuivait deux objectifs stratégiques, dont l'un visait à ce que les « Canadiens et Canadiennes vivent dans une société ouverte à tous, fondée sur la compréhension interculturelle et la participation des citoyens ». <sup>2</sup> Deux activités de programme étaient mises à contribution, soient :

- ▶ La promotion de la compréhension interculturelle, qui comprend la promotion de la dualité linguistique et à l'apprentissage de la langue seconde.
- ▶ Le développement des communautés et le renforcement des capacités, qui comprend l'appui à la vie communautaire et l'enseignement dans la langue de la minorité.

Les PALO ont donc comme objet fondamental de permettre la réalisation de ces deux activités de programme et, ultimement, de contribuer à une plus grande compréhension interculturelle entre Canadiens.

#### 1.3.2 Les composantes

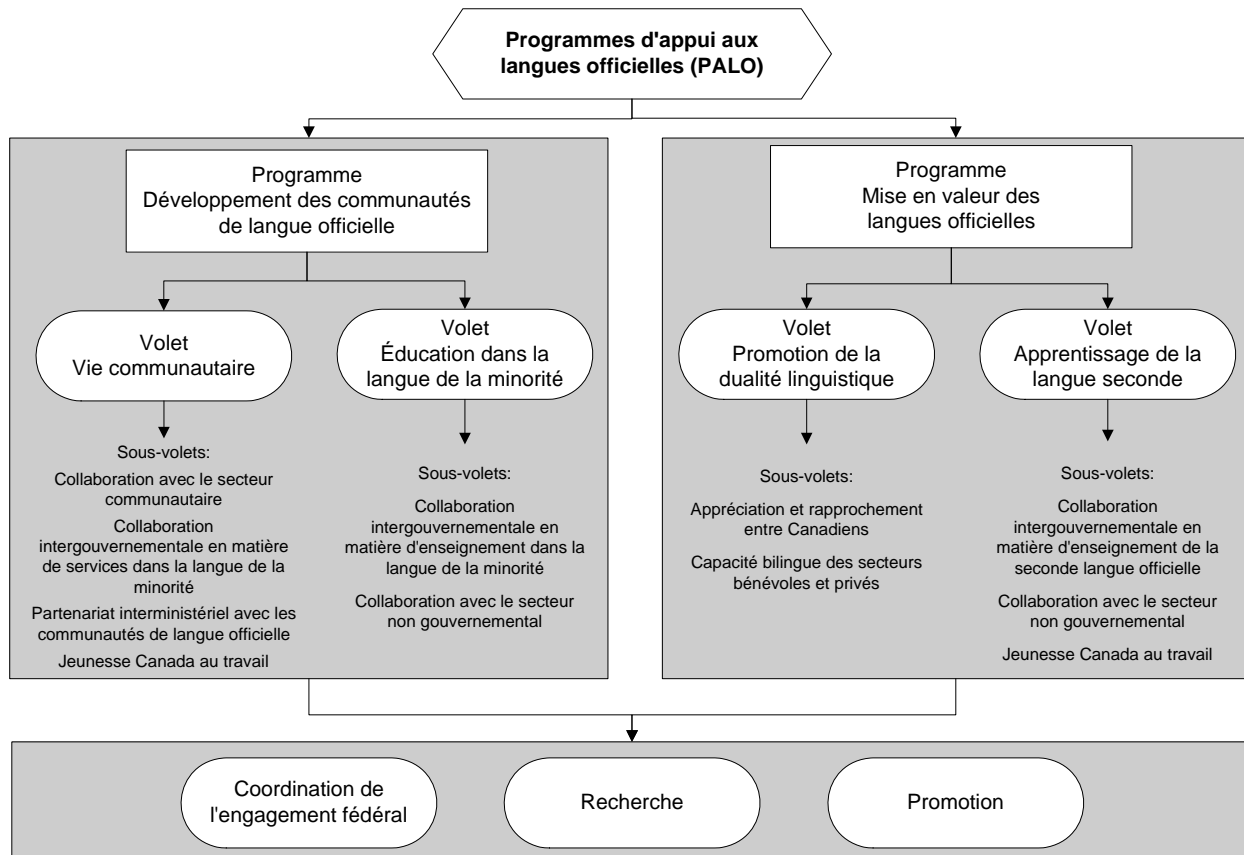
La structure que le ministère du Patrimoine canadien a retenue pour les PALO reflète ses engagements en matière de langues officielles, tels qu'énoncés à la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles* (voir l'annexe C). Ainsi, l'article 41 de la *Loi* énonce que le « gouvernement fédéral s'engage à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement, ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne. » En conformité avec cette logique, les PALO sont divisés en deux programmes principaux :

- ▶ Développement des communautés de langue officielle;
- ▶ Mise en valeur des langues officielles.

---

<sup>2</sup> Tiré de l'Architecture des activités de programme de Patrimoine canadien, incluse dans le Rapport sur les plans et les priorités du ministère du Patrimoine canadien (2006-2007).

Tel qu'illustré, chacun de ces deux programmes comporte à son tour deux volets qui regroupent une série de sous-volets. S'ajoutent à cela trois fonctions d'appui relatives à la coordination de l'engagement fédéral, à la recherche et à la promotion. Les lignes qui suivent décrivent sommairement ces différentes composantes des PALO.



**Figure 1**

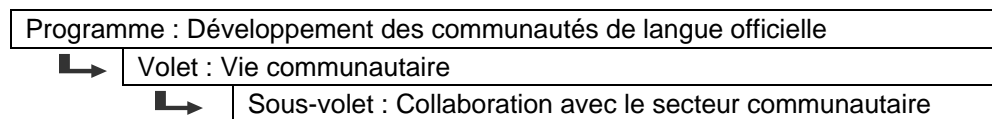
### *Programme Développement des communautés de langue officielle*

#### *Volet Vie communautaire*

Le volet Vie communautaire a pour but de permettre au gouvernement fédéral de travailler avec des partenaires pour offrir aux communautés minoritaires de langue officielle l'accès, dans leur langue, aux services et aux infrastructures communautaires dont elles ont besoin pour se développer et s'épanouir.<sup>3</sup> Il inclut quatre sous-volets qui sont décrits dans les lignes qui suivent.

<sup>3</sup> Gouvernement du Canada : Patrimoine canadien. (2007). *Langues officielles : Rapport annuel 2005-2006 – Volume 1: Programmes d'appui aux langues officielles*. p.2.

### ***Collaboration avec le secteur communautaire***

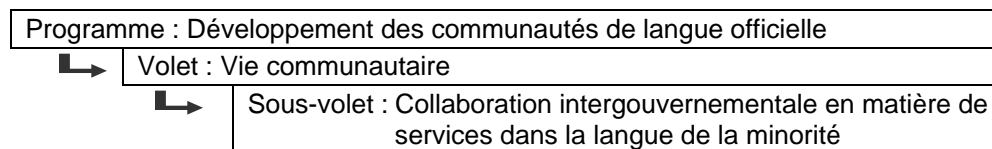


Le ministère du Patrimoine canadien a signé, avec le mouvement associatif de chaque communauté de langue officielle vivant en situation minoritaire (CLOSM), un accord de collaboration décrivant les valeurs et principes entourant leur collaboration, leurs engagements respectifs, leurs domaines d'intervention prioritaires et les modalités de mise en œuvre de l'accord. Une fois signé, chaque accord demeure en vigueur jusqu'à ce que les parties impliquées le modifient ou y mettent fin.

Dans chaque province et territoire, un organisme porte-parole représentant le mouvement associatif a négocié et signé son accord de collaboration avec le ministère du Patrimoine canadien. Ces négociations avaient mené, dans la plupart des juridictions, à l'établissement de processus permettant aux communautés d'émettre des recommandations au ministère du Patrimoine canadien quant au soutien à l'action (financement de programmation) et au soutien à l'innovation (financement de projets) devant être octroyé aux organismes communautaires bénéficiaires.

Les accords de collaboration encadrent l'appui financier (de programmation et de projets le cas échéant) des PALO à près de 400 organismes œuvrant dans les CLOSM à travers le pays.<sup>4</sup> Chaque organisme bénéficiaire détermine les activités qu'il compte entreprendre avec le financement que le ministère du Patrimoine canadien lui offre. Pour les guider dans cette démarche, chaque CLOSM a développé un « plan de développement global ». D'envergure provinciale ou territoriale, ces plans de développement globaux permettent à chaque mouvement associatif des CLOSM de décrire ses domaines d'interventions et ses pistes d'action jugée prioritaire.

### ***Collaboration intergouvernementale***



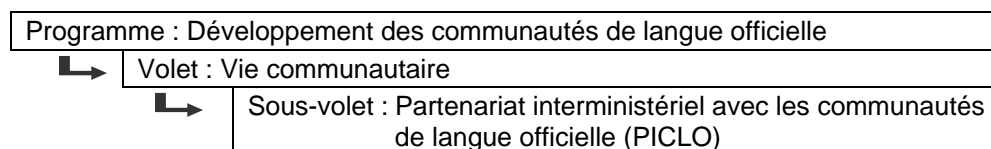
Le ministère du Patrimoine canadien a signé, avec chaque gouvernement provincial et territorial, une entente visant la prestation de services dans la langue de la minorité. La période couverte par chaque entente varie, mais s'étend dans la plupart des cas sur une période de quatre ans (2005-2006 à 2008-2009). Le gouvernement provincial ou territorial prépare un plan stratégique qui décrit les activités entreprises. Certains projets spéciaux, non inclus dans les plans stratégiques, peuvent aussi faire l'objet d'un appui financier.

<sup>4</sup> Gouvernement du Canada : Patrimoine canadien. (2007). *Langues officielles : Rapport annuel 2005-2006 – Volume 1: Programmes d'appui aux langues officielles*. p.2.

Notons la situation particulière des trois territoires où le gouvernement fédéral a signé des ententes de principe concernant le financement des services dans les deux langues officielles du Canada, ainsi que dans un certain nombre de langues autochtones auxquelles les gouvernements territoriaux respectifs ont accordé un statut de langue officielle. Dans les trois cas, on retrouve l'entente-cadre datant de 1984 (appliquée par extension au Nunavut lors de sa création en 1999), à laquelle se rattachent des ententes annuelles décrivant les activités financées et les montants accordés.

L'enveloppe financière et le type d'activités que le ministère du Patrimoine canadien appuie financièrement varient d'une juridiction à l'autre, mais inclut normalement des activités visant la conception et la prestation de services provinciaux ou territoriaux dans la langue de la minorité, ainsi que des projets visant le développement et l'épanouissement des CLOSM. À titre d'exemples, ce sous-volet a contribué à la traduction de sites Web gouvernementaux, à la mise sur pied de services dans les domaines de la santé, de la petite enfance ou de l'immigration, ou à l'élargissement de programmes dans les domaines des arts et de la culture pour y inclure des composantes liées à la langue de la minorité.

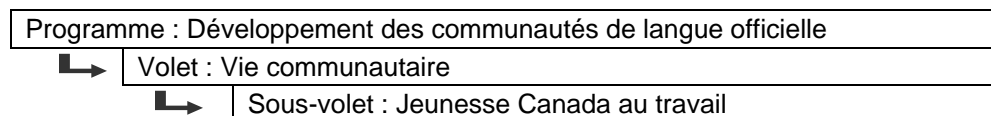
### ***Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO)***



Le PICLO est un programme appuyant des partenariats entre les CLOSM et les autres institutions fédérales. Le PICLO vise principalement à agir comme levier financier afin que les CLOSM et les institutions fédérales autres que le ministère du Patrimoine canadien puissent établir des partenariats durables.

Pour chaque projet financé, le ministère du Patrimoine canadien signe une entente de contribution avec l'institution fédérale concernée. Cette institution fédérale bénéficie dès lors d'un transfert du ministère du Patrimoine canadien constituant une partie du financement accordé à un organisme des CLOSM. Le niveau de financement offert par les PICLO varie et peut atteindre un montant équivalent à celui offert par l'autre institution fédérale.

### ***Jeunesse Canada au travail***



Par le biais de la Stratégie Emploi Jeunesse, le ministère du Patrimoine canadien reçoit des fonds dont une partie est allouée aux PALO pour soutenir la mise en œuvre de l'initiative Jeunesse Canada au Travail (JCT). Ce programme offre des subventions salariales permettant à des élèves et des étudiants âgés de 16 à 30 ans d'obtenir une expérience de travail d'été et permettant à des diplômés de niveaux collégial et universitaire d'obtenir un stage visant à perfectionner leurs compétences et d'améliorer leurs perspectives d'emploi. Un des trois programmes d'emploi

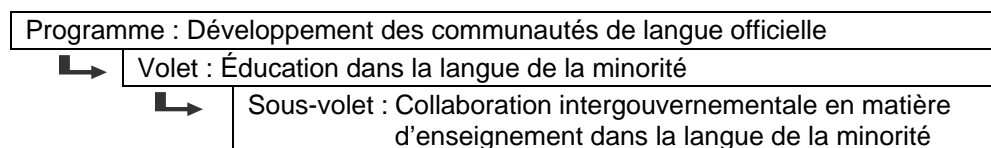
d'été, géré par les PALO, touche spécifiquement aux langues officielles (JCT dans les deux langues officielles), de même que l'un des deux programmes de stages (JCT pour une carrière en français et en anglais).

Les jeunes et les employeurs intéressés s'inscrivent directement au programme JCT. Environ 2 800 jeunes bénéficient annuellement du programme.

### ***Volet Éducation dans la langue de la minorité***

Le volet Éducation dans la langue de la minorité a pour but d'offrir aux membres des CLOSM un enseignement dans leur langue qui soit de qualité comparable à celui offert à la majorité.<sup>5</sup> Il inclut deux sous-volets qui sont décrits dans les lignes qui suivent.

#### ***Enseignement dans la langue de la minorité***



Le gouvernement du Canada, par le biais du ministère du Patrimoine canadien, contribue financièrement aux « coûts supplémentaires » qu'entraîne l'enseignement dans la langue de la minorité.<sup>6</sup> À cette fin, il a de nouveau signé en 2005-06 un *Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde* avec le Conseil des ministres de l'éducation (CMEC) et une série d'ententes bilatérales impliquant l'ensemble des gouvernements provinciaux et territoriaux, couvrant une période de quatre ans. Ce protocole et ces ententes ont permis à ses signataires de clarifier leurs objectifs et priorités stratégiques, et de déterminer la répartition de la contribution fédérale entre les provinces et territoire, de même qu'entre les différentes enveloppes contenues dans ces ententes. Soulignons que ces ententes couvrent à la fois l'enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement de la langue seconde. La Figure 2 illustre l'ensemble des composantes formant la contribution des PALO au domaine de l'enseignement.

<sup>5</sup> Gouvernement du Canada : Patrimoine canadien. (2007). *Langues officielles : Rapport annuel 2005-2006 – Volume 1: Programmes d'appui aux langues officielles*. p.8.

<sup>6</sup> Le concept de « coûts supplémentaires » a été formellement reconnu par la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme dans son rapport déposé en 1967. On y reconnaît que la prestation de programmes d'étude dans la langue de la minorité ou de langue seconde entraîne systématiquement des coûts supplémentaires et qu'il est dans l'intérêt du gouvernement du Canada d'assumer une partie de ces coûts, tout en reconnaissant que le domaine de l'éducation relève, de façon exclusive, des provinces.

## Ententes relatives au domaine de l'enseignement

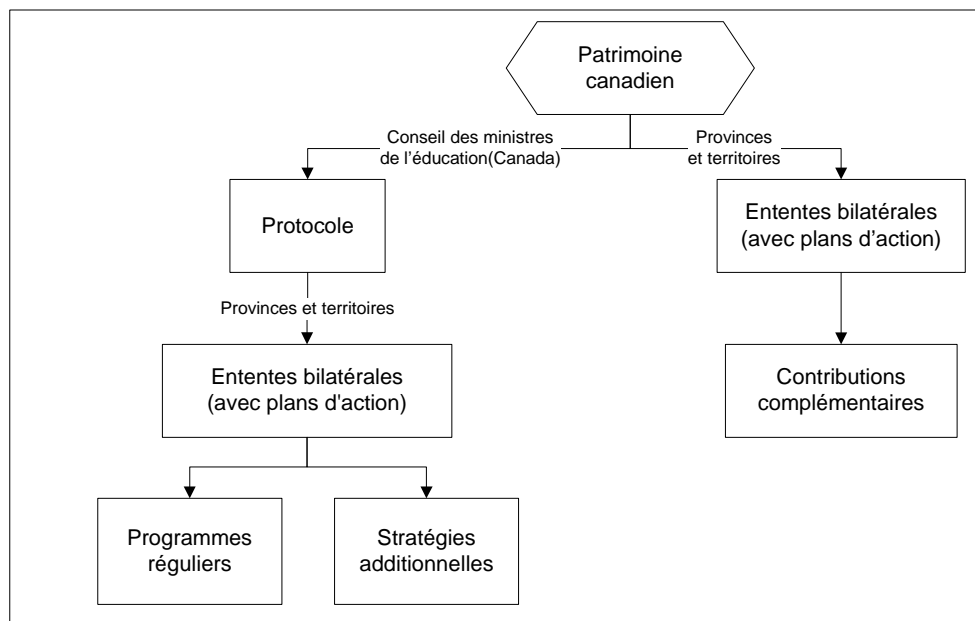


Figure 2

Le dernier protocole, intitulé « Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde 2005-2006 à 2008-2009 entre le gouvernement du Canada et le Conseil des ministres de l'Éducation (CMEC) », décrit les priorités stratégiques retenues pour la contribution fédérale :

<b>Tableau 1: Priorités stratégiques pour les « Programmes réguliers »</b>
▶ Services d'enseignement dans la langue de la minorité
▶ Approches et programmes novateurs pour l'enseignement régulier de la langue seconde
▶ Programmes d'immersion
▶ Formation du personnel enseignant
▶ Rapprochement et dialogue entre les communautés de langue officielle
▶ Coopération interprovinciale et pancanadienne, notamment dans le domaine de la recherche

Les domaines d'intervention des *Stratégies additionnelles* s'apparentent à ceux énoncés dans le *Plan d'action pour les langues officielles* que le gouvernement fédéral a déposé en mars 2003 :<sup>7</sup>

<b>Tableau 2: Domaines d'intervention énoncés dans le <i>Plan d'action pour les langues officielles</i></b>
▶ Recrutement et rétention des élèves dans les écoles de la minorité
▶ Accès accru aux études postsecondaires en français à l'extérieur du Québec
▶ Consolidation des programmes d'enseignement pour les anglophones au Québec

<sup>7</sup> Gouvernement du Canada. (2003). *Le prochain acte : Un nouvel élan pour la dualité linguistique canadienne. Le Plan d'action pour les langues officielles*. Ottawa.

<b>Tableau 2: Domaines d'intervention énoncés dans le <i>Plan d'action pour les langues officielles</i></b>	
▶	Doubler le nombre de diplômés des écoles secondaires ayant une connaissance fonctionnelle de leur deuxième langue officielle
▶	Augmenter le nombre de bourses et de moniteurs

Finalement, le protocole décrit les priorités stratégiques applicables aux *Contributions complémentaires*, que l'on retrouve dans ce qu'il est convenu d'appeler les « ententes hors protocoles » :

<b>Tableau 3: Priorités stratégiques pour les « Contributions complémentaires »</b>	
▶	Développement de l'enseignement postsecondaire
▶	Projets d'infrastructure
▶	Promotion de la recherche sur l'enseignement (langue minoritaire et langue seconde)
▶	Qualité des programmes d'enseignement et enrichissement culturel des milieux scolaires minoritaires
▶	Croissance et amélioration des programmes de langue seconde.

Chaque province et territoire partie d'une entente bilatérale signée en vertu du protocole a préparé un plan d'action décrivant, entre autres, ses priorités stratégiques, ses résultats attendus, ses indicateurs de performance et ses dépenses prévues. En conformité avec la structure retenue pour ce sous-volet des PALO, chacun de ces plans d'action comporte quatre facettes :

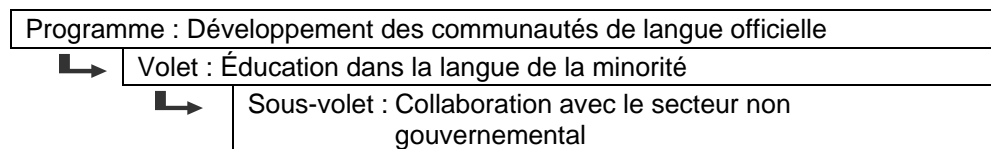
Programmes réguliers	▶ Langue de la minorité
	▶ Langue seconde
Stratégies additionnelles	▶ Langue de la minorité
	▶ Langue seconde

Chaque province et territoire partie d'une entente bilatérale « hors protocole » a aussi préparé un plan d'action propre aux contributions complémentaires dont le contenu est déterminé par l'objet même de l'entente. Durant la période à l'étude, le ministère du Patrimoine canadien a signé des ententes hors protocole avec chacune des provinces et chacun des territoires (de 1 à 4 ententes par juridiction), pour un total de 51 ententes, totalisant 108 millions \$ (contribution fédérale).<sup>8</sup> L'établissement de centres scolaires et communautaires et les initiatives postsecondaires sont parmi les projets les plus communs que l'on retrouve dans cette catégorie.

Finalement, le protocole prévoit que le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) administre les programmes Explore/Destination Clic (anciennement Programme de bourses d'été de langues) et Accent/Odyssée (anciennement Programme des moniteurs de langues officielles).

<sup>8</sup> Notons que certaines de ces ententes bilatérales ont été signées avant la signature du Protocole. Aussi, le 108 millions \$ ne comprend que les fonds complémentaires, certaines ententes ayant combiné des fonds complémentaires et des fonds additionnels.

### ***Collaboration avec le secteur non gouvernemental***



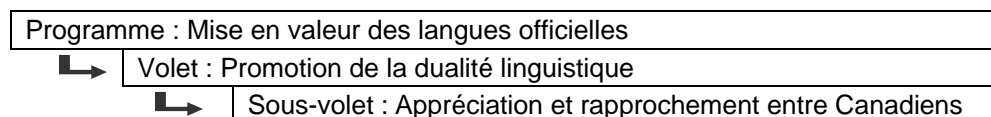
Le ministère du Patrimoine canadien a appuyé financièrement un certain nombre d'organismes spécialisés en éducation afin qu'ils puissent réaliser des projets spéciaux répondant à des besoins identifiés en matière d'enseignement dans la langue de la minorité. Pour ce faire, il a signé entre 11 et 13 ententes de contribution par exercice financier avec des organismes bénéficiaires. À titre d'exemple, ce sous-volet a appuyé financièrement une étude de besoins des conseils scolaires francophones en situation minoritaire, laquelle a mené au plan d'action *Article 23 – Afin de compléter le système scolaire de langue française au Canada*.

### ***Programme Mise en valeur des langues officielles***

#### ***Volet Promotion de la dualité linguistique***

Le volet Promotion de la dualité linguistique vise à rapprocher les communautés anglophones et francophones et à encourager l'offre de services dans les deux langues officielles au sein des organismes des secteurs non gouvernementaux.<sup>9</sup> Il inclut deux sous-volets qui sont décrits dans les lignes qui suivent.

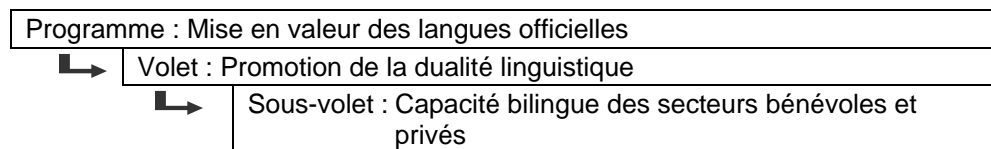
#### ***Appréciation et rapprochement entre Canadiens***



Le ministère du Patrimoine canadien a offert un appui financier à environ douze organismes impliqués dans la promotion des avantages du bilinguisme, de la dualité linguistique et de l'apprentissage de la langue seconde. Entre autres, un financement de programmation a été offert aux organismes Canadian Parents for French et ses membres, French for the Future et Échanges Canada. En outre, le ministère du Patrimoine canadien a signé, annuellement, des accords de contribution avec certains organismes dans le but d'appuyer des projets non récurrents liés, eux aussi, à la promotion des avantages du bilinguisme, de la dualité linguistique et de l'apprentissage de la langue seconde. Ainsi, ce sous-volet a appuyé entre 14 et 20 projets non récurrents par exercice financier durant la période à l'étude.

<sup>9</sup> Gouvernement du Canada : Patrimoine canadien. (2007). *Langues officielles : Rapport annuel 2005-2006 – Volume 1: Programmes d'appui aux langues officielles*. p.13.

### *Capacité bilingue des secteurs bénévoles et privés*

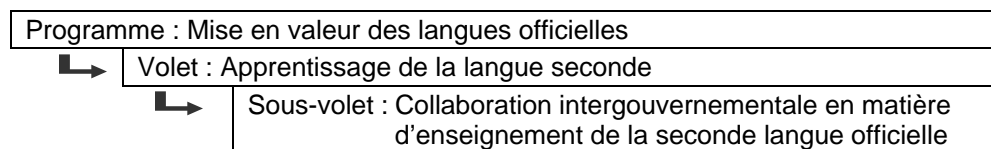


Le ministère du Patrimoine canadien a offert un appui financier (50 pour cent des coûts réels, jusqu'à concurrence de 5 000 \$) à des organismes à but non lucratif afin qu'ils puissent offrir des services et de l'information dans les deux langues officielles. Cet appui financier permet d'aider les organismes bénéficiaires à offrir des services d'interprétation lors de congrès et autres événements de même nature, ainsi qu'à traduire des documents d'intérêts publics, incluant des sites Web. Environ 100 projets de cette nature sont financés chaque année. À cela s'ajoute un financement de projets non récurrents visant à tester des approches innovatrices dans l'offre de services dans les deux langues officielles. Un total de 16 projets ont été financés sur une période de cinq ans et le niveau de financement par projet était, en moyenne, d'environ 25 000 \$. À titre d'exemple, ce sous-volet a appuyé financièrement des initiatives localisées visant à promouvoir les avantages du bilinguisme pour des fins économiques et à documenter ces expériences de façon à ce que d'autres régions du pays puissent en faire de même.

### *Volet Apprentissage de la langue seconde*

Le volet Apprentissage de la langue seconde a pour but d'assurer qu'une plus grande proportion de Canadiens et Canadiennes puissent s'exprimer en français et en anglais.<sup>10</sup> Il inclut trois sous-volets qui sont décrits dans les lignes qui suivent.

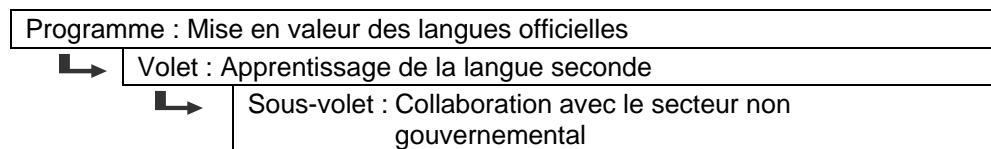
### *Enseignement de la seconde langue officielle*



Le ministère du Patrimoine canadien contribue financièrement aux coûts supplémentaires qu'entraîne l'enseignement de la seconde langue officielle (programmes de base, intensifs ou d'immersion le cas échéant). La structure de ce financement est celle décrite ci-dessus au sous-volet « Collaboration intergouvernementale en matière d'enseignement dans la langue de la minorité ». La contribution fédérale à l'enseignement de la langue seconde est donc structurée par le biais d'un protocole et d'une série d'ententes bilatérales couvrant les programmes réguliers, les stratégies additionnelles et les contributions complémentaires (ententes hors protocoles).

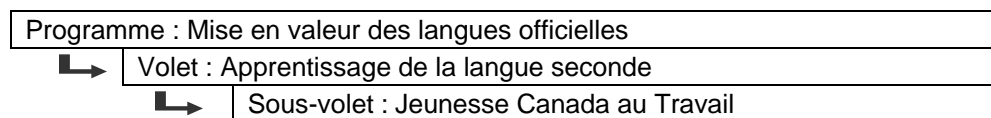
<sup>10</sup> Gouvernement du Canada : Patrimoine canadien. (2007). *Langues officielles : Rapport annuel 2005-2006 – Volume 1: Programmes d'appui aux langues officielles*. p.16.

### ***Collaboration avec le secteur non gouvernemental***



Le ministère du Patrimoine canadien a appuyé financièrement un certain nombre d'organismes spécialisés en éducation afin qu'ils puissent réaliser des projets spéciaux répondant à des besoins spécifiques en matière d'enseignement de la langue seconde. Pour ce faire, il a signé entre 8 et 11 ententes de contribution par exercice financier avec des organismes bénéficiaires. À titre d'exemple, ce sous-volet a appuyé financièrement une étude sur l'expérience acquise à ce jour concernant le programme de français intensif et l'élaboration d'outils de formation pour le personnel enseignant de langue seconde.

### ***Jeunesse Canada au Travail***



Par le biais de subventions salariales, le programme Jeunesse Canada au Travail permet à des élèves et des étudiants âgés de 16 à 30 ans de parfaire leur connaissance de leur deuxième langue officielle grâce à des emplois d'été et des stages en milieu de travail. La structure de ce programme est celle décrite ci-dessus au sous-volet Jeunesse Canada au Travail du volet Vie communautaire.

### ***Fonctions d'appui***

Les trois fonctions d'appui décrites dans les lignes qui suivent engagent des fonds d'opérations du ministère du Patrimoine canadien (aucun financement de subventions ou contributions).

### ***Coordination de l'engagement fédéral***

En conformité avec le mandat que lui attribue l'article 42 de la *Loi sur les langues officielles*, le ministère du Patrimoine canadien entreprend des activités visant à susciter et à encourager la coordination chez les institutions fédérales de leur engagement stipulé à l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* de « favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement, ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne. »<sup>11</sup> Les activités que le ministère du Patrimoine canadien entreprend à cette fin incluent l'appui au Réseau des coordonnateurs nationaux de l'article 41<sup>12</sup> et à certains comités sectoriels et de concertation avec le réseau associatif des CLOSM, la préparation du rapport annuel sur les réalisations des

<sup>11</sup> Article 41 de la *Loi sur les langues officielles*, ( 1985, ch. 31 (4e suppl.) ).

<sup>12</sup> Le Réseau des coordonnateurs a pour mission de promouvoir l'échange d'information et les bonnes pratiques et d'appuyer les autres ministères fédéraux en ce qui a trait à leurs obligations en vertu de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*.

différentes institutions fédérales en vertu de l'article 41, la gestion du PICLO, ainsi que des activités de communication (telles que le *Bulletin 41-42*, un site Web, des documents de promotion, et des guides à l'intention des coordonnateurs).

---

### **Recherche**

---

L'équipe de recherche de la Direction générale des PALO entreprend sur une base continue des travaux d'analyse portant spécifiquement sur les langues officielles. Ces travaux sont exécutés soit à l'interne par l'équipe de recherche, soit à l'externe par des contractuels.

---

### **Promotion**

---

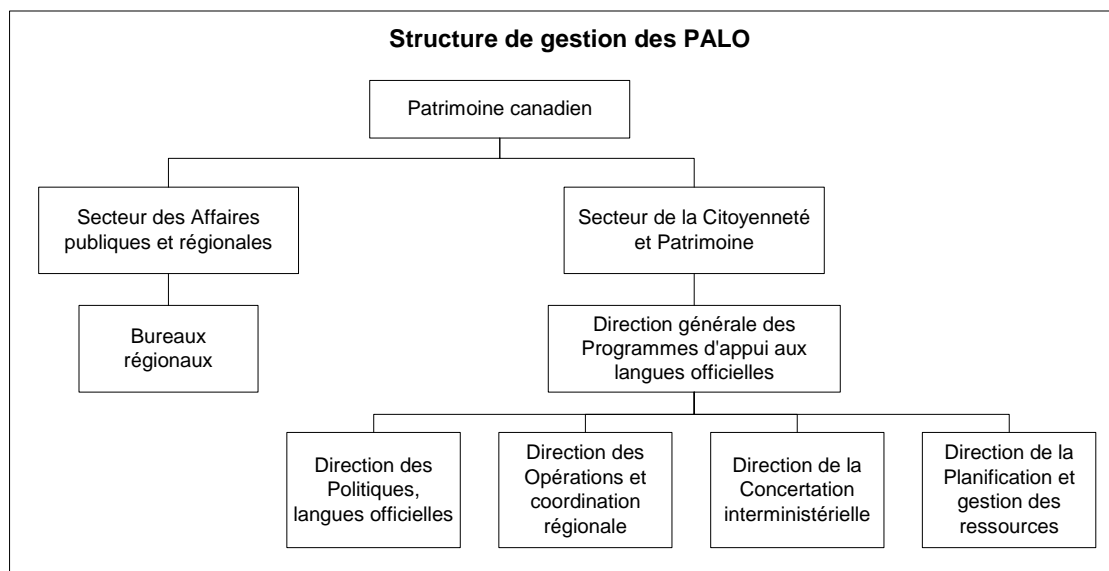
La Direction générale des PALO mène certaines activités de promotion et de sensibilisation sur la dualité linguistique canadienne. À titre d'exemple, le ministère du Patrimoine canadien a offert un appui au portail *LangCanada.ca* offrant une panoplie d'outils et de ressources liés à l'apprentissage d'une langue seconde, il a financé des documents promotionnels sur les langues officielles (tels que des affiches pour l'année internationale des langues) et il a couvert les frais de déplacement de chercheurs participant à des forums internationaux traitant des langues officielles. Une dizaine d'initiatives, dont la valeur est normalement de moins de 10 000 \$, sont financées annuellement sous cette fonction d'appui.

### **1.3.3 La structure de gestion**

La Direction générale des Programmes d'appui aux langues officielles et les bureaux régionaux du Ministère gèrent conjointement et de façon complémentaire les différents volets et sous-volets des PALO (voir la Figure 3). Plusieurs directions sont impliquées :

- ▶ *Direction des Politiques, Langues officielles* : Cette Direction est, entre autres, responsable de la négociation du protocole en éducation et des ententes bilatérales dans les domaines de l'éducation et des services dans la langue de la minorité. Elle prend aussi part à l'élaboration de politiques liées aux langues officielles, à la recherche, à la planification, à la mesure du rendement et à la reddition de compte des PALO.
- ▶ *Direction des Opérations et coordination régionale* : Cette direction appuie la mise en œuvre opérationnelle de l'ensemble des activités des PALO, incluant les activités financées par le biais des ententes bilatérales, des subventions et contributions, ainsi que les composantes nationales des PALO (Jeunesse Canada au travail, programmes de bourses et moniteurs).
- ▶ *Direction de la Concertation interministérielle* : Cette direction est responsable de l'ensemble des activités de coordination interministérielle entreprises en conformité avec les articles 41 et 42 de la *Loi sur les langues officielles*, incluant la gestion du PICLO.
- ▶ *Direction de la Planification et gestion des ressources* : Cette direction est responsable de la gestion des données financières concernant les PALO. À cette fin, la Direction produit périodiquement des rapports pour les autres gestionnaires des PALO, de même que pour les rapports annuels du Ministère concernant les activités des PALO.

- **Bureaux régionaux** : Les bureaux régionaux du Ministère sont responsables de la livraison de certains aspects des programmes liés à la collaboration avec le secteur communautaire, à la collaboration intergouvernementale en matière de services dans la langue de la minorité, de certains aspects de la promotion de la dualité linguistique, de la concertation interministérielle en régions et de certains volets de la Mise en valeur des langues officielles.



**Figure 3**

### 1.3.4 Les ressources financières

En renouvelant les PALO et en leur donnant leur nouvelle structure en 2003, le gouvernement fédéral prévoyait y investir près de deux milliards de dollars au cours des six exercices financiers subséquents (de 2003-2004 à 2008-2009).

Le Tableau 4 présente l'allocation financière prévue dans les niveaux de références par volet des PALO. Cette somme représente le budget régulier des PALO, incluant la contribution prévue par le *Plan d'action pour les langues officielles* pour les exercices financiers 2003-2004 à 2007-2008. L'engagement du Plan d'action envers les PALO était chiffré à 415 millions de dollars. À cela s'ajoute l'engagement pris par le gouvernement fédéral dans son budget de mars 2007 à l'effet d'ajouter 15 millions de dollars répartis sur les exercices financiers 2007-2008 et 2008-2009 (cette somme est incluse dans le Tableau 4). Ce nouvel engagement cible surtout le programme Développement des communautés de langue officielle (13 millions \$), mais aussi le programme de Mise en valeur des langues officielles (2 millions \$).

Les dépenses réalisées pour les cinq premiers exercices financiers sont quant à elles présentées au Tableau 5. Quelques constats se dégagent de la comparaison des dépenses prévues et des montants alloués initialement :

- ▶ À l'exception du premier exercice financier, les dépenses réelles des PALO durant les cinq premiers exercices financiers ont été supérieures aux montants alloués initialement (entre 2 % et 6 % supérieurs par exercice financier).
- ▶ L'écart le plus important se situe au volet « promotion de la dualité linguistique ». Durant les cinq premiers exercices financiers, les dépenses réelles totales pour ce volet ont été inférieures de 24 % aux montants alloués initialement. Cet écart reflétait une tendance généralisée au gouvernement fédéral de limiter les dépenses pour des fins promotionnelles.
- ▶ Dans les deux volets où les investissements sont les plus importants, soient les volets « éducation dans la langue de la minorité » et « apprentissage de la langue seconde », les variations sont limitées. De fait, on constate que les dépenses réelles totales pour l'éducation dans la langue de la minorité durant les cinq premiers exercices financiers ont été légèrement supérieures (2 %) aux montants alloués initialement. Du côté de l'apprentissage de la langue seconde, les dépenses réelles totales ont été supérieures de l'ordre de 5 % durant la même période.
- ▶ Les frais d'administration totaux durant les cinq premiers exercices financiers ont quant à eux été inférieurs de 14 % aux montants alloués initialement. On note en outre que ces frais représentent entre 3 % et 4 % des montants totaux dépensés.

**Tableau 4: Allocation financière prévue dans les niveaux de références pour les PALO**

Années	Dév. des comm. de L.O.		Mise en valeur des L.O.		Appui / adm.	Jeunesse Can. au trav.	Total
	Vie commun.	Édu (min.)	Promotion	Édu (sec.)			
1) 2003-04	50 668 000	146 780 349	7 361 162	68 111 367	10 660 419	3 696 800	287 298 097
2) 2004-05	50 350 000	153 348 749	5 747 832	81 392 967	11 364 794	3 385 000	305 589 342
3) 2005-06	53 486 550	166 848 749	5 852 224	94 892 967	13 353 708	3 385 000	337 819 198
4) 2006-07	52 999 700	170 201 170	5 747 832	100 086 278	14 196 845	3 385 000	346 616 825
5) 2007-08 *	53 822 633	168 171 549	5 747 232	102 390 899	14 491 205	3 385 000	348 008 518
6) 2008-09 *	66 741 924	169 171 549	10 655 028	101 390 899	11 771 170	3 385 000	363 115 570
Total	328 188 807	974 522 115	41 111 310	548 265 377	75 838 141	20 621 800	1 988 447 550

Notes : (\*) Le budget fédéral de mars 2007 a ajouté 15 millions \$ pour chacun des exercices 2007-2008 et 2008-2009. Ces fonds additionnels sont inclus dans ce tableau.

Source : Données administratives fournies par la DGPALO.

**Tableau 5: Dépenses réelles encourues par les PALO**

Années	Dév. des comm. de L.O.		Mise en valeur des L.O.		Appui / adm.	Jeunesse Can. au trav.*	Total
	Vie commun.	Édu (min.)	Promotion	Édu (sec.)			
1) 2003-04	56 504 516	135 580 116	5 311 528	63 563 306	9 994 316	3 575 707	274 529 488
2) 2004-05	50 630 084	162 519 146	4 544 399	78 946 531	11 154 154	3 697 562	311 491 876
3) 2005-06	51 744 114	179 393 341	4 629 739	102 182 848	10 688 540	3 520 857	352 159 439
4) 2006-07	55 981 422	169 338 543	4 028 150	111 442 454	11 646 549	3 402 564	355 839 682
5) 2007-08	60 855 773	176 279 531	4 483 803	113 831 649	11 672 622	3 460 499	370 583 877

Notes : (\*) Les montants de Jeunesse Canada au travail ont été soustraits aux colonnes Vie communautaire et Éducation langue seconde.

Source : Données administratives fournies par la DGPALO.

## **2. La logique des PALO : vue d'ensemble**

Le but premier d'une évaluation sommative est de déterminer dans quelle mesure la logique pressentie d'un programme donné s'est réalisée tel qu'anticipée et de déterminer si des résultats non prévus ont découlé de sa mise en œuvre. Cette section du rapport inclut une vue d'ensemble de la logique de programme des PALO. Une analyse plus détaillée, fondée sur les constats d'évaluation, est présentée à la section 4.

### **2.1 Développement des communautés de langue officielle**

Les activités que le ministère du Patrimoine canadien entreprend et appuie par le biais de son programme « Développement des communautés de langue officielle » visent le développement et l'épanouissement des CLOSM. En vertu de la logique de ce programme (voir la Figure 4 à la page 17), un accès accru à un enseignement dans la langue de la minorité, l'accès à des services offerts par un réseau institutionnel communautaire, ainsi que l'accès à des services et programmes offerts par les institutions fédérales viennent contribuer directement à l'atteinte de cet objectif.

### **2.2 Mise en valeur des langues officielles**

Les activités que le ministère du Patrimoine canadien entreprend et appuie par le biais de son programme « Mise en valeur des langues officielles » visent quant à elles à faire progresser la compréhension, l'appréciation et l'utilisation des deux langues officielles à travers le pays. En vertu de la logique de ce programme (voir la Figure 5 à la page 18), une croissance du nombre de Canadiens qui parlent les deux langues officielles et qui possèdent une meilleure compréhension du tissu linguistique canadien contribue directement à cet objectif. On s'attend en outre à ce qu'une implication accrue des institutions fédérales à la promotion des langues officielles contribue également à l'atteinte de cet objectif.

### Modèle logique du programme Développement des communautés de langue officielle

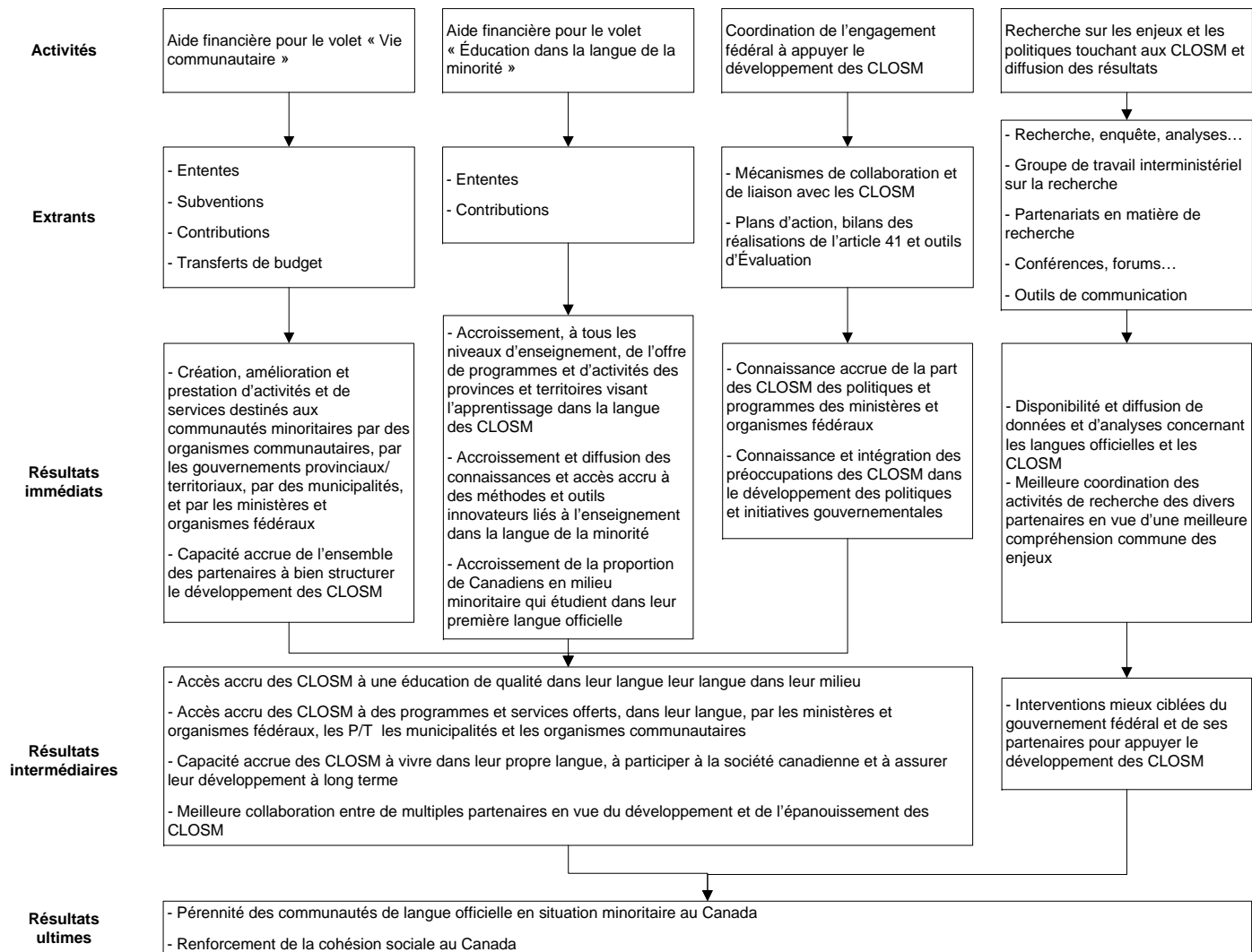


Figure 4

## Modèle logique du programme Mise en valeur des langues officielles

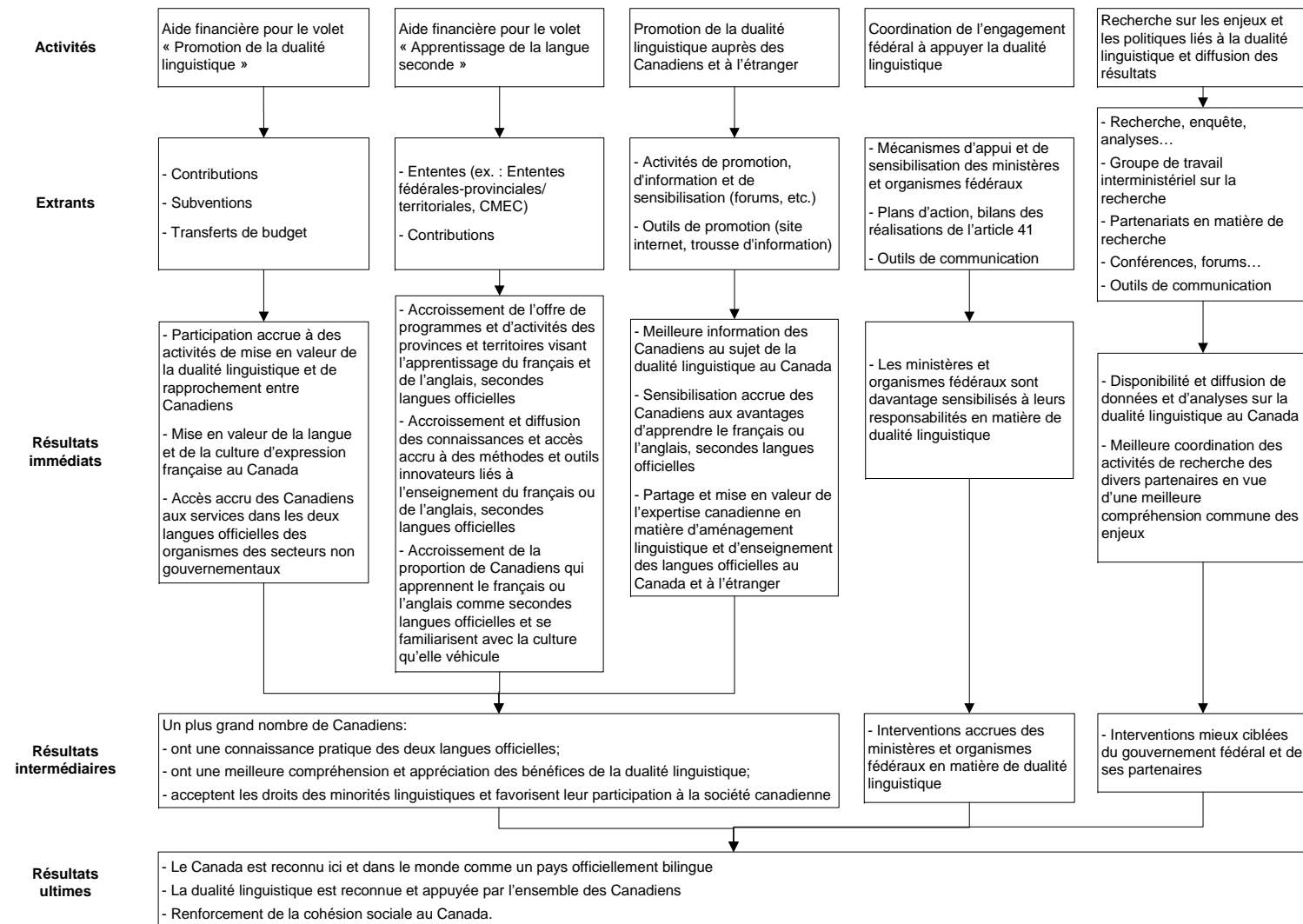


Figure 5

## 3. Méthodologie

### 3.1 Description sommaire de la méthodologie

La présente évaluation des PALO aborde 14 questions d'évaluation couvrant les thèmes de leur pertinence, de leur conception et mise en œuvre, de leurs succès et de leur efficacité (voir l'Annexe A pour une liste complète de ces questions, ainsi que des indicateurs et des sources de données s'y rattachant). À cette fin, six grandes lignes d'enquête ont été retenues : une analyse documentaire, une revue des écrits, une série d'entrevues au niveau national, des visites terrain, des panels d'experts et des enquêtes par questionnaire en ligne. Les prochaines lignes décrivent sommairement chacune de ces lignes d'enquête.

#### 3.1.1 Analyse documentaire

Plusieurs sources documentaires de nature administrative ont été consultées afin de constituer un bilan des moyens mis en œuvre, des extraits et des résultats obtenus par les PALO.

Les évaluateurs ont revu sept évaluations de programmes réalisées sur les composantes des PALO en 2003, afin d'en dégager les principaux constats et de relever les suivis que le ministère comptait y donner.

L'analyse a également incluse l'examen de 14 documents pertinents aux PALO, tels des approbations de fonds octroyés aux PALO, les *memoranda* au Cabinet, les soumissions au Conseil du Trésor, ainsi que les rapports annuels du ministère du Patrimoine canadien sur les langues officielles (volumes 1 et 2) afin de documenter la structure des PALO et son évolution au cours des dernières années.

Les évaluateurs ont également revu les ententes intergouvernementales et communautaires pour chaque province et territoire.

Enfin, l'équipe d'évaluation a analysé les données électroniques contenues dans 810 dossiers de financement provenant du Système de gestion de l'information sur les subventions et contributions du ministère, couvrant les exercices financiers 2003-2004 à 2007-08 (en date du 5 février 2008). Un échantillon de 113 dossiers, reflétant l'ensemble des volets de programme, des régions responsables et les années financières pertinentes en fut tiré, menant à l'examen détaillé de 97 dossiers de format traditionnel (papier) correspondants, certains des dossiers identifiés n'étant pas disponibles au moment de l'évaluation. Ceci a permis d'examiner les données concernant le processus de demande et d'approbation des PALO, ainsi que les renseignements fournis par les bénéficiaires quant aux dépenses encourues, aux activités entreprises et aux résultats atteints. Les constats de cet exercice sont incorporés au présent rapport.

### **3.1.2 Revue des écrits**

L'évaluation s'est appuyée sur une revue des écrits exhaustive portant sur plus de 80 documents, le plus souvent des bilans de recherche, des études, des rapports d'enquête, des mémoires d'organismes, des données de recensement et des sondages d'opinion publique qui apportent un éclairage sur la pertinence des PALO et les connaissances relatives à leurs effets et impact plausibles. De principaux constats en ressortent, dans quatre secteurs : le développement communautaire des minorités linguistiques, l'éducation dans la langue première de la minorité linguistique, l'enseignement dans la seconde langue officielle et la promotion des langues officielles.

### **3.1.3 Entrevues au niveau national**

En janvier et février 2008, 46 entrevues ont été réalisées avec 55 intervenants d'envergure nationale, soit des représentants d'institutions fédérales, y compris de la direction générale et des directions des PALO, des organismes nationaux francophones, des organismes anglophones du Québec et du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada). Ces entrevues ont permis de colliger les renseignements et les perceptions éclairées qu'ont livrés les personnes interviewées en matière de pertinence, de conception et de mise en œuvre, ainsi que du succès des PALO.

### **3.1.4 Visites terrain**

L'évaluation s'est appuyée sur des visites réalisées dans les 10 provinces et les 3 territoires entre février et avril 2008, au cours desquelles 89 entrevues ont été menées avec 175 personnes. Par la même occasion, deux des cinq groupes de discussion prévus avec des enseignants de langue seconde ont pu être réalisés, soit en Colombie-Britannique et en Nouvelle-Écosse. Les principaux constats de ces entrevues ont été analysés selon les différents types de répondants : conseils scolaires de la minorité, conseils scolaires de la majorité, ministères de l'Éducation, services dans la langue de la minorité, groupes porte-parole de la minorité, Patrimoine canadien en région et autres institutions fédérales en région.

### **3.1.5 Panels d'experts**

Trois panels d'experts, l'un en développement communautaire, l'autre en éducation dans la langue de la minorité et le dernier en apprentissage de la langue seconde, ont été conviés à examiner les constats préliminaires de l'évaluation à la fin mai 2008. Au total, 17 chercheurs ou observateurs reconnus comme experts et provenant de toutes les régions du pays se sont penchés sur les grandes questions posées par l'évaluation des PALO dans leur domaine d'expertise.

### **3.1.6 Enquêtes par questionnaire en ligne**

Trois enquêtes par questionnaire en ligne ont été réalisées auprès des organismes bénéficiaires des PALO, des conseillers scolaires de la majorité linguistique et des conseillers scolaires de la

minorité linguistique. Le Tableau 6 présente l'objectif, l'échantillon, la méthode de distribution et le taux de réponse pour chacune de ces enquêtes.

<b>Tableau 6 : Enquêtes par questionnaire auprès des organismes bénéficiaires des PALO, des conseillers scolaires de la majorité et des conseillers scolaires de la minorité</b>			
	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Conseillers scol. majorité</b>	<b>Conseillers scol. minorité</b>
<b>Objectifs</b>	Recueillir de l'information <ul style="list-style-type: none"> <li>• quant aux processus de demandes de subventions et contributions spécifiquement, et aux mécanismes de financement dans leur ensemble;</li> <li>• sur les besoins liés à la mise en œuvre de programmes et la prestation de services en situation minoritaire et majoritaire;</li> <li>• sur la capacité des PALO de répondre à ces besoins, et les progrès réalisés sous les divers volets;</li> <li>• les progrès réalisés grâce à l'investissement total des institutions fédérales; ainsi que</li> <li>• la pertinence des PALO en général.</li> </ul>	Examiner <ul style="list-style-type: none"> <li>• leurs besoins, les défis à surmonter, et les progrès réalisés en matière d'apprentissage de la langue seconde et de promotion de la dualité linguistique;</li> <li>• leurs perceptions quant à l'impact des programmes et services mis en oeuvre sous les volets Apprentissage de la langue seconde et Promotion de la dualité linguistique au cours des cinq dernières années; ainsi que de</li> <li>• la pertinence des PALO en général.</li> </ul>	Examiner <ul style="list-style-type: none"> <li>• leurs besoins, les défis liés à la situation minoritaire de leurs communautés et conseils, et les progrès réalisés en matière d'éducation dans la langue de la minorité et de promotion de la dualité linguistique;</li> <li>• leurs perceptions quant à l'impact des programmes et services mis en oeuvre sous les volets Éducation dans la langue de la minorité et Promotion de la dualité linguistique au cours des cinq dernières années; ainsi que de</li> <li>• la pertinence des PALO en général.</li> </ul>
<b>Population</b>	882 organismes	3 151 conseillers	509 conseillers
<b>Échantillon</b>	837 organismes	1 145 conseillers	269 conseillers
<b>Distribution</b>	Lettre, suivie d'un courriel d'invitation contenant l'hyperlien vers le questionnaire en ligne, et deux rappels par courriel.	Lettre, suivie d'un courriel d'invitation contenant l'hyperlien vers le questionnaire en ligne, et deux rappels par courriel.	Lettre, suivie d'un courriel d'invitation contenant l'hyperlien vers le questionnaire en ligne, et deux rappels par courriel.
<b>Taux de réponse</b>	23,8 % (de ceux pour lesquels une adresse courriel valide était disponible)	8,8 % (de ceux pour lesquels une adresse courriel valide était disponible)	18,2% (de ceux pour lesquels une adresse courriel valide était disponible)

### 3.2 Défis et limites méthodologiques

L'évaluation a été un exercice laborieux compte tenu de la complexité et de l'envergure de son objet (toutes les composantes des PALO) et de la nécessité de couvrir tout le territoire canadien. Nous avons ainsi poursuivi plusieurs sources de données afin de croiser celles-ci et d'obtenir un portrait fiable de la réalité. Ces démarches ont été efficaces à deux exceptions près : les groupes de discussion avec les enseignants de langue seconde et les enquêtes par questionnaire.

Comme noté ci-dessus, l'évaluation prévoyait cinq groupes de discussion, répartis géographiquement. Or, la collaboration des enseignants et des conseils scolaires de la majorité sollicités n'a été satisfaisante que dans deux provinces (Nouvelle-Écosse et Colombie-Britannique), alors qu'un seul enseignant s'est présenté dans une troisième (Alberta). Dans les deux autres cas, il n'a tout simplement pas été possible d'organiser les rencontres.

Dans le cas des enquêtes par questionnaire, nous recensons deux principales limites. Il ne fut pas possible d'obtenir une adresse courriel pour l'ensemble des répondants potentiels. Ceci a donc réduit le nombre de répondants pouvant potentiellement remplir le questionnaire en ligne, de loin la méthode la plus simple et rapide par rapport au questionnaire papier dont il fallait faire la demande. Ceci a eu un impact plus marqué sur l'enquête auprès des conseillers scolaires de la majorité linguistique, et dans une moindre mesure sur l'enquête auprès des conseillers scolaires de la minorité linguistique. L'enquête auprès des conseillers de la majorité linguistique fut également une première en soi dans le cadre d'une évaluation de l'appui des PALO, et les conseillers furent énumérés à partir de sources publiques, surtout en ligne. Le fait de s'adresser directement à ces intervenants qui sont à la fois reliés au domaine de l'éducation et de la vie communautaire a suscité des réactions mixtes, parmi les conseillers et certains dirigeants de conseil, et peut avoir affecté le nombre de questionnaires complétés. Il est impossible d'estimer l'effet de ces limites.

De plus, l'analyse des dossiers administratifs a contribué à l'évaluation de façon moins significative qu'il n'ait été anticipé, dû au contenu limité des dossiers électroniques autant que de l'échantillon de dossiers papier examiné. Les dossiers électroniques documentent l'ensemble du processus de demande d'appui, de justification et d'approbation des montants qui devront ensuite être déboursés. Les dossiers papier examinés documentent quant à eux les montants effectivement déboursés, ainsi que dans la plupart des cas les activités entreprises reliées à ces déboursés. Cependant, très peu de ces dossiers contenaient des détails ou rapports en bonne et due forme concernant la stratégie de mesure du rendement élaborée, des indicateurs de mesure du rendement, ou toute information décrivant dans quelle mesure les résultats visés furent atteints. Les dossiers contiennent plutôt des indications que ces détails furent communiqués aux agents des PALO, mais ils ne sont pas inclus physiquement dans les dossiers.

L'évaluation a donc été privée de quelques données qui, au vu des fragments obtenus, n'auraient en toute probabilité pas été fondamentalement divergentes des autres données compilées. La stratégie initiale de multiplier les sources de données a donc bien rempli son rôle de filet de sûreté.

## 4. Constats d'évaluation

Cette section du rapport présente les principaux constats ayant émergé durant l'évaluation des PALO. L'analyse de cette information est structurée selon les volets des PALO, et pour chacun d'eux, selon la logique prévue. Ainsi, nous résumons, pour chaque volet, les résultats anticipés et réalisés, à la lumière de l'information agrégée provenant de l'ensemble des sources de données. Seule la question de la pertinence et de la raison d'être des PALO est abordée dans son ensemble, plutôt que par volet des PALO, afin d'éviter que le texte ne soit inutilement répétitif.

### 4.1 Pertinence et raison d'être des PALO

La présente sous-section aborde la question de la pertinence et de la raison d'être des PALO sous des angles interne (soit au sein du gouvernement fédéral) et externe (soit au sein de la société canadienne).

#### 4.1.1 Angle interne

Autant au plan des objectifs qu'ils poursuivent que de leur structure, les PALO cadrent avec les objectifs du gouvernement fédéral et, plus particulièrement, avec ceux du ministère du Patrimoine canadien.

Les PALO demeurent l'outil privilégié du gouvernement fédéral afin de satisfaire à ses obligations en vertu de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*, et plus particulièrement ses articles 41 à 43. Les PALO représentent un investissement important visant à appuyer le développement et l'épanouissement des CLOSM et la mise en valeur des langues officielles (article 41). C'est aussi par le biais des PALO que le ministère du Patrimoine canadien entreprend des activités visant à encourager une approche concertée dans l'intervention des différentes institutions fédérales en langues officielles (article 42). Finalement, les PALO représentent pratiquement le seul outil auquel le gouvernement fédéral fait appel afin d'appuyer les efforts des gouvernements provinciaux et territoriaux dans les domaines de l'enseignement dans la langue de la minorité, de l'enseignement de la langue seconde et de la prestation par les gouvernements provinciaux et territoriaux de services dans la langue de la minorité (article 43).

L'évolution du contexte politique et législatif durant la période couverte par la présente évaluation (2003 à 2009) a été favorable à la pertinence des PALO.<sup>13</sup> Rappelons à cet égard le dépôt du *Plan d'action sur les langues officielles* en mars 2003 qui visait à faire prendre au Canada « un nouvel élan salutaire pour sa dualité linguistique » et qui incluait un investissement de plus de 750 millions \$ sur cinq ans dans le domaine des langues officielles.<sup>14</sup> Deux ans plus

<sup>13</sup> Durant la période sous étude, notons que l'engagement du gouvernement fédéral envers la dualité linguistique a été réitéré dans les Discours du Trône de novembre 2003, de février et d'octobre 2004 et d'octobre 2007. Seul le Discours du Trône d'avril 2006 est silencieux sur la question de la dualité linguistique.

<sup>14</sup> Gouvernement du Canada. (2003). *Le prochain acte : Un nouvel élan pour la dualité linguistique canadienne. Le Plan d'action pour les langues officielles*. Ottawa, p.1.

tard, le Parlement canadien procédait à une modification de la *Loi sur les langues officielles* pour préciser qu'« il incombe aux institutions fédérales de veiller à ce que soient prises des mesures positives pour mettre en œuvre » leur engagement relatif à l'épanouissement et au développement des CLOSM de même qu'à la mise en valeur des langues officielles.<sup>15</sup> Plus récemment, le dépôt de la *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013* est venu réaffirmer « l'engagement du gouvernement du Canada en faveur de la dualité linguistique et de nos deux langues officielles » et est assortie d'un investissement de 1,1 milliard \$ sur cinq ans dans le domaine des langues officielles.<sup>16</sup>

Les investissements du gouvernement fédéral en matière de langues officielles, particulièrement ceux inclus dans le *Plan d'action sur les langues officielles* et la *Feuille de route pour la dualité linguistique*, combinés à ceux des autres ordres de gouvernement, réaffirment largement le concept énoncé en 1967 par la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme selon lequel la prestation de services dans les deux langues officielles engendre systématiquement des coûts supplémentaires et qu'il est dans l'intérêt du gouvernement fédéral d'y contribuer.

La pertinence des PALO prend une importance particulière dans le domaine de l'enseignement de la langue seconde qui ne bénéficie pas d'une protection constitutionnelle. Contrairement au domaine de l'enseignement de la langue première en situation minoritaire, qui est reconnu comme un droit fondamental au Canada, il revient à chaque gouvernement provincial et territorial de déterminer si un enseignement de la langue seconde sera offert sur son territoire et, dans l'affirmative, quelles en seront les modalités. À cette fin, les consultations menées dans le cadre de la présente évaluation confirment que l'appui que les PALO offrent dans ce domaine représente un incitatif important.

Notons finalement que la restructuration des PALO que le ministère du Patrimoine canadien a complétée en 2003 cadre bien avec l'approche de gestion axée sur les résultats que le Secrétariat du Conseil du Trésor préconise. En conformité avec la *Politique sur la structure de gestion, des ressources et des résultats*, les institutions fédérales sont tenues d'articuler des résultats stratégiques qui soient clairement définis et mesurables et elles sont tenues de développer une architecture de leurs activités de programme qui illustre comment la gestion de leurs ressources contribue à l'atteinte de leurs résultats stratégiques. Comme l'explique la sous-section 1.3 du présent rapport, le regroupement des composantes des PALO en 2003 permet d'établir un lien entre ces programmes et le résultat stratégique du ministère du Patrimoine canadien relatif à la compréhension interculturelle entre Canadiens et la participation des citoyens.

#### **4.1.2 Angle externe**

La pertinence dite « externe » des PALO s'illustre, entre autres, par l'appui que la population canadienne accorde aux concepts de la dualité linguistique et du bilinguisme, ainsi que par l'intérêt marqué des gouvernements provinciaux et territoriaux d'intervenir directement et dans un nombre grandissant de domaines liés aux langues officielles.

<sup>15</sup> Article 41(2) de la *Loi sur les langues officielles*, 1985, ch. 31.

<sup>16</sup> Gouvernement du Canada. (2008). *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013 : agir pour l'avenir*. Ottawa, p. 6.

De façon générale, les Canadiennes et Canadiens associent étroitement les langues officielles à la citoyenneté canadienne et à l'unité de leur pays, et s'attendent du gouvernement fédéral à ce qu'il intervienne directement dans ce domaine. Un sondage d'opinion publique réalisé en 2006 pour le compte du ministère du Patrimoine canadien indiquait qu'un peu plus de 60 pour cent de la population canadienne était d'opinion que les langues officielles étaient importantes dans la définition de ce que ça signifie d'être Canadien<sup>17</sup> et que « la politique sur les langues officielles du gouvernement du Canada renforce l'unité nationale. »<sup>18</sup> Dans les deux cas, il s'agissait d'une légère progression par rapport à des questions semblables posées quatre ans auparavant, en 2002. Toujours en 2006, on notait que 70 pour cent de la population reconnaissaient que « le gouvernement du Canada a un rôle important à jouer afin de promouvoir et de protéger le statut et l'utilisation du français au sein de la société canadienne. »<sup>19</sup>

À ce contexte s'ajoute l'intervention grandissante des gouvernements provinciaux et territoriaux dans le domaine des langues officielles. Toutes les provinces et territoires ont maintenant une entente avec le gouvernement fédéral concernant la prestation de services dans la langue de la minorité. En outre, 10 des 13 provinces et territoires ont maintenant un cadre législatif ou politique relatif à la prestation de services dans la langue de la minorité. Durant la période couverte par la présente évaluation, on note entre autres l'adoption par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse de sa *Loi sur les services en français* (2004), la publication par le gouvernement de la Saskatchewan de sa *Politique sur les services en français* (2004) et la modification, par le gouvernement de l'Ontario, de sa *Loi sur les services en français* afin de créer le poste de Commissaire aux services en français (2007).

Dans une perspective axée plus spécifiquement sur les CLOSM, on note que l'intervention fédérale par le biais des PALO est largement en lien avec leurs besoins et priorités. Ainsi, on retrouve de multiples plates-formes formelles (telles que le processus de négociations des accords de collaboration) et informelles (telles que des rencontres de travail) permettant au réseau associatif des CLOSM et au ministère du Patrimoine canadien (la Direction générale des PALO et les bureaux régionaux) de dialoguer. Dans le domaine du développement communautaire, les accords de collaboration incluent un plan de développement global de la CLOSM, articulant ses besoins et priorités. Dans le domaine de l'éducation, les gestionnaires des conseils scolaires de la minorité sont informés et parfois consultés concernant les investissements fédéraux, bien qu'ils souhaitent jouer un rôle accru et plus direct dans la négociation des ententes dans ce domaine. Seules quelques décisions du gouvernement fédéral en matière de langue officielle ont fait l'objet de critiques soutenues durant les consultations tenues dans le cadre de cette évaluation, dont l'abolition du Programme de contestation judiciaire et la refonte du rôle du Bureau du Conseil privé dans le domaine des langues officielles<sup>20</sup>. Notons qu'en parallèle au

<sup>17</sup> Équipe de recherche, Programmes d'appui aux langues officielles, Ministère du Patrimoine Canadien, basé sur le sondage PCH/PCH/GPC International, *Attitudes et perceptions à l'égard des langues officielles du Canada*, 2002.

<sup>18</sup> Équipe de recherche, Programmes d'appui aux langues officielles, Ministère du Patrimoine Canadien, basé sur le sondage PCH/Décima Research, *Attitudes et perceptions à l'égard des langues officielles du Canada*, 2006.

<sup>19</sup> Équipe de recherche, Programmes d'appui aux langues officielles, Ministère du Patrimoine Canadien, basé sur le sondage PCH/Décima Research, *Attitudes et perceptions à l'égard des langues officielles du Canada*, 2006.

<sup>20</sup> On fait ici référence principalement au passage du Secrétariat aux langues officielles du Bureau du Conseil Privé à PCH.

dépôt récent de la *Feuille de route pour la dualité linguistique*, le ministère du Patrimoine canadien a annoncé la mise sur pied du Programme d'appui aux droits linguistiques.<sup>21</sup>

Un défi auquel les PALO sont de plus en plus confrontés est celui de pouvoir évoluer dans un contexte démographique où s'opèrent de profondes transformations. La structure identitaire prescrite par les PALO et par les droits linguistiques sur lesquels ils reposent reflète de moins en moins le tissu linguistique canadien. En termes simples, cette structure identitaire prescrite renvoie aux statuts de francophones « minoritaires » ou « majoritaires », ou encore d'anglophones « minoritaires » ou « majoritaires ». Or, le portrait linguistique canadien fait de plus en plus dans les nuances. L'enquête postcensitaire que Statistique Canada a effectuée en 2006 nous apprend à cet égard qu'environ un tiers des francophones et des anglophones en situation minoritaire s'identifient « seulement » ou « surtout » à leur groupe linguistique, alors qu'environ la moitié s'identifie à la fois aux groupes minoritaire et majoritaire également, même s'ils accordent une grande importance au fait de pouvoir utiliser leur langue dans la vie de tous les jours.<sup>22</sup> On peut donc s'interroger sur l'impact que pourrait avoir un écart trop vaste entre cette identité prescrite et la réalité démo-linguistique du Canada.

## 4.2 Volet « vie communautaire »

Cette sous-section résume les constats d'évaluation liés au volet « vie communautaire » qui, rappelons-le, couvre principalement la collaboration avec le secteur communautaire et la collaboration intergouvernementale, ainsi que le Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle.

### 4.2.1 La logique présumée

On s'attend des activités financées par le volet communautaire à ce qu'elles consolident et élargissent la gamme d'activités et de services offerts aux CLOSM par les organismes communautaires et par les gouvernements (municipaux, provinciaux ou territoriaux, et fédéral). En outre, ces activités devraient mener à une capacité accrue des intervenants de structurer adéquatement le développement des CLOSM. À plus long terme, les activités sous le volet « vie communautaire » devraient renforcer la capacité des CLOSM de vivre dans leur langue, de participer à la société canadienne et d'assurer leur développement à long terme.

<sup>21</sup> Gouvernement du Canada. (2008). *Communiqué : Le gouvernement du Canada annonce un nouveau Programme d'appui aux droits linguistique* (19 juin).

<sup>22</sup> Corbeil, Jean-Pierre, Claude Grenier et Sylvie Lafrenière. (2007). *Les minorités prennent la parole : résultats de l'Enquête sur la vitalité des minorités de langue officielle, 2006*. Ottawa : Statistique Canada.

Activités	Extrants	Résultats immédiats	Résultats intermédiaires
Aide financière « Vie communautaire »	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Ententes</li> <li>– Subventions</li> <li>– Contributions</li> <li>– Transferts de budget</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Création, amélioration et prestation d'activités et de services destinés aux communautés minoritaires par des organismes communautaires, par les gouvernements provinciaux/territoriaux, par des municipalités, et par les ministères et organismes fédéraux</li> <li>– Capacité accrue de l'ensemble des partenaires à bien structurer le développement des CLOSM</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Accès accru des CLOSM à des programmes et services offerts, dans leur langue, par les ministères et organismes fédéraux, les P/T, les municipalités et les organismes communautaires</li> <li>– Capacité accrue des CLOSM à vivre dans leur propre langue, à participer à la société canadienne et à assurer leur développement à long terme</li> </ul>

Source : Modèle logique des PALO

#### **4.2.2 Conception et mise en œuvre**

La structure du volet « Vie communautaire » apparaît être relativement adéquate. Toutefois, certaines préoccupations demeurent, dont certaines avaient émergé avant même la période couverte par la présente évaluation, et pourraient avoir un impact négatif sur la capacité de ce volet d'atteindre pleinement ses objectifs.

##### ***La logique qui unit les sous-volets***

Un défi de taille associé à la structure du volet « vie communautaire » est la logique qui lie ses différents sous-volets : cette logique favoriserait un regroupement plus important des sous-volets, bien qu'il s'agisse là d'une option probablement impossible à mettre en œuvre. Dans sa forme actuelle, le volet « vie communautaire » s'articule principalement par le biais d'accords de collaboration avec les groupes communautaires, de transferts de fonds vers les institutions fédérales autres que Patrimoine canadien par le biais du PICLO et d'ententes bilatérales avec les gouvernements provinciaux et territoriaux concernant les services dans la langue de la minorité. Ces mécanismes se rejoignent dans leur objet, qui est d'appuyer le développement des CLOSM tel que défini, en principe, à l'intérieur d'un plan de développement global. Pourtant, dans les faits, ce lien logique qui unit les sous-volets ne se reflète que partiellement dans leur structure de mise en œuvre :

- ▶ Les accords de collaboration demeurent largement centrés sur la relation entre le ministère du Patrimoine canadien à titre de bailleur de fonds et le réseau associatif des CLOSM. Le plan de développement global sur lequel reposent ces accords de collaboration n'inclut normalement pas les autres institutions fédérales ou les gouvernements provinciaux ou territoriaux. Même les organismes communautaires financés par des ministères autres que le Patrimoine canadien peuvent ne pas prendre part au plan de développement global préparé en appui à un accord de collaboration.
- ▶ Il revient à chaque province ou territoire de déterminer comment ils élaboreront leur plan d'action en appui à leurs ententes bilatérales sur les services dans la langue de la minorité et la façon dont ils entendent impliquer le réseau associatif des CLOSM. Ainsi, il peut y avoir complémentarité entre ce type d'entente et les accords de collaboration, mais on ne saurait parler d'une complémentarité systémique puisque, dans les faits, ces deux volets opèrent de façon largement autonome.

- ▶ Dans la même veine, les projets financés par le PICLO peuvent être développés de façon largement indépendante des deux autres sous-volets de « vie communautaire ».

Ces constats militent donc, en théorie, en faveur d'une approche tripartite où les intervenants (communautaires, provinciaux ou territoriaux, et fédéraux) façonneraient leurs actions en fonction d'un plan de développement global commun. En pratique, cependant, une pareille approche soulèverait des problèmes très sérieux. Notons en particulier le désir des intervenants communautaires, provinciaux et territoriaux d'accélérer et de simplifier le processus de négociation des accords et ententes, ce qui est largement incompatible avec une approche d'ententes tripartites qui nécessiterait vraisemblablement de longues et laborieuses négociations. En outre, on assiste à l'émergence d'un nombre croissant d'initiatives en langue officielle qui ne sont pas financées par les PALO et qui opèrent donc de façon largement autonome de ceux-ci.

### *Nature de la relation qui découle du volet « Vie communautaire »*

La dépendance financière du réseau associatif continue de limiter sa capacité de bâtir une autonomie institutionnelle. Les accords de collaboration et, avant eux, les ententes Canada-communauté, ont permis au réseau associatif des CLOSM d'exercer un rôle accru dans la gestion des ressources financières que le gouvernement fédéral et, plus particulièrement, le ministère du Patrimoine canadien leur accordent. Ces accords ont en outre permis au réseau associatif de consolider une certaine capacité institutionnelle qui est requise pour être en mesure de développer, gérer et mettre en œuvre des projets spécifiques financés par le ministère du Patrimoine canadien ou d'autres ministères fédéraux, provinciaux ou territoriaux. Rien n'indique cependant que la dépendance financière du réseau associatif des CLOSM va s'amoinrir, ce qui limitera invariablement sa capacité d'opérer de façon autonome.

Parce qu'ils gèrent des deniers publics accordés par les PALO, les organismes bénéficiaires doivent en outre opérer à l'intérieur d'un cadre bien défini, particulièrement par le biais de modalités de programmes ainsi que de lignes directrices et de politiques du Conseil du Trésor, ce qui peut entraîner une certaine bureaucratisation du réseau associatif. Cette question ne renvoie cependant pas autant à la conception du volet « vie communautaire » qu'aux limites intrinsèques du réseau associatif d'être autonome financièrement.

### *L'exclusion de certains organismes*

L'adéquation de la structure des accords de collaboration liant le ministère du Patrimoine canadien et le réseau associatif des CLOSM est largement déterminée par la capacité des organismes signataires d'assumer pleinement le rôle qui leur revient, tant au moment de la négociation de ces accords que durant leur gestion. L'évaluation des ententes Canada-communautés effectuée en 2003 avait déjà soulevé des inquiétudes quant à la capacité de certains de ces groupes signataires de rejoindre l'ensemble des organismes formant le réseau associatif des CLOSM. Cette préoccupation existe toujours avec les accords de collaboration dont la mise en œuvre effective est toujours liée, en partie du moins, à la capacité des organismes signataires de rejoindre l'ensemble des acteurs, qu'ils soient ou non directement membre de cet organisme.

### ***Prolifération d'organismes ou de besoins?***

Dans sa forme actuelle, la structure du volet « vie communautaire » ne favorise pas un regroupement systémique d'organismes dont le mandat est similaire. De fait, les accords de collaboration semble favoriser le maintien ou même l'augmentation du nombre d'organismes du réseau associatif qui sont financés par ces accords, et cela, pour deux raisons principales. D'abord, ces accords sont basés sur un plan de développement global qui, inévitablement, met en lumière toute la complexité et toute la gamme des besoins liés au développement d'une CLOSM. Il est donc logique de voir le nombre d'intervenants augmenter au fur et à mesure qu'une communauté s'attaque à l'ensemble de ses besoins. On comprendra donc pourquoi les PALO financent actuellement près de 400 organismes du réseau associatif des CLOSM. Deuxièmement, le réseau associatif participe au processus décisionnel menant à la distribution des fonds. Il est naturellement difficile pour des organismes habitués à collaborer sur une multitude de dossiers d'imposer des regroupements d'organismes ou pire encore, de retirer le financement à un organisme dont le mandat et les activités pourraient ne plus être en lien avec les priorités de financement d'une communauté.

### ***Processus de négociation et de reddition de comptes***

Un des aspects les plus critiqués de la structure du volet « vie communautaire » est le processus de reddition de comptes rattaché à ses composantes et, dans une mesure moindre, le processus de négociation :

- ▶ *Ententes sur les services* : Étant donné la complexité inhérente à la négociation de ces ententes, les gouvernements provinciaux et territoriaux souhaiteraient, dans l'ensemble, pouvoir signer des ententes d'au moins cinq ans. Certains gouvernements provinciaux et territoriaux souhaiteraient en outre que ces ententes soient suffisamment flexibles pour pouvoir être ajustées en cours de route, selon les besoins qui émergent.

Les gouvernements provinciaux et territoriaux ont systématiquement insisté sur le besoin de modifier l'actuel processus de reddition de comptes. Ils ont insisté sur la distinction à faire entre un gouvernement provincial ou territorial – qui possède un cadre législatif et politique concernant la reddition de comptes, la vérification et la publication d'information – et un organisme communautaire. Une direction privilégiée par les gouvernements provinciaux et territoriaux consisterait à reconnaître leurs processus relatifs à la vérification financière et à remplacer les rapports annuels sur les résultats par un plan d'évaluations cycliques.

Notons finalement que l'on retrouve une certaine confusion chez les gouvernements provinciaux et territoriaux relativement à la distribution des rôles et responsabilités des bureaux régionaux de Patrimoine canadien et ceux de la Direction générale des PALO quant à la négociation et la gestion des ententes sur les services.

- ▶ *Accords de collaboration* : C'est d'abord et avant tout sur le plan du financement de projets (soutien à l'innovation) que le processus de mise en œuvre des accords de collaboration a fait l'objet des critiques les plus sévères. Ce problème, soulevé lors de l'évaluation de 2003, demeure. Les délais d'approbation de plusieurs projets demeurent suffisamment importants (en moyenne un peu plus de 5 mois, mais pouvant aller jusqu'à plus d'un an dans certains

cas<sup>23</sup>) pour qu'ils aient un impact négatif sur la capacité de certains groupes de pouvoir les mettre en œuvre comme prévu initialement. En effet, la principale suggestion des organismes bénéficiaires afin d'améliorer le financement de programmation autant que de projets donnés consiste à accélérer le processus d'approbation. La décision du ministère du Patrimoine canadien d'accorder, sous certaines conditions, un financement sur une base pluriannuelle a été saluée par le milieu communautaire.

La reddition de comptes exigée des groupes bénéficiaires des PALO soulève encore ici des défis importants pour plusieurs organismes. Le milieu communautaire souhaiterait voir un allègement de ces exigences, particulièrement en ce qui a trait à la fréquence à laquelle les rapports doivent être soumis.

Encore ici, on retrouve une certaine ambiguïté quant à la distribution des rôles et responsabilités entre les bureaux régionaux de Patrimoine canadien et la Direction générale des PALO relativement à la négociation et la gestion des accords de collaboration.

- ▶ *Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle*: Largement en lien avec les commentaires énoncés précédemment relativement aux ententes sur les services et aux accords de collaboration, les bénéficiaires potentiels du PICLO (institutions fédérales et groupes communautaires) ont critiqué sa lourdeur administrative, que l'on décrit comme étant démesurée par rapport aux sommes en jeu.

### **4.2.3 Succès et impacts**

Dans l'ensemble, les activités financées par les PALO sous le volet « vie communautaire » ont contribué à l'atteinte de ses résultats escomptés. D'une part, les CLOSM ont continué à développer leur réseau institutionnel respectif, bien qu'un danger d'épuisement doive être reconnu et considéré. D'autre part, les provinces et territoire ont mis de l'avant des mesures positives visant à appuyer le développement des CLOSM. Ce sont maintenant les gouvernements municipaux qui pourraient être appelés à jouer un rôle plus actif à cet égard. Les prochaines lignes précisent ces constats.

#### ***Capacité institutionnelle des CLOSM***

En se prononçant sur le succès et l'impact du volet « vie communautaire », il convient de rappeler qu'il s'agit là d'un concept qui renvoie à la notion de vitalité communautaire, laquelle demeure toujours difficile à cerner, bien qu'on l'associe normalement à l'idée de pérennité. Ainsi, on peut parler de certaines *capacités* qu'une communauté devrait posséder pour soutenir son développement et assurer sa pérennité. Ces capacités peuvent être liées à la gouvernance, à la complétude institutionnelle, au développement économique, à l'art et à la culture, etc.

Les accords de collaboration continuent de soutenir les fondements du réseau associatif des CLOSM. La transition des ententes Canada-communauté vers les accords de collaboration s'est déroulée efficacement, les CLOSM ayant été en mesure de maintenir une étroite collaboration

---

<sup>23</sup> Selon les données extraites du SGISC pour les années financières 2003-2004 à 2007-2008, en date du 5 février 2008.

avec le ministère du Patrimoine canadien. L'appui financier offert en programmation permet entre autres au réseau associatif d'étendre son champ de collaboration vers d'autres institutions fédérales, d'autres paliers de gouvernement et d'autres organismes financés par des bailleurs de fonds autres que le ministère du Patrimoine canadien. Le défi qui émerge dans plusieurs régions est d'étendre cette collaboration de façon à pouvoir collaborer plus directement avec les gouvernements municipaux.

Le nombre important d'organismes financés par les PALO (environ 350), combiné à l'élargissement de la gamme de partenaires gouvernementaux dans le domaine des langues officielles (autres institutions fédérales, gouvernements provinciaux et territoriaux, universités, etc.) provoquent une situation où les organismes ont un niveau limité de financement pour assumer un mandat qui lui, continue de s'élargir. Cette dynamique mène inévitablement vers un essoufflement, voire un épuisement, du réseau associatif des CLOSM. Plusieurs organismes, particulièrement aux plans provincial, territorial et local, tentent de recruter des employés pour effectuer des fonctions accaparantes (déplacements, réunions en soirées et en fin de semaine, etc.) assorties de conditions salariales qui se comparent difficilement aux secteurs gouvernemental ou privé (niveau de salaire moindre, absence d'avantages sociaux, etc.).

Les PALO continuent de jouer un rôle important d'incubateur et de mobilisation en lien avec des dossiers jugés prioritaires par les CLOSM. Durant la période couverte par la présente évaluation, on note des initiatives importantes au sein des CLOSM dans des domaines tels que la santé, la petite enfance, le tourisme et le développement économique, la promotion de la dualité linguistique, le domaine culturel, la jeunesse et les aînés, les radios communautaires, l'accès à la justice et l'intégration de nouveaux arrivants. Dans certaines régions, on note des collaborations directes avec des groupes impliqués auprès des groupes majoritaires, tels que *Canadian Parents for French*. Plusieurs de ces services ou de ces activités sont entrepris en collaboration avec des organismes qui sont maintenant financés par des ministères autres que le ministère du Patrimoine canadien.

### ***Les services offerts dans la langue de la minorité***

De plus en plus de ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux offrent des services ou appuient financièrement des initiatives contribuant au développement des CLOSM. Par le biais de leurs ententes bilatérales et de leur travail à l'interministériel (incluant le PICLO), les PALO ont contribué à ce résultat. Durant la période couverte par la présente évaluation, on note des progrès dans une gamme étendue de domaines tels que :

- ▶ La prestation de services par le biais d'un guichet unique de services bilingues ou en français
- ▶ La publication d'information dans la langue de la minorité (lois et documents officiels traduits, communiqués de presse, outils et guides de pratiques exemplaires, site Internet, etc.)
- ▶ Traduction de documents municipaux
- ▶ Nouvelles lois ou politiques sur les langues officielles ou les services en français
- ▶ Formation linguistique des employés des gouvernements des provinces et territoires
- ▶ Services en santé, en petite enfance, en alphabétisation, en justice, en immigration et en accueil d'immigrants

### 4.3 Volet « éducation dans la langue de la minorité »

Cette sous-section résume les constats d'évaluation liés au volet « éducation dans la langue de la minorité », qui couvre principalement la collaboration intergouvernementale en matière d'enseignement dans la langue de la minorité. On y retrouve aussi un sous-volet plus restreint couvrant la collaboration avec le secteur non gouvernemental, qui appuie des projets spéciaux entrepris par des organismes communautaires. Cette sous-section se concentre sur la collaboration intergouvernementale.

#### 4.3.1 La logique présumée

On s'attend des activités financées par le volet sur l'éducation dans la langue de la minorité à ce qu'elles poursuivent le travail visant à consolider l'accès par les CLOSM à des programmes d'enseignement dans leur langue. Entre autres, on s'attend à ce que les provinces et territoires puissent innover dans leurs approches relatives aux immobilisations (centres scolaires communautaires), au développement de programmes et de ressources pédagogiques, aux services en milieu scolaire (francisation, spécialistes, etc.), aux services préscolaires et dans la promotion de l'enseignement en milieu minoritaire.

Tableau 8: Logique présumée du volet « Éducation dans la langue de la minorité »			
Activités	Extrants	Résultats immédiats	Résultats intermédiaires
Aide financière « Éducation dans la langue de la minorité »	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Ententes</li> <li>– Contributions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Accroissement, à tous les niveaux d'enseignement, de l'offre de programmes et d'activités des provinces et territoires visant l'apprentissage dans la langue des CLOSM</li> <li>– Accroissement et diffusion des connaissances et accès accru à des méthodes et outils innovateurs liés à l'enseignement dans la langue de la minorité</li> <li>– Accroissement de la proportion de Canadiens en milieu minoritaire qui étudient dans leur première langue officielle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Accès accru des CLOSM à une éducation de qualité dans leur langue</li> <li>– Capacité accrue des CLOSM à vivre dans leur propre langue, à participer à la société canadienne et à assurer leur développement à long terme</li> <li>– Meilleure collaboration entre de multiples partenaires en vue du développement et de l'épanouissement des CLOSM</li> </ul>
Source : Modèle logique des PALO			

#### 4.3.2 Conception et mise en œuvre

Bien que demeurant relativement complexe, la structure de collaboration intergouvernementale en enseignement dans la langue de la minorité répond encore largement aux besoins des deux paliers de gouvernements. C'est plutôt sur le plan de la reddition de comptes que l'on souhaiterait voir des changements. Les prochaines lignes précisent ces constats.

##### *Les ententes protocoles et hors protocoles*

Si certains gouvernements provinciaux et territoriaux verraient d'un bon œil une simplification de la structure actuelle des ententes protocoles et hors protocoles (voir la Figure 2 à la page 7), les deux paliers de gouvernements impliqués se sont manifestement habitués à cette structure qu'ils considèrent relativement adéquate. C'est surtout la distinction entre les fonds réguliers et

les fonds additionnels (tous deux alloués en fonction des modalités du protocole) que certaines provinces et certains territoires seraient disposés à revoir au profit d'une seule entente découlant du protocole. Mais il convient de noter que cette distinction découle d'abord et avant tout du fait que ces deux fonds proviennent de différentes sources de financement : les fonds réguliers forment la base du financement fédéral, alors que les fonds additionnels (tout comme les fonds complémentaires hors protocoles), proviennent d'initiatives distinctes, telles que le *Plan d'action pour les langues officielles* (2003) ou la *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne* (2008). En outre, chacun des fonds poursuit des objectifs stratégiques distincts, bien que largement complémentaires.

Une qualité du dernier protocole de 2005 et des dernières ententes bilatérales (protocoles et hors protocoles) qui l'ont succédé est la distinction nette qu'on y retrouve entre les fonds alloués à l'enseignement dans la langue de la minorité et ceux alloués à l'enseignement de la langue seconde. Cette distinction, conjuguée au fait que tous ces documents sont accessibles au grand public par le biais du site Web du ministère du Patrimoine canadien, assure une bonne transparence à cet égard.

Une autre qualité de la structure actuelle est la liste de priorités stratégiques qu'on retrouve dans le protocole et dans les ententes bilatérales. Même si le financement fédéral ne constitue qu'une fraction de la contribution provinciale ou territoriale à l'enseignement dans la langue de la minorité, les provinces et territoires tiennent compte des objectifs stratégiques du gouvernement fédéral durant l'élaboration de leurs plans d'action respectifs.

Comme bémols, on note d'abord que les provinces et territoires faisant face à des fluctuations démographiques importantes souhaiteraient qu'il y ait davantage de flexibilité dans les ententes bilatérales, de façon à pouvoir en ajuster les allocations pour chacun des volets de façon à mieux répondre aux besoins qui peuvent surgir. Les mécanismes actuellement en place à cet égard ne suffisent pas.

En outre, le processus de négociation menant au protocole et aux ententes bilatérales peut s'étaler sur plusieurs mois, ce qui force les parties à signer des ententes provisoires, comme ce fut le cas pour couvrir les exercices financiers 2003-2004 et 2004-2005. Cette période d'entredoux entraîne des incertitudes, particulièrement en ce qui a trait aux projets financés par le biais des fonds additionnels ou complémentaires. Les suggestions pour amoindrir cet impact négatif varient :

- ▶ Certains gouvernements provinciaux et territoriaux souhaiteraient que des ententes provisoires de deux ans soient signées (plutôt qu'un an comme c'est le cas à l'heure actuelle).
- ▶ Les gouvernements provinciaux et territoriaux souhaiteraient avoir un dialogue plus soutenu avec le gouvernement fédéral de façon à pouvoir mieux préparer la négociation des prochaines ententes.

On souhaiterait aussi davantage de transparence dans la répartition des fonds complémentaires (hors protocole) qui ne fait pas l'objet de rapports publics systématiques à ce jour. L'absence d'information précise à cet égard est critiquée autant par les gouvernements provinciaux et territoriaux que par le milieu scolaire (conseils scolaires, groupes communautaires, etc.).

Le rôle des conseils scolaires de la minorité dans le processus de négociation des ententes bilatérales fait toujours l'objet de critiques. L'information dont disposent les conseils scolaires concernant la négociation et les ententes elles-mêmes demeure inégale à travers le pays, mais on note tout de même des progrès à cet égard. Ce que certains conseils scolaires souhaiteraient cependant, c'est d'être impliqués directement dans le processus de négociation, une option que les gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral n'ont pas retenue à ce jour.

### ***La reddition de comptes***

Bien que le processus de reddition de comptes actuellement en place est considéré comme étant plus efficace que celui qui prévalait auparavant, les provinces et territoires souhaitent toujours le simplifier davantage.

À l'image de ce qui a été noté concernant les ententes sur les services dans la langue de la minorité, les gouvernements provinciaux et territoriaux souhaitent, dans l'ensemble, revoir les exigences concernant les rapports annuels sur les résultats, de façon à privilégier une approche de suivi ou d'évaluation. Il s'agirait alors de s'entendre sur des résultats et des indicateurs de niveau macro et de développer une stratégie d'évaluation en conséquence.

Notons que les délais associés à la soumission des rapports annuels sur les résultats des provinces et territoires font en sorte qu'ils n'ont pu être considérés durant la présente évaluation.

### **4.3.3 Succès et impacts**

Les activités financées par le volet « éducation dans la langue de la minorité » ont contribué à l'atteinte de ses résultats escomptés, particulièrement au niveau de l'enseignement primaire et secondaire. Plusieurs activités visent à façonner l'enseignement en milieu minoritaire de façon à ce qu'il participe à la construction identitaire des élèves, une approche bénéficiant maintenant d'assises relativement bien établies dans les écrits.<sup>24</sup> C'est sur le plan du recrutement des ayants droits que les succès sont plus mitigés.

### ***Accroissement de l'offre de programmes et d'activités***

On note un large consensus parmi les experts, les praticiens et les instances gouvernementales sur la nécessité d'adapter l'apprentissage en milieu minoritaire. Une telle adaptation permet non seulement de contribuer à la construction identitaire de l'élève, mais aussi d'offrir aux élèves qui y participent une meilleure chance de succès scolaire. Cette adaptation se réalise en grande partie par une combinaison de cinq éléments fondamentaux :

---

<sup>24</sup> Notons, à cet égard : Association canadienne d'éducation de langue française. (2006). *Cadre d'orientation en construction identitaire*. Québec : ACELF. (En ligne : [www.acelf.ca/c/fichiers/Cadreorientationconstructionidentitaire.pdf](http://www.acelf.ca/c/fichiers/Cadreorientationconstructionidentitaire.pdf)); Cormier, Marianne. (2005). *La pédagogie en milieu minoritaire francophone : une recension des écrits*. Moncton : Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques / Ottawa : Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants. (En ligne : [www.ctf-fce.ca/fr/issues/francaise/Recension.pdf](http://www.ctf-fce.ca/fr/issues/francaise/Recension.pdf)) et; Lamarre, Patricia. (2007). "Anglo-Quebec today: looking at community and schooling issues", *International Journal of Sociology of Language*, 185, p. 109-132.

- ▶ Des programmes scolaires adaptés
- ▶ Des ressources scolaires qui reflètent la communauté desservie
- ▶ Du personnel enseignant formé de façon à répondre aux besoins en milieu minoritaire
- ▶ L'accès à des services spécialisés en milieu scolaire
- ▶ L'accès à des immobilisations adéquates

Ce sont, entre autres, ces cinq éléments qui constituent le concept de « coûts supplémentaires » sur lequel la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme avait basé la plupart de ses recommandations en 1967. Quarante ans plus tard, ce sont précisément dans ces domaines que le volet « éducation dans la langue de la minorité » intervient.

Au cours du cycle financier à l'étude, la collaboration entre le gouvernement fédéral, par le biais des PALO, et les gouvernements provinciaux et territoriaux, a mené à un bon nombre de résultats relatifs à l'éducation en milieu minoritaire, dont les suivants :

- ▶ Le développement de programmes d'études en langue première, de même que la traduction et l'adaptation de ressources pédagogiques qui les accompagnent. Il importe de souligner que la plupart des provinces et territoires revoient et actualisent leurs programmes d'étude sur une base cyclique, ce qui entraîne un besoin continu de développer des programmes d'étude adaptés au milieu minoritaire. On note en outre certains projets d'élaboration de ressources pédagogiques concertés entre plusieurs provinces et territoires (tels que des trousse de francisation), mais il s'agit toujours de cas d'espèce, puisque la plupart des ressources pédagogiques sont élaborées sur une base provinciale et territoriale ou régionale. Il convient aussi de noter le défi particulier que pose l'adaptation des ressources pédagogiques pour les programmes bilingues offerts dans les écoles de langue anglaise au Québec, du fait de la nature unique de ces programmes.
- ▶ Plusieurs provinces et territoires ont mis de l'avant des initiatives relatives à la francisation des élèves, à la littérature, ainsi qu'à l'évaluation des apprentissages de l'élève.
- ▶ Plusieurs types de formation professionnelle sont offerts dans toutes les provinces et territoires, soit par des bourses, des places réservées dans des établissements universitaires, ou des programmes de maîtrise ciblés. On note entre autres le développement d'initiatives visant le réseautage des enseignants. Ces initiatives viennent pallier, en partie, le fait que les facultés d'éducation au pays n'ont pas encore de cours obligatoires sur l'enseignement en milieu minoritaire.
- ▶ Plusieurs provinces et territoires visent une intervention accrue au niveau préscolaire, par le biais de garderies en milieu scolaire ou de projets visant à offrir des programmes de prématernelle à temps plein.
- ▶ Les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont mises à l'essai ou utilisées dans plusieurs provinces et territoires (ex. vidéoconférence, webdiffusion, cours en ligne, école virtuelle, ordinateur portable pour l'élève ou pour l'enseignant, traduction de logiciels d'apprentissage).

- ▶ Quelques provinces et territoires ont effectué des investissements au niveau postsecondaire, dans le développement de programmes, d'équipements et d'immobilisations.

Parmi les domaines où l'intervention des PALO demeure limitée, on note entre autres l'éducation des adultes et l'alphabétisation, des domaines où d'autres ministères fédéraux interviennent plus directement. Un autre domaine où l'intervention des PALO est plus mesurée est la petite enfance, une composante qui, à ce jour, n'apparaît pas comme étant couverte par la garantie constitutionnelle prévue à l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Ce secteur est en principe financé par d'autres ministères, mais les PALO financent tout de même certaines activités. Plusieurs intervenants du monde de l'éducation notent que les manques à gagner de ce côté ont une répercussion directe sur l'intégration des élèves au niveau primaire.

Sur le plan des immobilisations, les PALO ont continué d'étendre le réseau des centres scolaires communautaires, un chantier en développement depuis maintenant 30 ans, en contribuant à la partie communautaire de ces centres. C'est d'ailleurs ce concept qui a inspiré les « *community learning centres* » au Québec, qui sont maintenant au nombre de 22 et qui s'avèrent un véritable succès. Tel que le rappelait Greg Allain dans une étude sur le sujet, ce type de centre constitue « un espace inédit, où la communauté peut trouver des services de base (scolaires, culturels, religieux, organisationnels, même économiques, parfois, comme à Fredericton où l'on a ouvert la caisse populaire dans le centre), et un lieu vital de rassemblement, de rencontre, pour répondre à plusieurs besoins fondamentaux et renforcer l'identité et l'appartenance communautaire. »<sup>25</sup>

En ce qui a trait aux programmes de bourses et de moniteurs de langues officielles, ils demeurent très appréciés, et l'expérience des jeunes est qualifiée d'impérissable. Cependant, certaines provinces et certains territoires ont de la difficulté à recruter des moniteurs et à cet égard, les besoins dépassent généralement l'offre. Certains conseils scolaires en régions éloignées estiment que la rémunération offerte aux moniteurs est insuffisante et doivent par conséquent la bonifier.<sup>26</sup> En outre, certaines provinces et certains territoires souhaitent des formations sur mesure pour les moniteurs, une évaluation de leurs compétences et un élargissement de ces postes aux adultes.

### ***Recrutement et rétention***

Il est maintenant bien établi que ce ne sont pas tous les enfants admissibles en vertu des critères énoncés à l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* qui fréquentent les écoles de la minorité. Le choix de l'école en est un très personnel où de multiples facteurs sont considérés, tels que la disponibilité des services spécialisés, du matériel scolaire et des services intégrés à la petite enfance, ainsi que la qualité de l'enseignement de l'anglais langue seconde et de la possibilité d'une continuité des études en français. C'est donc pour influencer ce choix que plusieurs conseils scolaires ont entrepris des activités de promotion et rétention qui sont appuyées financièrement par les PALO. On peut s'interroger sur ce qui devrait constituer la proportion optimale d'enfants admissibles dans le système scolaire de la minorité. À cet égard, le

<sup>25</sup> Allain, Greg. (2006). « Une nouvelle ressource collective pour des communautés francophones minoritaires durables : le centre scolaire-communautaire en Acadie du Nouveau-Brunswick et au Canada ». *Francophonies d'Amérique*, 22, p. 18-19.

<sup>26</sup> Au moment de l'évaluation, la rémunération d'un moniteur à temps partiel était de 4 160 \$ (pour une période de 8 mois) et celle d'un moniteur à temps plein était de 18 500 \$ (pour une période de 9 mois, à laquelle peut s'ajouter un montant pour couvrir les frais de déplacement).

*Plan d'action pour les langues officielles* avait établi un objectif de 80 pour cent d'ici 2013, ce qui nécessiterait une croissance soutenue des effectifs.<sup>27</sup>

À l'heure actuelle, c'est plutôt la moitié des enfants admissibles qui fréquentent l'école de la minorité. De façon plus précise, l'enquête post censitaire de 2006 de Statistique Canada indique que :

- ▶ Du côté francophone, 49 pour cent des enfants dont au moins l'un des parents est de langue française et 52 pour cent des enfants dont les deux parents sont des ayants droit fréquentaient l'école de la minorité.
- ▶ Au Québec, 49 pour cent des enfants ayant au moins un parent anglophone et 64 pour cent des enfants dont les deux parents sont des ayants droit fréquentaient l'école de la minorité.<sup>28</sup>

En ce qui a trait aux fluctuations d'effectifs scolaires dans les écoles de la minorité enregistrées au cours des trois premières années de la période couverte par la présente évaluation, on note qu'elles sont assez semblables à celles de l'ensemble de la population scolaire. Comme l'illustre l'Annexe B du présent rapport, on note un déclin général des effectifs à l'échelle canadienne, dû surtout au secteur primaire. Au Québec, le déclin de l'effectif scolaire minoritaire est un peu moindre que celui de la population totale, alors qu'à l'extérieur de cette province, le déclin de l'effectif scolaire minoritaire suit celui de la population totale. Les situations sont variables d'une région à l'autre et ce sont le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard et le Yukon où la minorité accuse le plus grand écart négatif.

### ***Collaboration avec d'autres intervenants***

C'est avec le réseau associatif des CLOSM que les conseils scolaires de la minorité collaborent le plus. Parmi la gamme d'activités de collaboration, on retrouve des consultations concernant la programmation scolaire offerte dans les écoles de la minorité, l'éducation à distance, des activités pré et para scolaires, des activités de nature culturelle, telles que les journées de la Francophonie et des activités sportives. De fait, l'école est de plus en plus considérée comme le noyau de la communauté, ce qui se reflète dans des approches telles que les centres scolaires communautaires et les « *community learning centres* » au Québec.

Les collaborations entre les écoles de la minorité et celles de langue seconde, particulièrement les écoles d'immersion, demeurent quant à elles beaucoup plus inusitées. Plusieurs conseils scolaires de la minorité demeurent inquiets quant au recrutement des ayants droit fréquentant les programmes d'immersion. Cependant, dans quelques provinces et territoires, on retrouve des échanges entre les écoles de la minorité et les programmes d'immersion dans les domaines de la lecture guidée, des ressources pédagogiques, des activités sportives, des études sociales et de la promotion du français. Plusieurs conseils scolaires offrant des programmes de langue seconde souhaiteraient que leurs relations avec les conseils scolaires de la minorité s'intensifient, mais

<sup>27</sup> Gouvernement du Canada. (2003). *Le prochain acte : Un nouvel élan pour la dualité linguistique canadienne. Le Plan d'action pour les langues officielles*. Ottawa, p.27.

<sup>28</sup> Corbeil, Jean-Pierre. (2006). *Le volet canadien de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes : état de la situation chez les minorités de langue officielle*. Ottawa : Statistique Canada, 2006.

entre-temps, ils orientent leurs activités de collaboration avec des écoles de langue française situées au Québec ou dans d'autres pays de la Francophonie.

Soulignons qu'à l'heure actuelle, les modalités liées aux PALO n'empêchent pas que des activités de collaboration se réalisent, mais aucune enveloppe n'est dédiée à ce type d'activités.

#### 4.4 Volet « promotion de la dualité linguistique »

Cette sous-section résume les constats d'évaluation liés au volet « promotion de la dualité linguistique » qui couvre principalement les activités visant à accroître la capacité bilingue des secteurs bénévoles et privés. Ce volet couvre également, mais de façon fort circonscrite, des activités d'appréciation et de rapprochement entre les deux collectivités de langue officielle.

##### 4.4.1 La logique présumée

On s'attend des activités financées par le volet sur la promotion de la dualité linguistique à ce qu'elles permettent une mise en valeur accrue de la dualité linguistique et un rapprochement entre les deux communautés de langue officielle. De plus, certaines activités permettent à un plus grand nombre de Canadiennes et de Canadiens d'avoir accès à des services dans la langue officielle de leur choix par des organismes non gouvernementaux. De cette façon, on s'attend à une meilleure compréhension et appréciation, de la part de la population canadienne, des avantages de la dualité linguistique et de la présence de CLOSM en épanouissement.

Tableau 9: Logique présumée du volet « Promotion de la dualité linguistique »			
Activités	Extrants	Résultats immédiats	Résultats intermédiaires
Aide financière « Promotion de la dualité linguistique »	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Contributions</li> <li>– Subventions</li> <li>– Transferts de budget</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Participation accrue à des activités de mise en valeur de la dualité linguistique et de rapprochement entre Canadiens</li> <li>– Mise en valeur de la langue et de la culture d'expression française au Canada</li> <li>– Accès accru des Canadiens aux services dans les deux langues officielles des organismes des secteurs non gouvernementaux</li> </ul>	Un plus grand nombre de Canadiens : <ul style="list-style-type: none"> <li>– ont une meilleure compréhension et appréciation des bénéfices de la dualité linguistique</li> <li>– acceptent les droits des minorités linguistiques et favorisent leur participation à la société canadienne</li> </ul>

Source : Modèle logique des PALO

##### 4.4.2 Conception et mise en œuvre

Quoique la grande majorité d'entre eux bénéficient d'un appui financier pour des activités de traduction ou d'interprétation, et ce, de façon très ponctuelle, les organismes ayant bénéficié de l'appui financier des PALO sous le volet Promotion de la dualité linguistique estiment que le financement de projets donnés ainsi que le financement de programmation sont tous deux des moyens de financement efficaces d'atteindre les objectifs de ce volet. Ces organismes se disent largement satisfaits des renseignements requis et fournis par les PALO, ainsi que de l'appui fourni par le ministère du Patrimoine canadien, et ceci, du processus de demande d'appui jusqu'à la reddition de comptes. Certaines améliorations pourraient cependant être apportées au plan de

la mise en œuvre des mécanismes de financement en matière de promotion de la dualité linguistique, notamment l'augmentation des montants alloués, une simplification accrue du processus de demande d'appui, un processus plus court de prise de décision de la part du ministère du Patrimoine canadien, et l'amélioration de la communication entre les agents des PALO et les organismes bénéficiaires. Toutefois, le niveau de satisfaction générale à l'égard des services offerts par les PALO est élevé parmi les organismes qui bénéficient d'appui sous ce volet.<sup>29</sup>

#### 4.4.3 Succès et impacts

Les activités financées par le volet « Promotion de la dualité linguistique » ont contribué de façon circonscrite aux résultats escomptés. Comme un intervenant consulté dans le cadre de cette évaluation le soulignait, « le titre de ce volet crée des attentes auxquelles il ne peut répondre. » De fait, il s'agit d'un volet qui, à l'heure actuelle, n'a pas les moyens de ses ambitions.

#### *Appréciation et rapprochement entre Canadiens*

Bien que de portée financière limitée, les PALO ont offert un appui financier à des organismes ayant contribué à mettre en valeur les langues officielles. En particulier, les activités entreprises par l'organisme *Canadian Parents for French* et ses composantes sont appréciées des autres organismes œuvrant dans le domaine de l'enseignement de la langue seconde et des organismes œuvrant dans le domaine de l'enseignement en milieu minoritaire. On note que les activités du réseau de *Canadian Parents for French* ont permis de mieux comprendre la valeur de l'apprentissage de la langue tout comme les défis qui y sont associés. Certains organismes du réseau associatif des CLOSM ou des conseils scolaires de langue minoritaires ont entrepris des activités conjointes de promotion du français dans leur milieu. Dans la même veine, les activités entreprises par l'organisme *French for the Future* ont aussi été citées en exemple afin d'illustrer l'importance et la valeur intrinsèque de maîtriser une deuxième langue.<sup>30</sup>

On note un intérêt généralisé chez les intervenants en langues officielles d'élargir cette composante des PALO. Dès son entrée en fonction en 2006, le Commissaire aux langues officielles, Graham Fraser, a d'ailleurs fait de la promotion de la dualité linguistique un dossier prioritaire. Il envisage la dualité linguistique non seulement comme un élément de l'histoire du Canada, mais aussi comme une dimension de la citoyenneté canadienne et comme un atout de notre capital humain dans le contexte de la mondialisation.<sup>31</sup> Les intervenants consultés dans le cadre de la présente évaluation ont proposé certaines pistes d'action pour élargir les activités de mise en valeur des langues officielles :

- ▶ Élargir le bassin d'intervenants en invitant les autres directions du ministère du Patrimoine canadien, ainsi que les autres institutions fédérales, à participer à des activités de promotion

<sup>29</sup> Dans une enquête auprès d'organismes bénéficiaires des PALO, réalisée dans le cadre de la présente évaluation, les deux tiers des répondants ont indiqué être satisfaits ou très satisfaits des services offerts par les PALO.

<sup>30</sup> À ce sujet, voir entre autres : Lazaruk, Wally. (2007) « Linguistic, Academic and Cognitive Benefits of French Immersion ». *Canadian Modern Language Review*, 63 : 5, August.

<sup>31</sup> Commissaire aux langues officielles du Canada. (2007). *Rapport annuel 2006-2007*, Ottawa, p. 29.

des langues officielles dans leur milieu respectif. Les gouvernements provinciaux et territoriaux pourraient aussi prendre part à ces activités.

- ▶ Intervenir simultanément aux niveaux local, régional et national, avec des activités complémentaires.
- ▶ Mettre en valeur de façon plus efficace les réalisations des PALO, particulièrement aux plans de l'enseignement de la langue seconde et de l'enseignement dans la langue de la minorité et cela, sous l'angle de la mondialisation et du plurilinguisme.
- ▶ Revoir la terminologie associée aux langues officielles (dualité linguistique, bilinguisme, etc.) de façon à éviter la confusion et mettre l'accent sur ses aspects positifs et rassembleurs. En particulier, il faudrait tisser un lien plus étroit entre l'apprentissage de la langue seconde et l'épanouissement des CLOSM.

### ***Capacité bilingue des secteurs bénévoles et privés***

De façon générale, les organismes du secteur bénévole et sans but lucratif reconnaissent la valeur du bilinguisme, mais éprouvent des difficultés organisationnelles à pouvoir offrir des services dans les deux langues officielles. Le manque de ressources financières, de même que les difficultés relatives au recrutement d'employés capables d'œuvrer dans les deux langues officielles sont les principaux défis observés à cet égard.<sup>32</sup> Les activités que les PALO appuient financièrement sous le volet « promotion de la dualité linguistique » ne permettent de pallier à ces difficultés qu'en partie, notamment dû aux montants alloués jugés insuffisants.

## **4.5 Volet « apprentissage de la langue seconde »**

Cette sous-section résume les constats d'évaluation liés au volet « apprentissage de la langue seconde » qui couvre principalement la collaboration intergouvernementale en matière d'enseignement de la seconde langue officielle. On y retrouve aussi un sous-volet plus restreint couvrant la collaboration avec le secteur non gouvernemental, qui appuie des projets spéciaux entrepris par des organismes communautaires. Cette sous-section se concentre sur la collaboration intergouvernementale.

### **4.5.1 La logique présumée**

On s'attend des activités financées par le volet sur l'apprentissage de la langue seconde à ce qu'elles se traduisent par un accès élargi à des programmes de langue seconde. Entre autres, on s'attend à ce que les provinces et territoires puissent innover dans leurs approches relatives aux programmes d'études offerts et aux outils utilisés en appui à l'enseignement de la seconde langue officielle.

---

<sup>32</sup> Fleishman Hillard International Communications. (2008). *Report on Bilingual Services in the Nonprofit and Voluntary Sector in Canada. Discussion Group Report*. Submitted to Canadian Heritage. January 29

<b>Tableau 10: Logique présumée du volet « Éducation dans la langue de la minorité »</b>			
<b>Activités</b>	<b>Extrants</b>	<b>Résultats immédiats</b>	<b>Résultats intermédiaires</b>
Aide financière « Apprentissage de la langue seconde »	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Ententes</li> <li>– Contributions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Accroissement de l'offre de programmes et d'activités des provinces et territoires visant l'apprentissage du français et de l'anglais, secondes langues officielles</li> <li>– Accroissement et diffusion des connaissances et accès accru à des méthodes et outils innovateurs liés à l'enseignement du français ou de l'anglais, secondes langues officielles</li> <li>– Accroissement de la proportion de Canadiens qui apprennent le français ou l'anglais comme secondes langues officielles et se familiarisent avec la culture qu'elle véhicule</li> </ul>	Un plus grand nombre de Canadiens: <ul style="list-style-type: none"> <li>– ont une connaissance pratique des deux langues officielles</li> <li>– ont une meilleure compréhension et appréciation des bénéfices de la dualité linguistique</li> </ul>
Source : Modèle logique des PALO			

#### **4.5.2 Conception et mise en œuvre**

La structure de mise en œuvre du volet « apprentissage de la langue seconde » est intégrée à celle du volet « éducation dans la langue de la minorité » et, pour cette raison, les constats présentés à la sous-section 4.3.2 (page 32) s'appliquent en l'occurrence. Rappelons que le protocole et les ententes qui en découlent, de même que les ententes dites « hors protocole » couvrent à la fois l'éducation dans la langue de la minorité et l'enseignement de la langue seconde. En somme, les intervenants fédéraux, de même que les intervenants provinciaux et territoriaux, sont largement satisfaits de la structure actuelle et leurs suggestions visent essentiellement à la renforcer, plutôt qu'à la modifier de façon substantielle. Les suggestions les plus fondamentales touchent à la reddition de comptes, que l'on souhaiterait plutôt axée sur l'évaluation des résultats sur une base cyclique que sur les rapports annuels sur les résultats.

#### **4.5.3 Succès et impacts**

Les activités financées par le volet « apprentissage de la langue seconde » ont contribué à l'atteinte de ses résultats escomptés, en appuyant la mise sur pied de nouveaux programmes et de nouvelles stratégies d'enseignement, particulièrement en ce qui a trait au français intensif. Rarement le contexte n'aura paru plus propice à la prochaine avancée logique dans ce domaine, qui réside dans la mesure de la compétence linguistique des élèves inscrits à tous les types de programme de langue seconde. Il est toutefois peu probable que les PALO atteindront leur objectif de doubler, en 10 ans, le nombre de diplômés des écoles ayant une connaissance fonctionnelle de leur deuxième langue officielle. Les prochaines lignes précisent ces constats.

##### ***Accroissement de l'offre de programmes et d'activités***

Les bénéfices rattachés aux programmes d'enseignement de la langue seconde ont fait l'objet de recherches qui nous permettent aujourd'hui de mieux les comprendre. Ainsi, l'idée largement répandue que les programmes d'immersion constituent un modèle privilégié pour apprendre une deuxième langue se confirme de plus en plus. Des écrits récents indiquent, par exemple, que les

élèves d'immersion affichent un rendement en lecture supérieur à celui des autres élèves, même en contrôlant statistiquement pour le statut socioéconomique et le sexe des élèves.<sup>33</sup> De façon plus précise, on note que les élèves d'immersion :

- ▶ développent des compétences linguistiques qui répondent aux critères de bilinguisme de la fonction publique du Canada tout en maintenant des compétences en anglais équivalentes ou qui dépassent celles des élèves des programmes anglais;
- ▶ affichent un taux de réussite équivalent ou supérieur en mathématiques, science et histoire, même lorsque ces matières sont enseignées en anglais; et
- ▶ développent d'excellentes habiletés cognitives aux plans de la pensée critique, de la flexibilité de la pensée, des capacités analytiques, des habiletés de résolution de problèmes non verbaux et des habiletés d'écoute.<sup>34</sup>

Il apparaît en outre que l'idée tout aussi répandue que les programmes de base en langue seconde constituent à bien des égards un échec doit être reconsidérée, ce qui est de la plus grande importance quand on considère que 90 pour cent des élèves inscrits à un programme de langue seconde le sont à un programme de base.<sup>35</sup> Les écrits indiquent que les programmes de base peuvent constituer une option tout à fait valable pour apprendre une langue seconde, pourvu que certaines conditions de succès soient remplies :

- ▶ Le temps consacré à l'apprentissage doit être suffisant et pour cela peut exiger jusqu'à 1 200 heures;
- ▶ Le programme doit être livré avec une certaine intensité plutôt qu'au « compte-gouttes »; et
- ▶ il doit y avoir une utilisation authentique de la langue cible, comme c'est le cas en immersion, par opposition à l'étude scolaire de la langue.<sup>36</sup>

Un modèle prometteur à cet égard est celui dit « intensif ». Ce type de programme se caractérise par l'offre de trois à cinq fois plus d'heures d'apprentissage de la langue seconde qu'ordinairement au programme, dans une période concentrée de cinq mois, à la fin du cycle primaire (5e ou 6e année), en maintenant le programme de base non intensif les cinq autres mois de l'année. Ce régime intensif diffère donc par le nombre d'heures et l'intensité, mais aussi du fait qu'il s'agit d'un programme enrichi qui fait appel à toutes les habiletés langagières (écouter, parler, lire et écrire) de façon intégrée dans des tâches « authentiques ». Pas moins de 15 000 élèves ont suivi un programme de français intensif depuis ses débuts, il y a 10 ans. Appuyées financièrement par les PALO, on retrouve cette année environ 180 classes de français intensif

<sup>33</sup> Webber, Maryanne. (2004). *Revue trimestrielle de l'éducation*, vol. 9, no 4 (Statistique Canada) : « Rendement en lecture des élèves inscrits à un programme d'immersion en français ». (En ligne : [www.statcan.ca/francais/freepub/81-003-XIF/0040281-003-XIF.pdf](http://www.statcan.ca/francais/freepub/81-003-XIF/0040281-003-XIF.pdf)), p. 29

<sup>34</sup> Lazaruk, Wally. (2007) « Linguistic, Academic and Cognitive Benefits of French Immersion ». *Canadian Modern Language Review*, 63 : 5, August.

<sup>35</sup> Rehorick, Sally et al. (2004). *Plan 2013. Stratégies pour une approche nationale de l'enseignement d'une langue seconde*. Ottawa : Patrimoine canadien. (En ligne : [www.canadianheritage.gc.ca/progs/lo-ol/pubs/plan-2013/plan\\_2013\\_f.pdf](http://www.canadianheritage.gc.ca/progs/lo-ol/pubs/plan-2013/plan_2013_f.pdf))

<sup>36</sup> Netten, Joan, Claude Germain et Serge P. Séguin. (2002). *L'apprentissage intensif du français*. Rapport final préparé pour Patrimoine canadien, Ottawa : Patrimoine canadien – Programme de perfectionnement linguistique.

totalisant environ 4 300 élèves, dans les provinces et territoires suivants : Terre-Neuve et Labrador, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard, Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Colombie-Britannique, et les Territoires du Nord-Ouest.<sup>37</sup>

Le succès d'un modèle d'enseignement de la langue seconde, qu'il s'agisse de l'immersion ou d'un programme de base, est en outre largement déterminé par la formation et l'appui dont bénéficie le personnel enseignant. De l'avis des experts consultés dans le cadre de la présente évaluation, les faiblesses souvent attribuées au modèle même d'un programme d'enseignement de la langue seconde (le modèle du programme de base en étant un excellent exemple) seraient plutôt la résultante de manquements à la formation et à l'appui offert au personnel enseignant. Or, les besoins en formation et en appui demeurent importants parmi le personnel enseignant œuvrant dans les programmes de langue seconde.<sup>38</sup>

Un des aspects ayant le plus miné la capacité des intervenants de bien comprendre l'impact des programmes de langue seconde est l'absence d'outils et de stratégies permettant de mesurer de façon systémique et objective les compétences langagières acquises par les élèves de programmes de langue seconde. À cet égard, la dernière évaluation de cette composante des PALO, réalisée en 2003, avait rappelé que « l'indicateur le plus déterminant afin d'évaluer la qualité d'un programme de langue seconde est logiquement la capacité des étudiants de maîtriser cette langue seconde. Or, les consultations ont confirmé qu'il n'existe pas, à l'heure actuelle, d'outil qui permette de mesurer de façon consistante à travers le pays la maîtrise de la langue seconde par les élèves à la fin de leur programme de langue seconde de base ou d'immersion. »<sup>39</sup>

Ces constats nous permettent de mieux comprendre l'impact du volet des PALO portant sur l'apprentissage de la langue seconde. On constate un alignement entre le type d'activités financées par les PALO et les conditions de réussite des programmes de langue seconde énoncées précédemment.

D'abord, on relève des avancées dans le domaine crucial de la mesure des compétences langagières acquises par les étudiants en langue seconde. Notons le travail du *Edmonton Public Schools*, qui a été le premier conseil scolaire au Canada à proposer les examens en vue du *Diplôme d'études en langue française* (DEL F) et du *Diplôme approfondi de langue française* (DAL F), ces deux diplômes étant certifiés par le gouvernement français et reconnus internationalement.<sup>40</sup> Dans cette veine, les PALO ont aussi soutenu une initiative visant à développer un outil commun de mesure de l'apprentissage, qui prendrait la forme d'un cadre de référence commun au Canada quant à la compétence fonctionnelle en langue seconde, calquée sur le modèle européen. Cette proposition est actuellement à l'étude au Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) et explorée plus concrètement dans certaines provinces. Si, pour certains

---

<sup>37</sup> Données de Netten et Germain fournies durant le panel d'expert sur la langue seconde tenu dans le cadre de la présente évaluation.

<sup>38</sup> Lapkin, Sharon, Alina MacFarlane, Larry Vandergrift et Doug Hart. (2006). *L'enseignement du français langue seconde au Canada : points de vue du personnel enseignant*. Rapport de recherche. Ottawa : CASLT/ACPLS; CTF/FCE; CAIT/ACPI. (En ligne : [www.caslt.org/pdf/FSL-Report-Fr.pdf](http://www.caslt.org/pdf/FSL-Report-Fr.pdf)), p. 35.

<sup>39</sup> Ministère du Patrimoine canadien. (2003). *Évaluation du Programme des langues officielles dans l'enseignement*, p 38.

<sup>40</sup> Évaluation Plus et Edmonton Public Schools. (2007). *International French Examinations, DELF scolaire, District Level Results Summary*. Edmonton AB, September.

intervenants, ce dossier ne semble pas toujours progresser au rythme souhaité, on doit rappeler qu'en Europe, il aura fallu trois décennies pour développer le cadre commun que les États visés utilisent à l'heure actuelle.

En outre, les PALO ont appuyé des initiatives provinciales et territoriales visant la formation du personnel enseignant œuvrant dans les programmes de langue seconde :

- ▶ Plusieurs provinces et territoires ont profité du présent cycle de financement des PALO pour mettre l'accent sur le recrutement et la formation des enseignants de langue seconde.
- ▶ Quelques provinces et territoires décernent maintenant des certificats pour les enseignants de langue seconde. À cette fin, on retrouve maintenant des cours universitaires en ligne, certains gratuits, d'autres à temps partiel.

Largement en lien avec la question de la formation du personnel enseignant, plusieurs provinces et territoires ont développé des outils pour appuyer le travail du personnel enseignant en salle de classe :

- ▶ Plusieurs conseils scolaires mettent sur pied des postes d'enseignants-mentors ou enseignants-ressources qui appuient les autres enseignants.
- ▶ Des ressources pédagogiques propres aux programmes de langue seconde ont aussi été développées.
- ▶ Certains conseils scolaires développent des programmes d'intervention précoce et de littératie en classes de langue seconde.
- ▶ On retrouve en outre des activités d'échanges et de diffusion de la culture française dans plusieurs régions.

On note aussi que la plupart des provinces et territoires ont revu ou revoient leurs programmes de langue seconde et améliorent les programmes de base. Tel que souligné précédemment, on signale en particulier une croissance dans le nombre de programmes de base dits « intensifs », lesquels suscitent toujours beaucoup d'intérêt. Plusieurs conseils scolaires consultés dans le cadre de la présente évaluation ont noté que la demande pour les programmes d'immersion est, de façon générale, en croissance. Des programmes sont ainsi offerts dans de nouvelles localités, en particulier rurales.

Finalement, on retrouve un large consensus chez les intervenants du domaine de l'éducation sur les bénéfices rattachés aux programmes de moniteurs de langue officielle. Ces programmes enrichissent l'expérience culturelle et linguistique des cours de langue seconde. Les programmes de bourses sont aussi appréciés, en particulier pour les programmes d'été. Certains conseils scolaires consultés dans le cadre de la présente évaluation ont toutefois admis ne pas connaître les programmes de bourses.

### ***Niveau de participation dans les programmes de langue seconde***

S'il y a une légère croissance dans la participation des élèves aux programmes de langue seconde, on peut néanmoins douter que l'objectif de doubler, en 10 ans, le nombre de diplômés

des écoles ayant une connaissance fonctionnelle de leur deuxième langue officielle puisse être atteint.

C'est donc dans les programmes d'immersion que l'on note la croissance la plus importante du niveau de participation des élèves. Comme l'indiquent les données présentées à l'Annexe B du présent rapport, l'effectif pancanadien en immersion a progressé d'une quinzaine de mille élèves au cours des trois premières années du présent cycle de financement des PALO. De fait, l'effectif en immersion est en progression partout, sauf à l'Île-du-Prince-Édouard et au Nouveau-Brunswick. La progression la plus remarquable est à Terre-Neuve-et-Labrador et en Colombie-Britannique. En contrepartie, on constate que l'effectif des programmes réguliers de langue seconde à l'échelle canadienne accuse une décroissance qui est du même ordre que pour l'ensemble de l'effectif scolaire. La décroissance la plus marquée est du côté des Territoires du Nord-Ouest et de la Nouvelle-Écosse, alors que l'Alberta est la seule province qui affiche une progression.

## 4.6 Fonctions d'appui

Cette sous-section résume les constats d'évaluation liés aux trois fonctions d'appui des PALO qui sont la coordination de l'engagement fédéral, la recherche et la promotion.

### 4.6.1 La logique présumée

On s'attend des activités financées par le biais des trois fonctions d'appui à ce qu'elles jouent un rôle largement complémentaire aux activités financées sous les quatre volets des PALO. Ainsi, le rôle que les PALO assument devrait mener à une intervention accrue des ministères et organismes fédéraux dans le domaine de la dualité linguistique. Les activités de recherche entreprises ou soutenues par les PALO devraient soutenir une intervention mieux informée et, donc, mieux ciblée. Finalement, les activités de promotion devraient nourrir une meilleure compréhension et appréciation de la dualité linguistique.

Activités	Extrants	Résultats immédiats	Résultats intermédiaires
Coordination de l'engagement fédéral sous l'article 41 de la <i>Loi sur les langues officielles</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Mécanismes de collaboration et de liaison avec les CLOSM</li> <li>– Mécanismes d'appui et de sensibilisation des ministères et organismes fédéraux</li> <li>– Plans d'action, bilans des réalisations de l'article 41</li> <li>– Outils de communication</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Connaissance accrue de la part des CLOSM des politiques et programmes des ministères et organismes fédéraux</li> <li>– Connaissance et intégration des préoccupations des CLOSM dans le développement des politiques et initiatives gouvernementales</li> <li>– Les ministères et organismes fédéraux sont davantage sensibilisés à leurs responsabilités en matière de dualité linguistique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Interventions accrues des ministères et organismes fédéraux en matière de dualité linguistique</li> </ul>

<b>Tableau 11: Logique présumée des trois fonctions d'appui</b>			
<b>Activités</b>	<b>Extrants</b>	<b>Résultats immédiats</b>	<b>Résultats intermédiaires</b>
Recherche	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Recherche, enquête, analyses...</li> <li>– Groupe de travail interministériel sur la recherche</li> <li>– Partenariats en matière de recherche</li> <li>– Conférences, forums...</li> <li>– Outils de communication</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Disponibilité et diffusion de données et d'analyses sur la dualité linguistique au Canada</li> <li>– Meilleure coordination des activités de recherche des divers partenaires en vue d'une meilleure compréhension commune des enjeux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Interventions mieux ciblées du gouvernement fédéral et de ses partenaires</li> </ul>
Promotion de la dualité linguistique	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Activités de promotion, d'information et de sensibilisation (forums, etc.)</li> <li>– Outils de promotion (site internet, trousse d'information)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Meilleure information des Canadiens au sujet de la dualité linguistique au Canada</li> <li>– Sensibilisation accrue des Canadiens aux avantages d'apprendre le français ou l'anglais, secondes langues officielles</li> <li>– Partage et mise en valeur de l'expertise canadienne en matière d'aménagement linguistique et d'enseignement des langues officielles au Canada et à l'étranger</li> </ul>	Un plus grand nombre de Canadiens: <ul style="list-style-type: none"> <li>– ont une meilleure compréhension et appréciation des bénéfices de la dualité linguistique</li> <li>– acceptent les droits des minorités linguistiques et favorisent leur participation à la société canadienne</li> </ul>

Source : Modèle logique des PALO

#### **4.6.2 La coordination de l'engagement fédéral**

De façon générale, on assiste à un accroissement de l'intervention de certains ministères fédéraux en langue officielle. Ce qui est moins certain, c'est de savoir s'il s'agit d'une intervention plus « concertée ».

On retrouve des interprétations divergentes de ce que constitue le rôle des PALO relatif à la coordination de l'engagement fédéral énoncé à l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*. Déjà en 2005, une évaluation du rôle de coordination du ministère du Patrimoine canadien notait que « les objectifs que PCH s'est fixés, de même que les mesures qu'il a adoptées en vue d'atteindre ces objectifs, découlent nécessairement de l'interprétation de son rôle. »<sup>41</sup> Or, on retrouve toujours des interprétations distinctes de ce rôle, certains y voyant un rôle de chien de garde, responsable de voir à ce que les ministères respectent, de fait, leurs obligations en vertu de l'article 41, alors que d'autres estiment que le rôle du ministère du Patrimoine canadien est de s'assurer qu'il y ait une « approche coordonnée » dans la mise en œuvre de l'article 41, en offrant aux institutions fédérales et aux CLOSM des outils leur permettant de mieux se concerter.

Pour qu'il y ait une concertation, il doit d'abord y avoir des actions entreprises par les institutions concernées. À cet égard, de plus en plus d'institutions fédérales interviennent directement dans le domaine des langues officielles, notamment par le biais des ressources que le *Plan d'action pour les langues officielles* et maintenant la *Feuille de route pour la dualité linguistique* leur ont allouées, dans les domaines tels que la santé, l'immigration et la justice.

<sup>41</sup> Ministère du Patrimoine canadien. (2005). *Évaluation de la mise en œuvre de l'article 42 de la Loi sur les langues officielles*, p. 37.

Plusieurs coordonnateurs nationaux des différentes institutions fédérales participent et apprécient les activités de coordinations qui leur sont offertes, particulièrement en ce qui a trait aux rencontres des coordonnateurs et aux consultations formelles avec les CLOSM. Ces rencontres permettent de sensibiliser le personnel des ministères à leurs obligations en vertu de l'article 41. Ils consultent en outre le *Bulletin 41-42* que le ministère du Patrimoine canadien publie périodiquement.

L'intensité de la coordination effectuée en régions varie davantage. Dans certaines régions, les sous-comités sur les langues officielles des Conseils fédéraux se sont avérés être des plateformes privilégiées pour appuyer les efforts de concertation. Bien que les activités de ces sous-comités sur les langues officielles ne soient pas directement financées par les PALO, les bureaux régionaux du ministère du Patrimoine canadien y jouent tout de même un rôle de premier plan. Dans certaines régions, toutefois, les moyens dont disposent les institutions fédérales pour se concerter sont beaucoup plus limités, surtout quand les sous-comités sur les langues officielles des Conseils fédéraux sont pratiquement inactifs.

La concertation est, à l'heure actuelle, largement centrée vers l'échange d'information. Ainsi, les activités entreprises par le biais de la fonction de concertation permettent de mieux comprendre les obligations découlant de la *Loi sur les langues officielles* et les activités entreprises par les autres institutions fédérales. Ces activités ont aussi permis à certains groupes du réseau associatifs des CLOSM et à des institutions fédérales d'échanger de l'information sur leurs priorités respectives.

#### **4.6.3 La recherche**

Les activités de recherche entreprises par la Direction générale des PALO ne rencontrent que partiellement leurs résultats escomptés.

La pertinence d'une activité de recherche est en partie déterminée par les besoins d'information de la clientèle visée par ces activités. À cet égard, notons qu'il est pratiquement impossible d'offrir un produit de recherche en langues officielles qui puisse satisfaire les attentes du ministère du Patrimoine canadien, des autres institutions fédérales, des organismes des CLOSM, des conseils scolaires minoritaires et majoritaires et des autres intervenants. Ainsi, il apparaît que ce sont d'abord et avant tout les besoins d'information de la Direction générale des PALO qui ont orienté la plupart des activités de recherche appuyées financièrement par les PALO.

À la lumière du constat précédent, on ne s'étonnera pas de constater que les travaux de recherche de la Direction générale des PALO, bien qu'abordant des questions pertinentes, demeurent largement inconnus des intervenants consultés dans le cadre de la présente évaluation. Seuls quelques représentants des organismes affiliés au réseau associatif des CLOSM semblaient être relativement informés de ces travaux de recherche. Notons que plusieurs intervenants ont souligné l'importance qu'ils accordent à la recherche-action, laquelle serait plus à même d'appuyer leurs activités que la recherche purement conceptuelle ou théorique.

Qu'ils connaissent ou non les produits de recherche, les intervenants du milieu doivent aussi être en mesure de pouvoir les comprendre, les analyser et les utiliser. On note que plusieurs ministères (au national et en région) de même que plusieurs organismes ont une capacité limitée

de pouvoir utiliser la recherche existante. Ce constat est important, puisqu'il rappelle que le résultat escompté de cette fonction des PALO, soit que les interventions en langues officielles soient mieux informées et ciblées, nécessite simultanément un accès et des produits pertinents et une capacité de pouvoir les utiliser.

#### **4.6.4 La promotion**

Un nombre limité d'initiatives a été financé par le biais de cette fonction d'appui des PALO. L'approche méthodologique retenue pour cette évaluation n'a permis d'aborder la question de la promotion que sous l'angle de la composante décrite à la section 4.4 et non sous l'angle de cette fonction d'appui.

### **4.7 Sommaire par question d'évaluation**

Cette sous-section du rapport résume les constats d'évaluation sous l'angle de chacune des questions d'évaluation décrites à l'annexe A.

#### **4.7.1 Pertinence et raison d'être**

Deux questions d'évaluation traitent spécifiquement de la pertinence et de la raison d'être des PALO.

- |  |
|--|
| <ol style="list-style-type: none"><li>1. Quelle est la pertinence des PALO en regard des résultats stratégiques attendus de PCH, des priorités gouvernementales et de la modernisation des pratiques de gestion au gouvernement fédéral?</li></ol> |
|--|

Les PALO représentent la plus importante initiative du gouvernement fédéral en matière de langues officielles. Son importance découle non seulement des montants importants qui y sont investis (près de 2 milliards sur six ans), mais aussi des liens directs qui les unissent aux obligations constitutionnelles et quasi constitutionnelles énoncées dans la *Charte canadienne des droits et libertés* et dans la *Loi sur les langues officielles*. En outre, avec les dépôts successifs du *Plan d'action pour les langues officielles* (2003) et de la *Feuille de route pour la dualité linguistique* (2008), le gouvernement fédéral a confirmé que l'épanouissement des deux langues officielles demeure l'une de ses priorités. Les PALO continuent d'être l'outil privilégié par le gouvernement fédéral pour actualiser cet engagement.

Le regroupement des différents volets des PALO que le ministère du Patrimoine canadien a complété en 2003 cadre avec l'approche des pratiques de gestion axées sur les résultats qui prévaut pour l'ensemble du gouvernement fédéral. Ce regroupement permet de mieux aligner les activités des PALO avec l'architecture des activités de programme du ministère du Patrimoine canadien et elle ouvre la voie à une interaction plus étroite entre ces différents volets, de façon à en faciliter la complémentarité.

2. Dans quelle mesure les PALO répondent-ils aux besoins et aux aspirations de la société canadienne et de leurs clientèles cibles en particulier en matière de langues officielles et de dualité linguistique?

De façon générale, la population canadienne valorise les deux langues officielles et les considère comme un élément identitaire rattaché à la citoyenneté canadienne. Lors de la période à l'étude, cet appui manifesté par la population canadienne a poursuivi sa progression mesurée. En milieux majoritaires, cet intérêt s'est aussi manifesté, entre autres, par une progression dans le nombre d'enfants inscrits à des programmes d'immersion.

Les activités entreprises par les PALO sont largement en liens avec les priorités de ses clientèles cibles. Dans le domaine de l'éducation, les priorités stratégiques des PALO font écho aux besoins exprimés par les gouvernements provinciaux et territoriaux, de même que par les conseils scolaires (majoritaires et minoritaires). Dans le domaine du développement communautaire, la relation historique et étroite entre les PALO et le réseau associatif, de même que l'élaboration de plans de développement globaux, assurent un certain arrimage entre le type d'activités financées par les PALO et les besoins de chaque communauté concernée.

Une tendance particulièrement révélatrice est l'intervention de plus en plus marquée des gouvernements provinciaux et territoriaux en langues officielles. Par le biais d'amendements législatifs et de nouveaux programmes, cette intervention vient renforcer le statut des deux langues officielles, élargir la gamme de services offerts en français et en anglais et donc créer un milieu plus conséquent à l'intervention des PALO.

Les transformations démographiques illustrées lors du dernier recensement et de l'enquête postcensitaire de 2006 confirment que le visage de la dualité est en évolution et que, de plus en plus, les identités tranchées cèdent la place à des constructions identitaires plus nuancées, mais où la valeur associée aux langues officielles demeure significative. Si les CLOSM sont maintenant constituées en majorités d'individus qui s'identifient aux deux communautés de langue officielle, on retrouve du même souffle un nombre grandissant d'enfants qui s'inscrivent à des programmes d'immersion ou intensifs de façon à pouvoir acquérir une connaissance fonctionnelle de la deuxième langue officielle. C'est donc dire que pour demeurer pertinents, les PALO devront éviter de se laisser dépasser par ces transformations démographiques, un défi particulièrement important lorsque l'on considère que les identités plus tranchées et prescrites sur lesquelles reposent les PALO sont le reflet du cadre législatif sur les langues officielles, particulièrement la *Charte canadienne des droits et libertés* et la *Loi sur les langues officielles*.

#### **4.7.2 Conception et mise en œuvre**

Quatre questions d'évaluation traitent de la conception et de la mise en œuvre des différentes composantes des PALO et de leur interaction.

3. Dans quelle mesure le regroupement des programmes, volets, sous-volets, composantes et fonctions de soutien sous les PALO constitue-t-il un avantage pour leur mise en œuvre?

Une logique commune lie les différents volets des PALO et, par conséquent, leur regroupement constitue un avantage significatif. En particulier, ce regroupement ouvre la voie à des collaborations plus étroites entre les différents volets des PALO, de façon à ce qu'ils puissent

s'appuyer mutuellement. On peut penser, à titre d'exemple, au lien étroit qui unit les activités du volet touchant à l'éducation en milieu minoritaire aux activités du réseau associatif des CLOSM. Dans la même veine, les volets touchants à l'éducation en langue minoritaire et à l'enseignement de la langue seconde partagent un objectif commun qui est celui de contribuer à l'épanouissement des deux langues officielles à la grandeur du pays.

Pour être efficace, ce regroupement doit cependant être basé sur un cadre de gestion qui facilite la collaboration entre ses différents volets. Le fait que la Direction générale des PALO gère des éléments de chacun des volets des PALO est un acquis important en ce qu'il favorise une gestion intégrée. Le bémol serait plutôt situé sur le plan des modalités propres à chaque composante qui, à ce jour, circonscrivent (sans toutefois empêcher) ces collaborations. Bien que chaque volet des PALO poursuit des objectifs qui lui sont propres et, par conséquent, doit donc bénéficier de ses propres modalités, il n'en demeure pas moins que le cadre de gestion des PALO pourrait aller un pas plus loin, en encourageant directement la collaboration entre les volets des PALO.

4. Dans quelle mesure les résultats stratégiques visés respectivement par PCH et les autres institutions fédérales en matière d'appui aux langues officielles sont-ils complémentaires?

L'intervention du ministère du Patrimoine canadien par le biais des PALO est largement complémentaire à celle des autres institutions fédérales. La présente évaluation n'a pas décelé de chevauchement important entre les activités des PALO et celles des autres institutions fédérales.

Il est utile de rappeler que l'intervention des autres institutions fédérales a connu une expansion appréciable lors du dépôt du *Plan d'action pour les langues officielles* en 2003, une tendance qui s'est poursuivie avec le dépôt de la *Feuille de route pour la dualité linguistique* en 2008. Durant cette même période, le PICLO a aussi appuyé, de façon plus circonscrite toutefois, l'intervention d'autres institutions fédérales.

La complémentarité des PALO et de l'intervention des autres institutions fédérales se manifeste en outre sur le plan du type de financement offert. L'appui à la programmation offert par les PALO au réseau associatif des CLOSM permet à ces groupes d'explorer et de mettre en œuvre des projets financés par d'autres institutions fédérales et, du même coup, par d'autres paliers de gouvernements.

5. Dans quelle mesure les moyens de recherche et de promotion dont dispose PCH ont-ils permis de réaliser les objectifs des PALO?

La Direction générale des PALO a entrepris ou appuyé des travaux de recherche importants, particulièrement dans les domaines de l'analyse de données démographiques, de l'évolution de l'opinion publique et de questions plus pointues concernant la vitalité des CLOSM. Ces travaux ont d'abord et avant tout servi les besoins d'information de la Direction générale des PALO et certaines données ont aussi été mises à la disposition du grand public.

À l'extérieur de la Direction générale des PALO, les travaux de recherche entrepris ou financés par les PALO sont pratiquement inconnus et il n'existe pas de stratégie visant précisément à promouvoir cette recherche. En ce sens, ces activités n'ont eu qu'un impact minimal sur la capacité des intervenants de mieux comprendre les différentes facettes de la dualité linguistique et de se servir de cette information pour mieux aligner leurs propres activités.

Les intervenants consultés dans le cadre de la présente évaluation (intervenants communautaires comme gouvernementaux) ont manifesté un désir de pouvoir mieux intégrer les résultats des travaux de recherche à leurs activités. Pour que cela se réalise, il est toutefois essentiel de reconnaître que la problématique actuelle dépasse largement la question de l'« accès » aux produits de recherche. Beaucoup plus complexe est la question de la « capacité » des intervenants de pouvoir comprendre, analyser et utiliser cette recherche. À l'heure actuelle, cette capacité est limitée, voire presque inexistante dans certains milieux, en raison d'un manque de compétences techniques ou d'un manque de ressources qui puissent être dédiées à cette tâche passablement laborieuse. Si les parties prenantes décident de faire de la recherche un axe prioritaire d'intervention, il faudra alors s'attaquer aux différentes composantes de l'équation, à savoir l'accès aux résultats de la recherche, particulièrement dans le domaine de la recherche-action, et la capacité d'utilisation de ces résultats de façon efficace.

6. Dans quelle mesure les moyens de concertation interministérielle dont dispose PCH ont-ils permis de réaliser les objectifs des PALO?

Les moyens de concertation interministérielle dont dispose le ministère du Patrimoine canadien n'ont permis de réaliser qu'en partie les objectifs des PALO. Il y a maintenant 20 ans que la *Loi sur les langues officielles* a été modifiée pour y inclure la partie VII qui engage l'ensemble du gouvernement fédéral à appuyer l'épanouissement et le développement des CLOSM et à contribuer à la mise en valeur des langues officielles, et qui mandate le ministère du Patrimoine canadien de favoriser une approche concertée des interventions des différentes institutions fédérales. Les interprétations sur ce que constitue précisément le rôle de concertation interministérielle attribué au ministère du Patrimoine canadien continuent de diverger. Chien de garde pour certains, facilitateur pour d'autres, les PALO se retrouvent dans la délicate situation où elle doit assumer un rôle qui demeure nébuleux.

Celles et ceux qui s'attendent à ce que les PALO surveillent et, au besoin, forcent les autres institutions fédérales à assumer pleinement leurs responsabilités énoncées à l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*, ne pourront voir leurs attentes satisfaites avec les activités entreprises à ce jour. Celles et ceux qui s'attendent à ce que la Direction générale puisse appuyer, au besoin, les institutions fédérales dans leurs démarches en langue officielle, verront d'un assez bon œil les activités entreprises par les PALO. L'échange d'information, les réunions de coordonnateurs, les projets financés sous le PICLO, le rapport annuel au Parlement, pour ne nommer que ces activités, ont contribué à une meilleure compréhension des efforts entrepris à l'échelle du gouvernement fédéral.

La concertation interministérielle en région est, quant à elle, beaucoup plus inégale. Les moyens limités dont disposent les bureaux régionaux du ministère du Patrimoine canadien font en sorte que le succès de l'effort interministériel devient beaucoup plus dépendant des efforts déployés par les autres partenaires. Là où les sous-comités des langues officielles des Conseils fédéraux sont demeurés actifs et où les partenaires fédéraux, provinciaux ou territoriaux, et communautaires ont investi dans la concertation, on constate des résultats significatifs.

Soulignons finalement la distinction qui doit être faite entre l'échange d'information, qui permet aux institutions de mieux comprendre ce qui se fait et d'apprendre de ces expériences, et l'approche dite concertée en matière de langue officielle. À ce jour, on a constaté très peu de

concertation dans l'action et beaucoup plus d'échange d'information. En d'autres mots, il apparaît que les institutions fédérales autres que le ministère du Patrimoine canadien qui sont les plus actifs en langues officielles planifient et développent leurs programmes et activités de façon largement indépendante les uns des autres. Ils sont toutefois disposés à partager l'information relative aux activités entreprises.

### 4.7.3 Succès et impact

Le succès et l'impact de chaque volet des PALO et de leur interaction sont traités par le biais de six questions d'évaluation.

#### 7. Dans quelle mesure le volet Vie communautaire des PALO a-t-il contribué à la vitalité des CLOSM?

Le volet « vie communautaire » a contribué à la vitalité des CLOSM en leur permettant de maintenir un réseau communautaire actif qui œuvre à cette vitalité et en appuyant les efforts des gouvernements provinciaux et territoriaux dans cette veine.

Le défi auquel les PALO doivent maintenant faire face est celui de clarifier le lien qui unit les différentes sous-composantes de ce volet. À bien des égards, la logique sur laquelle repose actuellement le volet vie communautaire est insoutenable à long terme. La multiplication des intervenants communautaires et gouvernementaux en langues officielles fait en sorte que le modèle actuel, qui consiste à développer un plan de développement global sur lequel repose un accord de collaboration signé entre le ministère du Patrimoine canadien et le réseau associatif financé par les PALO, devient passablement désuet. Pour qu'un tel modèle puisse être pleinement opérationnel, il faudrait que les organismes communautaires financés par les PALO, les organismes communautaires financés par d'autres ministères fédéraux (dans les domaines de l'économie, de la santé et de la justice en particulier), les ministères fédéraux et les ministères provinciaux ou territoriaux puissent s'entendre sur un plan de développement global commun et qu'ils signent une entente tripartite (gouvernement fédéral, gouvernements provinciaux ou territoriaux, et groupes communautaires). Une telle approche, bien que logique, est irréalisable en pratique puisqu'elle entraînerait des délais considérables dans la négociation de ces ententes.

Il apparaît donc important de clarifier le rôle des organismes financés par les PALO (particulièrement les organismes porte-parole) et l'objet des accords de collaboration. Ce faisant, il apparaît souhaitable de maintenir le principe voulant que les CLOSM puissent jouer un rôle dans l'attribution des fonds qui leurs sont alloués, comme ce fut le cas sous les ententes Canada-communautés et, maintenant, les accords de collaboration.

#### 8. Dans quelle mesure le volet Éducation dans la langue de la minorité des PALO a-t-il contribué à accroître l'offre de programmes et d'activités de qualité dans la langue de la minorité et la fréquentation de ces programmes?

Le volet « éducation dans la langue de la minorité » a contribué aux efforts visant à consolider le système d'éducation dans la langue de la minorité. En appuyant des initiatives relatives au développement de programmes d'études adaptés, de ressources pédagogiques, de formation du personnel enseignant, de la prestation de services spécialisés et d'immobilisation, les activités soutenues par les PALO demeurent bien alignées avec les besoins des conseils scolaires de

langue minoritaire. Ce travail de consolidation en est un à long terme, c'est donc dire que bien des besoins demeurent. En outre, la nature même du système d'éducation, où la révision des programmes d'études est faite sur une base cyclique, fait en sorte que certains coûts supplémentaires reliés à l'éducation en langue minoritaire demeureront récurrents.

Le domaine de la petite enfance mérite une attention particulière. Durant le cycle de financement à l'étude, des initiatives ont vu le jour dans ce domaine. Cependant, il s'agit toujours d'un domaine sous-exploité dans plusieurs régions du pays et pourtant, les résultats mitigés dans ce domaine affectent directement et de façon substantielle le système d'éducation, particulièrement au niveau primaire. Des ressources doivent alors être mobilisées pour intégrer les jeunes élèves dont la capacité langagière dans la langue de la minorité a été réduite, notamment en raison du manque de services à la petite enfance en langue minoritaire. Évidemment, ce dossier ne relève pas uniquement du ministère du Patrimoine canadien et, en conséquence, devrait faire l'objet d'une stratégie conjointe avec les institutions fédérales concernées.

9. Dans quelle mesure le volet Apprentissage de la langue seconde des PALO a-t-il contribué à accroître l'offre et la qualité des programmes et activités d'apprentissage de la langue seconde et la fréquentation de ces programmes?

Les activités entreprises sous le volet « apprentissage de la langue seconde » ont contribué aux efforts notoires que l'on retrouve à travers le pays pour revitaliser les programmes de langue seconde et en étendre l'accès. Les initiatives liées aux programmes intensifs de langue seconde sont particulièrement prometteuses, en ce qu'elles permettent de s'attaquer à des lacunes bien documentées relatives aux programmes de base.

En mettant l'accent sur le développement de nouveaux programmes et de ressources pédagogiques, de formation du personnel enseignant et de services spécialisés, les PALO appuient des initiatives qui sont en lien avec les besoins exprimés par les conseils scolaires œuvrant dans ce domaine. Tout comme pour l'enseignement dans la langue de la minorité, les besoins sont loin d'être satisfaits et les efforts des deux paliers de gouvernements devront donc se poursuivre.

Les progrès réalisés à ce jour dans la mesure des capacités langagières des élèves des programmes de langue seconde sont particulièrement significatifs et méritent une attention particulière. Essentiellement, l'expérience acquise, entre autres, par le conseil *Edmonton Public Schools*, doit maintenant s'étendre à d'autres régions du pays. Au fil des ans, l'incapacité de mesurer cet apprentissage a entraîné beaucoup de spéculation concernant l'efficacité des programmes de langue seconde, même ceux d'immersion. Les progrès réalisés à ce jour dans la mesure des capacités langagières ont eu un impact direct et positif sur le recrutement d'élèves. La table semble donc tout à fait mise pour que des progrès encore plus significatifs puissent être réalisés lors du prochain cycle de financement.

10. Compte tenu des moyens qui lui sont alloués, dans quelle mesure le volet Promotion de la dualité linguistique a-t-il contribué à mettre en valeur la dualité linguistique du Canada?

À ce jour, le volet de « promotion de la dualité linguistique » a contribué à certains résultats circonscrits, mais certainement pas à une mise en valeur plus étendue de la dualité linguistique canadienne. De fait, c'est au conditionnel que les intervenants consultés ont abordé cette

question. Si les PALO mobilisaient des ressources pour la promotion de la dualité linguistique, on retrouverait alors beaucoup d'intérêt pour joindre ces efforts. Bien peu de réticence et plutôt beaucoup d'intérêt ont été manifestés par rapport à une intervention fédérale visant à soutenir des efforts de promotion des deux langues officielles, particulièrement dans un contexte de plurilinguisme international.<sup>42</sup> Cette promotion pourrait prendre la forme d'activités entreprises directement par le gouvernement fédéral, ou d'activités régionales et locales que les PALO pourraient appuyer.

11. Dans quelle mesure l'interaction des programmes, volets, sous-volets, composantes et fonctions de soutien au sein des PALO a-t-elle contribué à un effet d'ensemble?

Il existe, à ce jour, une certaine interaction entre les volets et autres composantes des PALO, mais cette interaction demeure minimale et la structure même des PALO n'encourage pas systématiquement une telle collaboration. Or, une interaction plus directe entre les différentes composantes paraît tout à fait souhaitable, du fait que toutes les composantes des PALO partagent des objectifs communs d'épanouissement des CLOSM et de mise en valeur des langues officielles.

Durant le cycle de financement à l'étude, certaines activités de collaboration entre les volets des PALO ont émergé. La prochaine étape logique consisterait à encourager plus systématiquement ce type de collaboration dans les milieux qui le désirent.

12. Les PALO ont-ils eu des impacts non prévus (positifs ou négatifs)?

Étant donné le mandat plutôt large des PALO, qui consiste à appuyer le développement et l'épanouissement des CLOSM et à mettre en valeur les deux langues officielles, aucun impact n'a émergé de cette évaluation qui aurait été totalement imprévu initialement. Certains effets non prévus initialement sont toutefois décrits à l'intérieur du présent rapport que l'on pense à l'impact de l'engagement des ministères autres que le ministère du Patrimoine canadien sur la logique des accords de collaboration.

#### **4.7.4 Coût-efficacité et alternatives**

Finalement, deux questions d'évaluation traitent du rapport coût-efficacité et des alternatives aux PALO.

13. Dans quelle mesure les mécanismes de financement et de gestion (ententes de contribution, accords de collaboration, subventions, protocoles, contrats, etc.) et les opérateurs des PALO ont-ils été adéquats et efficaces?

Dans le domaine de l'éducation et des services dans la langue de la minorité, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux sont relativement satisfaits de la structure actuellement en place qui repose, dans le cas de l'éducation, sur un protocole et une série d'ententes bilatérales et, dans le cas des services dans la langue de la minorité, sur une série

<sup>42</sup> La notion de plurilinguisme réfère ici au nombre croissant de citoyens qui maîtrisent plusieurs langues ou qui valorisent cette maîtrise pour des fins de mobilité personnelle ou professionnelle par exemple.

d'ententes bilatérales. Le bémol principal se retrouve sur le plan de la reddition de comptes. L'approche actuelle est particulièrement onéreuse et d'une utilité très limitée pour les intervenants concernés. La proposition soumise par plusieurs gouvernements provinciaux et territoriaux d'opter pour une stratégie axée sur l'évaluation cyclique des activités entreprises en vertu des ententes bilatérales apparaît plus prometteuse et mérite d'être examinée.

Les accords de collaboration liant le ministère du Patrimoine canadien et le réseau associatif méritent d'être reconsidérés. Comme le présent rapport l'a déjà souligné, le principe fondamental qui encadre ce type d'accords, soit la participation des CLOSM à la gestion des ressources qui leurs sont allouées, doit être maintenu. Toutefois, l'émergence de plusieurs acteurs qui ne sont pas ou très peu financés par les PALO crée un contexte nouveau que les accords de collaboration auraient avantage à mieux intégrer. En outre, les délais d'approbation et les exigences de reddition de comptes continuent de soulever des difficultés pour plusieurs organismes.

14. Y a-t-il une approche plus efficace pour atteindre les objectifs des PALO?
--

De façon générale, les PALO constituent une approche efficace pour encadrer cette intervention du ministère du Patrimoine canadien. Notons que les dépenses encourues à ce jour sont largement en lien avec les sommes allouées initialement et que les coûts administratifs demeurent raisonnables à un niveau d'environ 4 % du budget total des PALO. L'objectif consiste donc à actualiser et renforcer cette structure plutôt qu'à la remplacer par une approche fondamentalement distincte.

## 5. Conclusions

Cette section du rapport présente les conclusions de l'évaluation. L'information est structurée en fonction des quatre grands thèmes de l'évaluation : la pertinence des PALO, leur conception et mise en œuvre, leurs succès et leur efficacité.

### Conclusions d'ensemble

L'évaluation sommative des Programmes d'appui aux langues officielles aura permis d'obtenir un portrait global des progrès réalisés en matière d'épanouissement des communautés et de mise en valeur des langues officielles. Cette évaluation confirme la pertinence des programmes d'appui aux langues officielles comme outil principal dont dispose le gouvernement fédéral pour assumer ses obligations législatives. Les divers volets des programmes contribuent tous à la mise en valeur des langues officielles au Canada et sont structurés selon une logique de résultats. L'évaluation a observé de nombreux progrès, mais souligne également les défis auxquels les programmes auront à faire face, à savoir une actualisation du discours des langues officielles dans un contexte de mondialisation et de plurilinguisme, la création d'une meilleure synergie entre les différents volets et une simplification des processus administratifs et de reddition de comptes. Les constats et les recommandations seront intégrés aux mesures prises dans le cadre du renouvellement des Programmes d'appui aux langues officielles et de ses ententes et accords avec ses principaux partenaires de prestation.

### 5.1 Pertinence

L'évaluation des PALO confirme leur pertinence, autant de la perspective du gouvernement fédéral que de celle des CLOSM et de la population canadienne.

Les obligations constitutionnelles et législatives du gouvernement fédéral relatives aux langues officielles sont considérables. En particulier, la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles* – un texte législatif de nature quasi constitutionnelle – mandate le gouvernement fédéral de prendre les mesures nécessaires pour appuyer le développement et l'épanouissement des CLOSM et pour mettre en valeur les deux langues officielles. De façon plus particulière, le ministère du Patrimoine canadien est mandaté de coordonner les efforts des institutions fédérales et d'appuyer les gouvernements provinciaux et territoriaux dans leurs efforts relatifs aux langues officielles. Dans ce contexte, les PALO demeurent l'outil principal dont dispose le gouvernement fédéral pour assumer ses obligations.

Notons que l'enseignement de la langue seconde, un domaine de premier plan pour réaliser les objectifs énoncés à l'intérieur de la constitution canadienne et de la *Loi sur les langues officielles*, demeure toujours celui qui ne bénéficie d'aucune protection constitutionnelle ou quasi constitutionnelle. Dans un tel contexte, l'intervention fédérale, exercée par le biais des PALO, revêt une importance d'autant plus marquée.

Près de quarante ans après leur mise en œuvre initiale, les PALO opèrent aujourd'hui dans un contexte qui leur est largement favorable. Aux obligations constitutionnelles et législatives

relatives aux langues officielles s'ajoute un intérêt soutenu de la part de la population canadienne envers les langues officielles et une attente de leur part à ce que le gouvernement fédéral intervienne directement dans ce domaine. Et à cela s'ajoute l'intervention de plus en plus marquée des gouvernements provinciaux et territoriaux dans le domaine des langues officielles.

Afin de demeurer pertinents, les PALO doivent toutefois conjuguer et s'adapter à un contexte démographique en évolution. L'idée qu'un citoyen canadien est, sans nuance, un francophone ou anglophone « majoritaire » ou un francophone ou anglophone « minoritaire » (une structure identitaire que l'on retrouve systématiquement dans les textes constitutionnels ou législatifs relatifs aux langues officielles) colle de moins en moins à un contexte où les identités culturelles et linguistiques sont de plus en plus nuancées. Le taux de bilinguisme très élevé chez les CLOSM et en croissance chez les jeunes canadiens en général, ainsi que l'impact d'une immigration soutenue au pays poussent de plus en plus de Canadiens à redéfinir leur relation aux deux langues officielles d'une façon qui ne cadre pas toujours avec cette identité traditionnelle tranchée du « minoritaire » ou du « majoritaire ».

Notons finalement que la restructuration des PALO que le ministère du Patrimoine canadien a complétée en 2003 de façon à regrouper tous ses volets sous deux grands programmes, reflète adéquatement les deux grands objectifs de la *Loi sur les langues officielles* et cadre avec les principes d'une gestion axée sur les résultats, dans la mesure où les objectifs des PALO deviennent la base de leur structure de programmes.

## 5.2 Conception et mise en œuvre

Le regroupement des différentes composantes des PALO sous une même structure de programme facilite leur gestion intégrée. À la base, une logique de résultats unit ces différentes composantes qui contribuent toutes à la mise en valeur des deux langues officielles au Canada. Le défi auquel la Direction générale des PALO fait actuellement face est celui d'encourager une plus grande synergie entre ces différentes composantes. À bien des égards, les différentes composantes des PALO doivent être administrées de façon indépendante, puisqu'elles poursuivent des objectifs qui leur sont propres. Toutefois, des possibilités de synergies entre ces programmes existent et méritent d'être explorées. À titre d'exemple, les activités financées sous le volet vie communautaire sont directement en lien avec celles financées sous le volet éducation dans la langue de la minorité. Dans la même veine, les deux volets relatifs à l'éducation (langue première et langue seconde) financent des activités largement complémentaires. Les PALO auraient avantage à encourager activement la collaboration entre les acteurs impliqués dans les différents volets des PALO.

Un aspect ayant passablement évolué au cours des dernières années est l'implication plus directe d'autres ministères fédéraux dans le domaine des langues officielles. En particulier, le dépôt du *Plan d'action pour les langues officielles* en 2003 et, plus récemment, de la *Feuille de route pour la dualité linguistique*, permet à une panoplie de ministères fédéraux de mettre de l'avant des initiatives en langues officielles qui sont en lien avec leur mandat.

Cette évolution, bien que tout à fait conforme à l'esprit et la lettre de la *Loi sur les langues officielles*, n'est pas sans soulever des défis pour le ministère du Patrimoine canadien :

- ▶ Premièrement, la logique actuelle des accords de collaboration mérite d'être redéfinie. Cette logique repose en effet sur le principe qu'une CLOSM peut être représentée par un organisme mandaté pour signer un accord de collaboration avec le ministère du Patrimoine canadien, lequel accord repose sur un plan de développement global de la communauté concernée. Or, les organismes couverts par ces accords de collaboration sont appelés à conjuguer de plus en plus avec des organismes financés par d'autres institutions fédérales (ou d'autres paliers de gouvernement), lesquels n'ont pas nécessairement participé à l'élaboration du plan de développement global. En outre, un nombre croissant d'organismes couverts par les accords de collaboration reçoivent du financement d'autres ministères ou gouvernements qui, eux aussi, n'ont pas nécessairement participé au processus entourant l'accord de collaboration et le plan de développement global. En somme, une part grandissante de l'appui au développement communautaire échappe maintenant aux PALO.
- ▶ Deuxièmement, l'intervention plus marquée d'autres ministères fédéraux et d'autres paliers de gouvernement a un impact direct sur le rôle du ministère du Patrimoine canadien dans le domaine de la concertation interministérielle, tant au niveau régional que national. La *Loi sur les langues officielles* mandate le ministère du Patrimoine canadien de voir à ce qu'il y ait une approche concertée dans la mise en œuvre des initiatives fédérales relatives aux langues officielles. Or, l'évaluation indique que la concertation de l'action fédérale est limitée, dans la mesure où les différentes institutions fédérales mettent de l'avant leurs propres initiatives de façon largement autonome. La concertation se retrouve davantage sur le plan de l'échange d'information. Au niveau régional, des initiatives de concertation ont vu le jour, certaines impliquant différentes institutions fédérales (par le biais entre autres des Conseils fédéraux et de leurs sous-comités sur les langues officielles), alors que d'autres ont rejoint à la fois les acteurs fédéraux, provinciaux/territoriaux et communautaires. On retrouve toutefois des régions où le manque de ressources ou d'intérêt a largement paralysé les efforts de concertation.

Toujours sur le plan de la conception de programme, notons que les travaux de recherche entrepris ou financés par les PALO, bien qu'abordant des questions pertinentes, demeurent largement méconnus des intervenants communautaires. Précisons toutefois que ce constat découle aussi du manque de capacité de ces organismes de pouvoir analyser et utiliser l'information émanant de ces travaux de recherche.

Finalement, le volet et la fonction d'appui relatifs à la promotion de la dualité linguistique auraient avantage à être restructurés. La promotion de la dualité linguistique, considérée dans son sens large, recueille un fort appui chez l'ensemble des intervenants concernés, autant au plan fédéral, que provincial, territorial ou communautaire. Durant la période à l'étude, les activités dans ce domaine ont été particulièrement limitées. Une intervention plus marquée dans ce domaine devra toutefois reposer sur un concept actualisé de ce que représentent les deux langues officielles dans un contexte de plurilinguisme.

### 5.3 Succès

Sur le plan de la vie communautaire, les PALO ont agi sur certaines dimensions de la vitalité des CLOSM, particulièrement en ce qui a trait à la complétude institutionnelle et à l'éducation dans la langue de la minorité. Ainsi, on retrouve des organismes offrant des services aux CLOSM dans un nombre croissant de domaines, dont certains entraînent une collaboration avec d'autres institutions fédérales ou avec d'autres paliers de gouvernement dont l'intervention en langues officielles continue de s'étendre. Cette expansion a toutefois contribué à un essoufflement de ce réseau institutionnel. C'est ainsi que le nombre d'opérateurs apparaît à la fois trop petit lorsqu'il est considéré en fonction des besoins identifiés par les CLOSM et trop grand lorsqu'il est considéré en fonction des ressources disponibles.

Au plan de l'éducation dans la langue de la minorité, des progrès considérables ont été observés dans ce domaine essentiel à l'épanouissement des CLOSM. La contribution financière des PALO, de même que la collaboration intergouvernementale qu'appuie ce volet des PALO, ont contribué à ce résultat. Au moment de l'évaluation, ces progrès étaient toutefois concentrés dans les domaines couverts par la *Charte canadienne des droits et libertés*. L'intervention dans les domaines en amont (tels que la petite enfance) ou en aval (tels que le postsecondaire) de l'éducation primaire et secondaire est beaucoup plus circonscrite, bien que d'importantes initiatives aient été mises en œuvre dans certaines régions du pays.

Sur le plan de l'apprentissage de la langue seconde, les PALO ont soutenu des efforts de revitalisation des programmes d'immersion, dont celle du *Edmonton School Board* visant à mesurer de façon systématique l'apprentissage des élèves inscrits dans un programme de langue seconde (de base ou d'immersion). En outre, les initiatives dans le domaine du français intensif, aussi appuyé par les PALO, suscitent beaucoup d'intérêt en raison de leur innovation pédagogique, et du fait que 90% des étudiants inscrits à des cours de langue seconde demeurent dans les programmes de base.

### 5.4 Coûts / efficacité

Les PALO sont associés à un effet de levier considérable. Dans les volets liés à l'éducation dans la langue de la minorité et l'enseignement de la langue seconde, où la très grande majorité des ressources des PALO sont investies, la contribution fédérale se limite à couvrir une partie des coûts supplémentaires liés à ce type d'enseignement. Les provinces et territoires, en conformité avec leur juridiction dans le domaine de l'éducation, demeurent les principaux bailleurs de fonds. Dans le volet touchant à la vie communautaire, les PALO ont aussi eu un effet de levier important, ayant contribué au rôle accru qu'occupent les gouvernements provinciaux et territoriaux en matière de langues officielles.

Un aspect qui mérite une attention particulière concernant la gestion des PALO est le processus de reddition de comptes. L'approche actuelle, axée largement sur les rapports annuels sur les résultats, n'a pas donné les résultats escomptés. Le volume de rapports, conjugué aux délais considérables que peut entraîner leur production, en limite considérablement l'utilité. Une approche axée davantage sur l'évaluation formelle et cyclique des initiatives financées par les PALO apparaît plus prometteuse.

Notons finalement que les coûts d'administration des PALO ne représentent qu'environ trois ou quatre pour cent de leur budget total.

## 6. Recommandations et réponse de la gestion

Sur la base des constats inclus dans le présent rapport, nous formulons les cinq recommandations suivantes :

**Recommandation 1 :** Que le ministère du Patrimoine canadien revoie l'appui qu'il offre actuellement par le biais des accords de collaboration et des ententes de contribution avec les groupes communautaires. L'appui du Ministère devrait refléter plus adéquatement l'intervention des autres institutions fédérales et des autres paliers de gouvernement. Le Ministère devrait en outre viser une simplification du processus d'approbation entourant le financement de projets ponctuels.

**Réponse de la gestion :** Acceptée

### *Appui aux organismes*

La DGPALO a fait part de son intention de renouveler les Accords de collaboration conclus avec les représentants de chacune des 13 communautés de langue officielle en situation minoritaire à compter de mars 2009. Ces ententes établissent les principes de collaboration entre le Ministère et le réseau associatif de chaque province ou territoire, et présentent les priorités de développement identifiées par chaque communauté.

Un des signes indéniables du succès des efforts des programmes d'appui aux langues officielles est le nombre croissant d'institutions fédérales qui participent directement au développement des communautés de langue officielle dans leurs domaines de responsabilités, comme en témoignent notamment le Plan d'action de 2003 et la *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013 : Agir pour l'avenir*, rendue publique le 19 juin 2008. Les gouvernements provinciaux et territoriaux prennent également de plus en plus de mesures en ce sens. Cette nouvelle réalité doit se refléter dans la relation entre les communautés et les programmes d'appui aux langues officielles.

Le ministère du Patrimoine canadien entend poursuivre le dialogue avec les communautés sur la détermination des objectifs et l'évaluation des résultats visés et améliorer les modalités de gouvernance de son partenariat avec le secteur communautaire.

Le renouvellement prochain des Accords de collaboration en 2009 permettra d'aborder ces questions avec les organismes concernés. Un examen des Accords actuels et des options afin de déterminer le format des prochaines ententes a été effectué au cours de l'automne 2008. Des discussions avec les porte-paroles du mouvement associatif sur les options pour améliorer le contenu des prochains Accords débiteront au cours de l'automne 2008. Le renouvellement des Accords de collaboration avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire est prévu pour le printemps 2009.

### *Simplification des processus d'approbation*

Les Programmes d'appui aux langues officielles accueillent favorablement la recommandation en matière de simplification des processus d'approbation. Les engagements de simplification seront réalisés en parallèle avec la mise en œuvre de la nouvelle politique sur les paiements de transferts.

Des mesures administratives ont déjà été apportées par les Programmes d'appui aux langues officielles au cours des dernières années. D'abord, tous les groupes qui reçoivent un soutien à la programmation peuvent recevoir un financement provisoire de 25 p. 100 en début d'année, ce qui leur permet de poursuivre leurs opérations sans interruption. Les PALO encouragent également les organismes à présenter des demandes de programmation pluriannuelles, ce qui réduit le nombre de demandes à présenter. Le programme a également augmenté le seuil au-delà duquel l'appui financier est versé par un accord de contribution plutôt que par subvention, ce qui signifie une reddition de comptes simplifiée pour de nombreux groupes dont l'appui financier est en deçà de ce seuil. Une révision du formulaire de demandes a également été entamée, toujours en vue de simplifier les processus administratifs.

Les mesures de simplification des processus administratifs pour les projets ponctuels refléteront la nouvelle approche en matière de subventions et contributions communiquée aux institutions fédérales par le Conseil du Trésor le 27 mai 2008 afin de les aider dans leur effort en vue de réformer la gestion des subventions et des contributions au sein de la fonction publique fédérale. Le ministère du Patrimoine canadien a déjà commencé à mettre en œuvre les changements en matière de simplification des processus administratifs et, au cours des trois prochaines années, il continuera de faire avancer son plan d'action qui prévoit, entre autre, la simplification des ententes de financement; la simplification, la normalisation et l'harmonisation du processus de demande; la mise en place de pratiques souples en matière de gestion des risques; l'établissement de normes de service; la détermination et la mise en application des pratiques exemplaires; un meilleur accès à l'information au moyen de la technologie et la participation accrue des intervenants. La Direction générale poursuit sa participation à l'exercice du ministère du Patrimoine canadien afin d'y arrimer ses processus administratifs.

***Calendrier de mise en œuvre :*** Examen des accords de collaboration : automne 2008; renouvellement des accords de collaboration printemps 2009; Simplification des processus administratifs : efforts continus, suite à l'adoption de nouvelles modalités et lignes directrices de programmes au début de 2009.

***Recommandation 2 :*** Que le ministère du Patrimoine canadien fasse de la mesure de l'apprentissage découlant des programmes de langue seconde une priorité du prochain protocole et des ententes bilatérales qui en découlent. Cette mesure devrait couvrir tous les programmes de langue seconde, soient le programme de base, le programme intensif et le programme d'immersion.

**Réponse de la gestion :** Acceptée

Ce sont les gouvernements provinciaux et territoriaux qui sont responsables de la mise en œuvre des mesures pour accroître la proportion de jeunes diplômés bilingues à la fin du secondaire en fonction de leurs propres objectifs.

Le ministère du Patrimoine canadien poursuivra ses collaborations importantes avec les provinces et territoires dans le domaine de l'apprentissage de la langue seconde. La *Feuille de route* confirme l'engagement de Patrimoine canadien en matière de programmes d'apprentissage de langue seconde. Par le biais de cet engagement, le financement additionnel en matière d'éducation du Plan d'action du gouvernement du Canada pour les langues officielles (de 2003-2004 à 2007-2008) sera maintenu au niveau de 2007-2008 au cours des cinq prochaines années.

Le *Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde* et les ententes fédérales-provinciales/territoriales qui s'y rattachent viennent à échéance en mars 2009. À l'heure actuelle, les données de recensement sont les seules données sur lesquelles évaluer les progrès en matière de connaissance de la seconde langue officielle. Dans certaines provinces, il existe des tests pour évaluer les compétences linguistiques des élèves à la fin du secondaire tandis que dans d'autres, il n'en existe pas. Le ministère du Patrimoine canadien compte susciter et encourager les provinces et territoires à identifier des moyens de mesurer les compétences linguistiques des élèves et ainsi établir une donnée de référence. Le ministère entend travailler activement à cet objectif.

Dans le cadre des discussions entourant le renouvellement du *Protocole* et la conclusion des ententes bilatérales, la Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles proposera que la mesure de l'apprentissage découlant des programmes de langue seconde fasse l'objet d'une priorité du prochain protocole et des ententes bilatérales qui en découlent. Dans la mise en œuvre des prochaines ententes, la Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles visera à convenir avec les provinces et territoires d'outils en vue de mesurer les progrès relatifs à l'apprentissage de la langue seconde qui soient, dans la mesure du possible, comparables d'une juridiction à l'autre, fiables d'un point de vue méthodologique et faciles d'utilisation. On visera à convenir également des rôles et responsabilités de chaque palier de gouvernement à cet égard.

**Calendrier de mise en œuvre :** En cours. Le Protocole et les ententes doivent être renouvelés à compter du 31 mars 2009. Dans le cadre des discussions sur le renouvellement, la mesure de l'apprentissage découlant des programmes de langue seconde sera examinée avec les gouvernements provinciaux et territoriaux. La mise en œuvre du Protocole et des ententes s'échelonnent sur cinq ans.

**Recommandation 3 :** Que le ministère du Patrimoine canadien inclut dans ses ententes bilatérales découlant de chacun des volets des PALO des clauses de collaboration entre les acteurs de ces différents volets. En particulier, ces clauses devraient encourager une collaboration plus étroite entre les intervenants de la minorité et ceux de l'apprentissage de la langue seconde.

**Réponse de la gestion :** Acceptée

Des activités qui favorisent le rapprochement entre les clientèles ciblées par les différentes composantes sont déjà appuyées par les Programmes d'appui aux langues officielles. De plus, certaines ententes fédérales-provinciales/territoriales comprennent également une priorité favorisant le rapprochement et le dialogue entre les collectivités françaises et anglaises. Les Programmes d'appui aux langues officielles comptent ajouter un principe de collaboration dans le cadre des ententes et accords avec ses partenaires provinciaux, territoriaux et communautaires.

**Calendrier de mise en œuvre :** Les principales ententes et accords doivent être renouvelés à compter du 31 mars 2009. Leur renouvellement sera l'occasion d'inclure des principes de collaboration.

**Recommandation 4 :** Que le ministère du Patrimoine canadien intensifie ses efforts de mise en valeur des deux langues officielles. Ces efforts devraient reposer sur un discours actualisé concernant la promotion des deux langues officielles, et tenir compte du contexte de plurilinguisme croissant aux niveaux national et international. Ces activités de mise en valeur devraient être entreprises en étroite collaboration avec les autres institutions fédérales, ainsi que les gouvernements provinciaux et territoriaux et les groupes communautaires.

**Réponse de la gestion :** Acceptée

La politique canadienne des langues officielles s'enracine dans l'histoire du pays. Devant les enjeux de cohésion sociale et d'identité nationale que soulevait la coexistence des collectivités francophone et anglophone, le Canada s'est graduellement doté d'un régime linguistique consacrant l'égalité de statut du français et de l'anglais. Les éléments centraux du régime linguistique canadien sont énoncés dans la *Loi sur les langues officielles* et la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Or, le Canada évolue et un certain nombre de développements viennent potentiellement modifier la toile de fond à partir de laquelle s'est construit le régime linguistique canadien : la transformation démographique rapide du pays, qui devient de plus en plus multiculturel et multilingue, l'évolution socio-politique du Québec, noyau de la francophonie canadienne, et les rapports qui en découlent entre cette province et le reste du Canada.

Une juste compréhension des enjeux de société actuels et futurs auxquels sont confrontés les collectivités de langue officielle du pays et les rapports entre ces groupes est absolument essentielle à l'atteinte des objectifs du ministère dans ce domaine. La Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles compte développer les éléments d'un discours rajeuni et adapté à la réalité du Canada d'aujourd'hui.

La Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles a déjà pris des initiatives concrètes dans le sens de la recommandation 4. Une étude a été lancée en vue d'élaborer, au cours des prochaines années, un cadre de politique stratégique qui permette au ministère du Patrimoine canadien de tenir compte, dans la réalisation de son mandat comme institution fédérale clé en matière de langues officielles, des nouveaux défis et occasions que présente la société canadienne d'aujourd'hui et de demain. Plus précisément, cette réflexion permettra de

poser un diagnostic précis des changements qui affectent le Canada et qui sont susceptibles d'avoir des répercussions sur la dualité linguistique du pays et les politiques et programmes fédéraux en langues officielles. La Direction générale entend également examiner conjointement des axes de recherche avec la Direction générale du multiculturalisme et des Droits de la personne.

***Calendrier de mise en œuvre*** : Une première étude sur la mise en valeur des langues officielles au Canada sera finalisée au début de l'exercice 2009-2010. Cette étude guidera la réflexion du programme et de ses partenaires et pourrait mener à l'élaboration de propositions pour la mise en œuvre d'une nouvelle approche de mise en valeur de la présence des deux langues officielles.

***Recommandation 5*** : Pour la mesure continue des résultats des PALO concernant les gouvernements provinciaux et territoriaux (services dans la langue de la minorité, éducation dans la langue de la minorité et apprentissage de la langue seconde), que le ministère du Patrimoine canadien s'éloigne des rapports annuels sur les résultats au profit d'évaluations cycliques effectuées par les bénéficiaires concernés. Cette approche permettrait de centrer la mesure de rendement sur les résultats découlant des activités des PALO, plutôt que sur une énumération exhaustive des activités entreprises, et faciliterait la production des rapports à l'intérieur de délais plus opportuns.

**Réponse de la gestion** : Acceptée

Les provinces et territoires participent depuis longtemps à l'exécution de certains programmes mis en œuvre par les Programmes d'appui aux langues officielles. Ces partenariats sont essentiels dans le cadre de la prestation de services qui relèvent de leur juridiction. La Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles reconnaît l'importance de simplifier les exigences relatives à la production de rapports et à la reddition de comptes de ses partenaires provinciaux et territoriaux. Elle examine diverses formes que pourraient prendre une reddition de comptes simplifiée afin d'adopter une approche qui serait en mesure de saisir les principaux résultats qui lui permettent de faire état de son rendement tout en allégeant les processus de reddition de comptes pour les gouvernements provinciaux et territoriaux. Cette reddition de comptes simplifiée serait discutée avec les provinces et territoires dans le cadre des discussions entourant le renouvellement des ententes fédérales-provinciales/territoriales en matière d'éducation et de services.

***Échéancier pour la mise en œuvre des mesures*** : En cours. Dans le cadre des discussions sur le renouvellement des ententes fédérales-provinciales arrivant à échéance le 31 mars 2009, de nouvelles approches seront examinées avec les gouvernements provinciaux et territoriaux. La mise en œuvre de ces ententes s'échelonnera sur cinq ans.

## Annexe A Cadre d'évaluation

Cadre d'évaluation		
Questions	Indicateurs	Sources de données
<b>Pertinence</b>		
1. Quelle est la pertinence des PALO en regard des résultats stratégiques attendus de PCH, des priorités gouvernementales et de la modernisation des pratiques de gestion au gouvernement fédéral?	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Comparaison entre les résultats attendus des PALO et les priorités du gouvernement fédéral</li> <li>– Comparaison entre les résultats attendus des PALO et les résultats stratégiques attendus de PCH</li> <li>– Opinion des intervenants-clés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Revue de documents pertinents : Discours du Trône, documents stratégiques de PCH, etc.</li> <li>– Entrevues avec : PCH, partenaires fédéraux, CLO</li> </ul>
2. Dans quelle mesure les PALO répondent-ils aux besoins et aux aspirations de la société canadienne et de leurs clientèles cibles en particulier en matière de langues officielles et de dualité linguistique?	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Évolution du contexte politique, législatif, socioculturel, démographique des collectivités de LO</li> <li>– Complémentarité entre la dualité linguistique et le pluralisme</li> <li>– Opinion des intervenants-clés</li> <li>– Opinion du public canadien (majorités et minorités)</li> <li>– Opinion des membres des CLOSM</li> <li>– Résultats d'études</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Revue des écrits</li> <li>– Revue des rapports et évaluations des PALO</li> <li>– Données de sondages compilées par PCH</li> <li>– Enquête par questionnaire auprès des conseillers scolaires des majorités</li> <li>– Enquête par questionnaire auprès des conseillers scolaires des CLOSM</li> <li>– Enquête par questionnaire auprès des organismes bénéficiaires</li> <li>– Panel d'experts en développement communautaire des CLOSM</li> <li>– Panel d'experts en éducation des CLOSM</li> <li>– Panel d'experts en enseignement de langue seconde</li> <li>– Entrevues avec : PCH, partenaires fédéraux, CMEC, provinces et territoires, CLO, partenaires communautaires</li> </ul>
<b>Conception et mise en œuvre</b>		
3. Dans quelle mesure le regroupement des programmes, volets, sous-volets, composantes et fonctions de soutien sous les PALO constitue-t-il un avantage pour leur mise en œuvre?	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Nombre et nature des liens, collaborations et activités entre les programmes, volets, sous-volets, composantes et fonctions de soutien des PALO</li> <li>– Opinion des intervenants-clés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Dossiers administratifs : analyse des projets reçus et financés</li> <li>– Revue des rapports et évaluations des PALO</li> <li>– Entrevues avec : PCH, partenaires fédéraux, CMEC, provinces et territoires, CLO, partenaires communautaires</li> </ul>

<b>Cadre d'évaluation</b>		
<b>Questions</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Sources de données</b>
4. Dans quelle mesure les résultats stratégiques visés respectivement par PCH et les autres institutions fédérales en matière d'appui aux langues officielles sont-ils complémentaires?	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Typologie des domaines d'intervention des PALO et comparaison avec les autres institutions fédérales</li> <li>– Nouveauté des investissements des institutions fédérales</li> <li>– Opinion des intervenants-clés</li> <li>– Opinion des bénéficiaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Dossiers administratifs : analyse des projets reçus et financés</li> <li>– Revue des rapports et évaluations des PALO et des autres institutions fédérales en matière de LO</li> <li>– Entrevues avec : PCH, partenaires fédéraux, CMEC, provinces et territoires, CLO, partenaires communautaires</li> <li>– Enquête par questionnaire auprès des organismes bénéficiaires</li> </ul>
5. Dans quelle mesure les moyens de recherche et de promotion dont dispose PCH ont-ils permis de réaliser les objectifs des PALO?	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Éventail des recherches en matière de LO et diffusion de leurs résultats</li> <li>– Niveau de connaissance des réalités changeantes des clientèles des PALO au sein de PCH et des institutions fédérales</li> <li>– Niveau de connaissance et de sensibilisation de la politique des LO au sein de la population canadienne</li> <li>– Opinion des intervenants-clés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Revue des rapports et évaluations des PALO</li> <li>– Données de sondages compilées par PCH</li> <li>– Entrevues avec : PCH, partenaires fédéraux, CMEC, provinces et territoires, CLO, partenaires communautaires</li> </ul>
6. Dans quelle mesure les moyens de concertation interministérielle dont dispose PCH ont-ils permis de réaliser les objectifs des PALO?	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Existence et efficacité des mécanismes de concertation interministérielle au sein des PALO et avec les institutions fédérales (SLO)</li> <li>– Niveau de connaissance au sein des institutions fédérales de leurs obligations en vertu de la partie VII de la LLO</li> <li>– Niveau de connaissance des réalités changeantes des clientèles des PALO au sein de PCH et des institutions fédérales</li> <li>– Opinion des intervenants-clés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Revue des rapports et évaluations des PALO</li> <li>– Données de sondages compilées par PCH</li> <li>– Entrevues avec : PCH, partenaires fédéraux, CMEC, provinces et territoires, CLO, partenaires communautaires</li> </ul>

<b>Cadre d'évaluation</b>		
<b>Questions</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Sources de données</b>
<b>Succès</b>		
7. Dans quelle mesure le volet Vie communautaire des PALO a-t-il contribué à la vitalité des CLOSM?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Preuves de la capacité des CLOSM de vivre dans leur milieu, dans leur propre langue : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Tendances démographiques</li> <li>▪ Transfert linguistique</li> <li>▪ Tendances socioéconomiques</li> <li>▪ Éventail des secteurs d'activités (complétude institutionnelle)</li> <li>▪ Niveau de participation sociocommunautaire</li> </ul> </li> <li>- Niveau de progression de l'offre de services publics aux CLOSM, dans leur langue</li> <li>- Opinion des intervenants-clés</li> <li>- Opinion des bénéficiaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Revue des écrits</li> <li>- Analyse des indicateurs de vitalité</li> <li>- Dossiers administratifs : analyse des projets et des résultats obtenus</li> <li>- Entrevues avec : PCH, partenaires fédéraux, CMEC, provinces et territoires, CLO, partenaires communautaires</li> <li>- Enquête par questionnaire auprès des organismes bénéficiaires</li> <li>- Panel d'experts en développement communautaire des CLOSM</li> </ul>

<b>Cadre d'évaluation</b>		
<b>Questions</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Sources de données</b>
8. Dans quelle mesure le volet Éducation dans la langue de la minorité des PALO a-t-il contribué à accroître l'offre de programmes et d'activités de qualité dans la langue de la minorité et la fréquentation de ces programmes?	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Impacts des activités et des programmes offerts par les provinces et territoires visant l'apprentissage dans la langue des communautés</li> <li>– Impacts des méthodes et ressources pédagogiques pour l'enseignement dans la langue de la minorité et leur utilisation</li> <li>– Nombre et tendance des inscriptions des élèves admissibles dans le système de la minorité</li> <li>– Comparaison des élèves recevant leur éducation dans la langue de la majorité à ceux de la majorité dans les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Résultats aux tests de rendement</li> <li>▪ Obtention du diplôme d'études secondaires</li> <li>▪ Pourcentage d'élèves qui poursuivent des études postsecondaires</li> </ul> </li> <li>– Nombre et tendance des inscriptions aux programmes des bourses et des moniteurs</li> <li>– Opinion des intervenants-clés</li> <li>– Opinion des bénéficiaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Dossiers administratifs : analyse des projets et des résultats obtenus</li> <li>– Analyse des indicateurs en éducation</li> <li>– Revue des écrits</li> <li>– Entrevues avec : PCH, partenaires fédéraux, CMEC, provinces et territoires, CLO, partenaires communautaires</li> <li>– Groupes de discussion avec intervenants en éducation des CLOSM, ex. Table en éducation</li> <li>– Enquête par questionnaire auprès des conseillers scolaires des CLOSM</li> <li>– Enquête par questionnaire auprès des organismes bénéficiaires</li> <li>– Panel d'experts en éducation des CLOSM</li> </ul>

<b>Cadre d'évaluation</b>		
<b>Questions</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Sources de données</b>
9. Dans quelle mesure le volet Apprentissage de la langue seconde des PALO a-t-il contribué à accroître l'offre et la qualité des programmes et activités d'apprentissage de la langue seconde et la fréquentation de ces programmes?	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Impacts des programmes et activités offerts par les provinces et territoires en apprentissage de la langue seconde</li> <li>– Nombre et tendance des inscriptions aux programmes de langue seconde</li> <li>– Nombre et tendance des inscriptions aux programmes des bourses et des moniteurs</li> <li>– Impacts des méthodes et outils développés pour l'enseignement de la langue seconde</li> <li>– Évolution du niveau de bilinguisme des Canadiens</li> <li>– Opinion des intervenants-clés</li> <li>– Opinion des bénéficiaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Dossiers administratifs : analyse des projets; analyse des résultats auprès d'un échantillon de projets</li> <li>– Revue des écrits</li> <li>– Analyse des indicateurs démolinguistiques et en éducation</li> <li>– Enquête par questionnaire auprès des conseillers scolaires de la majorité</li> <li>– Enquête par questionnaire auprès des organismes bénéficiaires</li> <li>– Entrevues avec : PCH, partenaires fédéraux, CMEC, provinces et territoires, CLO, partenaires communautaires</li> <li>– Groupes de discussion avec le personnel d'enseignement de langue seconde</li> <li>– Panel d'experts en enseignement de langue seconde</li> </ul>
10. Compte tenu des moyens qui lui sont alloués, dans quelle mesure le volet Promotion de la dualité linguistique a-t-il contribué à mettre en valeur la dualité linguistique du Canada?	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Nombre, type et envergure des activités et organismes financés</li> <li>– Opinion de la population canadienne</li> <li>– Opinion des bénéficiaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Dossiers administratifs : analyse des projets; analyse des résultats auprès d'un échantillon de projets</li> <li>– Revue des écrits</li> <li>– Données de sondages compilées par PCH</li> <li>– Enquête par questionnaire auprès des organismes bénéficiaires</li> <li>– Enquête par questionnaire auprès des conseillers scolaires de la majorité</li> <li>– Entrevues avec : PCH, partenaires fédéraux, CMEC, provinces et territoires, CLO, partenaires communautaires</li> <li>– Panel d'experts en enseignement de langue seconde</li> </ul>

<b>Cadre d'évaluation</b>		
<b>Questions</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Sources de données</b>
11. Dans quelle mesure l'interaction des programmes, volets, sous-volets, composantes et fonctions de soutien au sein des PALO a-t-elle contribué à un effet d'ensemble?	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Nombre, type et envergure des initiatives ou activités transversales</li> <li>– Incidence transversale d'activités menées ou soutenues dans le cadre d'un programme, volet, sous-volet, composante ou fonction de soutien particulier des PALO</li> <li>– Opinion des intervenants-clés</li> <li>– Opinion des bénéficiaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Dossiers administratifs : analyse des projets; analyse des résultats auprès d'un échantillon de projets</li> <li>– Enquête par questionnaire auprès des organismes bénéficiaires</li> <li>– Entrevues avec : PCH, partenaires fédéraux, CMEC, provinces et territoires, CLO, partenaires communautaires</li> <li>– Panel d'experts en développement communautaire des CLOSM</li> <li>– Panel d'experts en éducation des CLOSM</li> <li>– Panel d'experts en enseignement de langue seconde</li> </ul>
12. Les PALO ont-ils eu des impacts non prévus (positifs ou négatifs)?	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Preuves de résultats non prévus</li> <li>– Opinions des intervenants-clés</li> <li>– Opinions des bénéficiaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Dossiers administratifs : analyse des projets; analyse des résultats auprès d'un échantillon de projets</li> <li>– Entrevues avec : PCH, partenaires fédéraux, CMEC, provinces et territoires, CLO, partenaires communautaires</li> <li>– Revue des rapports et évaluations des PALO</li> <li>– Entrevues avec : PCH, partenaires fédéraux, CMEC, provinces et territoires, CLO, partenaires communautaires</li> <li>– Enquête par questionnaire auprès des organismes bénéficiaires</li> </ul>

<b>Cadre d'évaluation</b>		
<b>Questions</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Sources de données</b>
<b>Coûts / efficacité</b>		
13. Dans quelle mesure les mécanismes de financement et de gestion (ententes de contribution, accords de collaboration, subventions, protocoles, contrats, etc.) et les opérateurs des PALO ont-ils été adéquats et efficaces?	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Preuves de la prise en compte des préoccupations des bénéficiaires dans la mise en œuvre des PALO</li> <li>– Opinion des intervenants-clés</li> <li>– Opinion des bénéficiaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Dossiers administratifs : analyse de la reddition de comptes dans un échantillon de projets</li> <li>– Revue des rapports et évaluations des PALO</li> <li>– Entrevues avec : PCH, partenaires fédéraux, CMEC, provinces et territoires, CLO, partenaires communautaires</li> <li>– Enquête par questionnaire auprès des organismes bénéficiaires</li> </ul>
14. Y a-t-il une approche plus efficace pour atteindre les objectifs des PALO?	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Adéquation et faisabilité d'approches alternatives</li> <li>– Opinion des intervenants-clés</li> <li>– Opinion des bénéficiaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Revue des rapports et évaluations des PALO</li> <li>– Entrevues avec : PCH, partenaires fédéraux, CMEC, provinces et territoires, CLO, partenaires communautaires</li> <li>– Enquête par questionnaire auprès des organismes bénéficiaires</li> </ul>

<b>Annexe B Effectifs scolaires (minorité et langue seconde)</b>													
<b>Effectif scolaire total et des écoles de la minorité, Canada, provinces et territoires, 2003-2004 à 2005-2006</b>													
Région	Année	Effectifs scolaires						Indice de croissance (2003-2004 est l'année de référence)					
		Population scolaire totale			Système de la minorité			Population scolaire totale			Système de la minorité		
		total	prim.	sec.	total	prim.	sec.	total	prim.	sec.	total	prim.	sec.
CA	2003-04	5 012 364	2 679 517	2 312 972	251 808	148 579	102 365	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
	2004-05	4 975 512	2 622 675	2 335 623	250 021	145 749	104 272	0,99	0,98	1,01	0,99	0,98	1,02
	2005-06	4 934 004	2 574 540	2 359 465	248 603	142 865	105 738	0,98	0,96	1,02	0,99	0,96	1,03
NL	2003-04	81 545	39 003	41 479	210	136	74	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
	2004-05	79 503	37 944	41 559	193	118	75	0,97	0,97	1,00	0,92	0,87	1,01
	2005-06	76 827	36 986	39 841	203	134	69	0,94	0,95	0,96	0,97	0,99	0,93
PE	2003-04	22 239	10 270	11 969	724	415	309	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
	2004-05	22 393	10 297	12 264	673	388	285	1,01	1,00	1,02	0,93	0,93	0,92
	2005-06	21 948	9 793	12 155	697	419	278	0,99	0,95	1,02	0,96	1,01	0,90
NS	2003-04	148 207	73 518	73 821	4 153	2 608	1 543	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
	2004-05	145 044	71 299	72 942	4 118	2 553	1 565	0,98	0,97	0,99	0,99	0,98	1,01
	2005-06	138 295	67 305	70 990	4 151	2 541	1 610	0,93	0,92	0,96	1,00	0,97	1,04
NB	2003-04	118 869	59 595	59 254	35 070	17 372	17 678	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
	2004-05	117 145	58 037	59 108	34 326	16 885	17 441	0,99	0,97	1,00	0,98	0,97	0,99
	2005-06	114 820	56 425	58 395	33 409	16 438	16 971	0,97	0,95	0,99	0,95	0,95	0,96
QC	2003-04	983 766	604 699	379 067	108 160	65 116	43 044	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
	2004-05	972 021	583 394	388 627	107 742	63 036	44 706	0,99	0,96	1,03	1,00	0,97	1,04
	2005-06	957 697	562 777	394 920	106 394	60 643	45 751	0,97	0,93	1,04	0,98	0,93	1,06
ON	2003-04	2 129 742	1 131 374	987 772	90 138	54 243	35 124	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
	2004-05	2 123 904	1 113 723	1 000 425	89 159	53 648	35 511	1,00	0,98	1,01	0,99	0,99	1,01
	2005-06	2 118 544	1 100 823	1 017 721	89 406	53 262	36 144	0,99	0,97	1,03	0,99	0,98	1,03
MB	2003-04	188 498	96 721	90 369	5 242	3 024	2 147	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
	2004-05	184 352	93 241	89 750	5 130	2 998	2 132	0,98	0,96	0,99	0,98	0,99	0,99
	2005-06	182 371	91 579	90 792	5 152	2 982	2 170	0,97	0,95	1,00	0,98	0,99	1,01
SK	2003-04	177 375	87 882	87 908	1 060	625	435	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
	2004-05	174 423	85 392	87 395	1 054	674	380	0,98	0,97	0,99	0,99	1,08	0,87
	2005-06	172 705	84 436	88 269	1 124	695	429	0,97	0,96	1,00	1,06	1,11	0,99
AB	2003-04	549 533	276 839	272 582	3 619	2 490	1 129	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
	2004-05	550 983	276 253	274 597	3 871	2 667	1 204	1,00	1,00	1,01	1,07	1,07	1,07
	2005-06	551 740	276 651	275 089	4 138	2 849	1 289	1,00	1,00	1,01	1,14	1,14	1,14
BC	2003-04	587 990	286 751	297 016	3 147	2 331	816	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
	2004-05	581 324	280 548	297 098	3 455	2 552	903	0,99	0,98	1,00	1,10	1,09	1,11

## Annexe B Effectifs scolaires (minorité et langue seconde)

Effectif scolaire total et des écoles de la minorité, Canada, provinces et territoires, 2003-2004 à 2005-2006

Région	Année	Effectifs scolaires						Indice de croissance (2003-2004 est l'année de référence)					
		Population scolaire totale			Système de la minorité			Population scolaire totale			Système de la minorité		
		total	prim.	sec.	total	prim.	sec.	total	prim.	sec.	total	prim.	sec.
	2005-06	575 089	275 661	299 428	3 632	2 670	962	0,98	0,96	1,01	1,15	1,15	1,18
YT	2003-04	5 520	2 746	2 774	119	81	38	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
	2004-05	5 459	2 686	2 758	116	78	38	0,99	0,98	0,99	0,97	0,96	1,00
	2005-06	5 335	2 584	2 751	110	76	34	0,97	0,94	0,99	0,92	0,94	0,89
NT	2003-04	9 718	5 168	4 550	128	106	22	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
	2004-05	9 607	4 951	4 656	137	114	23	0,99	0,96	1,02	1,07	1,08	1,05
	2005-06	9 571	4 745	4 826	143	120	23	0,98	0,92	1,06	1,12	1,13	1,05
NU	2003-04	9 362	4 951	4 411	38	32	6	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
	2004-05	9 354	4 910	4 444	47	38	9	1,00	0,99	1,01	1,24	1,19	1,50
	2005-06	9 062	4 775	4 288	44	36	8	0,97	0,96	0,97	1,16	1,13	1,33
CA, moins QC	2003-04	4 028 598	2 074 818	1 933 905	143 648	83 463	59 321	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
	2004-05	4 003 491	2 039 281	1 946 996	142 279	82 713	59 566	0,99	0,98	1,01	0,99	0,99	1,00
	2005-06	3 976 307	2 011 763	1 964 545	142 209	82 222	59 987	0,99	0,97	1,02	0,99	0,99	1,01

Source : Équipe de recherche, Programmes d'appui aux langues officielles, Patrimoine canadien, tableau basé sur les données du Statistique Canada, 2008.

<b>Effectif scolaire totale et des programmes de langue seconde, Canada, provinces et territoires, 2003-2004 à 2005-2006</b>																
région	année	Effectifs scolaires						Indice de croissance (2003-2004 est l'année de référence)								
		L2 régulier			Immersion			Popul. scolaire totale			L2 régulier			Immersion		
		total	prim.	sec.	total	prim.	sec.	tot.	prim.	sec.	tot.	prim.	sec.	total	prim.	sec.
CA	2003-04	2 156 564	1 150 123	1 006 009	282 838	173 499	109 338	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
	2004-05	2 127 525	1 115 428	1 012 097	288 970	178 257	110 713	0,99	0,98	1,01	0,99	0,97	1,01	1,02	1,03	1,01
	2005-06	2 111 036	1 095 487	1 015 549	295 197	183 615	111 582	0,98	0,96	1,02	0,98	0,95	1,01	1,04	1,06	1,02
NL	2003-04	43 352	21 995	21 357	6 068	2 721	3 347	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
	2004-05	41 917	20 863	21 054	6 477	2 971	3 506	0,97	0,97	1,00	0,97	0,95	0,99	1,07	1,09	1,05
	2005-06	40 451	19 626	20 825	6 823	3 109	3 714	0,94	0,95	0,96	0,93	0,89	0,98	1,12	1,14	1,11
PE	2003-04	10 020	4 848	5 172	4 223	1 513	2 710	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
	2004-05	9 943	4 683	5 260	3 923	1 500	2 423	1,01	1,00	1,02	0,99	0,97	1,02	0,93	0,99	0,89
	2005-06	9 460	4 310	5 150	4 164	1 583	2 581	0,99	0,95	1,02	0,94	0,89	1,00	0,99	1,05	0,95
NS	2003-04	67 269	32 321	34 948	13 753	5 034	8 719	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
	2004-05	63 997	30 197	33 800	14 181	5 495	8 686	0,98	0,97	0,99	0,95	0,93	0,97	1,03	1,09	1,00
	2005-06	60 999	28 690	32 309	14 341	5 857	8 484	0,93	0,92	0,96	0,91	0,89	0,92	1,04	1,16	0,97
NB	2003-04	46 672	26 738	19 934	22 145	10 468	11 677	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
	2004-05	45 021	25 681	19 340	21 868	10 277	11 591	0,99	0,97	1,00	0,96	0,96	0,97	0,99	0,98	0,99
	2005-06	44 686	25 434	19 252	21 526	9 971	11 555	0,97	0,95	0,99	0,96	0,95	0,97	0,97	0,95	0,99
QC	2003-04	650 170	314 147	336 023	n.d.	n.d.	n.d.	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	n.d.	n.d.	n.d.
	2004-05	647 778	303 857	343 921	n.d.	n.d.	n.d.	0,99	0,96	1,03	1,00	0,97	1,02	n.d.	n.d.	n.d.
	2005-06	641 950	292 782	349 168	n.d.	n.d.	n.d.	0,97	0,93	1,04	0,99	0,93	1,04	n.d.	n.d.	n.d.
ON	2003-04	861 251	505 738	355 490	148 512	97 888	50 623	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
	2004-05	852 703	496 233	356 470	150 477	99 372	51 105	1,00	0,98	1,01	0,99	0,98	1,00	1,01	1,02	1,01
	2005-06	840 999	485 925	355 074	152 723	101 855	50 868	0,99	0,97	1,03	0,98	0,96	1,00	1,03	1,04	1,00
MB	2003-04	70 852	44 002	26 770	17 249	11 037	6 212	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
	2004-05	69 592	43 450	26 142	17 429	11 257	6 172	0,98	0,96	0,99	0,98	0,99	0,98	1,01	1,02	0,99
	2005-06	69 639	42 994	26 645	17 604	11 373	6 231	0,97	0,95	1,00	0,98	0,98	1,00	1,02	1,03	1,00
SK	2003-04	66 545	39 175	27 370	8 288	5 216	3 072	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
	2004-05	59 814	35 197	24 617	8 650	5 537	3 113	0,98	0,97	0,99	0,90	0,90	0,90	1,04	1,06	1,01
	2005-06	66 516	39 054	27 462	8 472	5 642	2 830	0,97	0,96	1,00	1,00	1,00	1,00	1,02	1,08	0,92
AB	2003-04	110 459	62 704	47 755	28 197	17 760	10 437	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
	2004-05	111 496	62 554	48 942	29 414	18 465	10 949	1,00	1,00	1,01	1,01	1,00	1,02	1,04	1,04	1,05
	2005-06	118 646	67 844	50 802	30 452	19 162	11 290	1,00	1,00	1,01	1,07	1,08	1,06	1,08	1,08	1,08
BC	2003-04	224 780	95 458	128 993	33 406	21 246	12 160	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
	2004-05	222 861	91 271	131 590	35 519	22 752	12 767	0,99	0,98	1,00	0,99	0,96	1,02	1,06	1,07	1,05
	2005-06	215 722	87 639	128 083	38 002	24 381	13 621	0,98	0,96	1,01	0,96	0,92	0,99	1,14	1,15	1,12

<b>Effectif scolaire totale et des programmes de langue seconde, Canada, provinces et territoires, 2003-2004 à 2005-2006</b>																
région	année	Effectifs scolaires						Indice de croissance (2003-2004 est l'année de référence)								
		L2 régulier			Immersion			Popul. scolaire totale			L2 régulier			Immersion		
		total	prim.	sec.	total	prim.	sec.	tot.	prim.	sec.	tot.	prim.	sec.	total	prim.	sec.
YT	2003-04	2 774	1 494	1 280	385	258	127	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
	2004-05	n.d.	n.d.	n.d.	410	277	133	0,99	0,98	0,99	n.d.	n.d.	n.d.	1,06	1,07	1,05
	2005-06	n.d.	n.d.	n.d.	444	301	143	0,97	0,94	0,99	n.d.	n.d.	n.d.	1,15	1,17	1,13
NT	2003-04	2 420	1 503	917	612	358	254	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
	2004-05	2 403	1 442	961	622	354	268	0,99	0,96	1,02	0,99	0,96	1,05	1,02	0,99	1,06
	2005-06	1 968	1 189	779	646	381	265	0,98	0,92	1,06	0,81	0,79	0,85	1,06	1,06	1,04
NU	2003-04	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	1,00	1,00	1,00	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
	2004-05	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	1,00	0,99	1,01	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
	2005-06	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	0,97	0,96	0,97	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
CA, moins QC	2003-04	1 506 394	835 976	669 986	282 838	173 499	109 338	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
	2004-05	1 479 747	811 571	668 176	288 970	178 257	110 713	0,99	0,98	1,01	0,98	0,97	1,00	1,02	1,03	1,01
	2005-06	2 156 564	1 150 123	1 006 009	295 197	183 615	111 582	0,99	0,97	1,02	0,98	0,96	0,99	1,04	1,06	1,02

Source : Équipe de recherche, Programmes d'appui aux langues officielles, Patrimoine canadien, tableau basé sur les données du Statistique Canada, 2008.

## **Annexe C Extrait de la *Loi sur les langues officielles* (Partie VII)**

### **Loi sur les langues officielles 1985, ch. 31 (4e suppl.)**

#### **PARTIE VII PROMOTION DU FRANÇAIS ET DE L'ANGLAIS**

##### Engagement

41. (1) Le gouvernement fédéral s'engage à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement, ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.

##### Obligations des institutions fédérales

(2) Il incombe aux institutions fédérales de veiller à ce que soient prises des mesures positives pour mettre en œuvre cet engagement. Il demeure entendu que cette mise en œuvre se fait dans le respect des champs de compétence et des pouvoirs des provinces.

##### Règlements

(3) Le gouverneur en conseil peut, par règlement visant les institutions fédérales autres que le Sénat, la Chambre des communes, la bibliothèque du Parlement, le bureau du conseiller sénatorial en éthique et le bureau du commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique, fixer les modalités d'exécution des obligations que la présente partie leur impose.

1985, ch. 31 (4e suppl.), art. 41; 2005, ch. 41, art. 1; 2006, ch. 9, art. 23.

##### Coordination

42. Le ministre du Patrimoine canadien, en consultation avec les autres ministres fédéraux, suscite et encourage la coordination de la mise en œuvre par les institutions fédérales de cet engagement.

L.R. (1985), ch. 31 (4e suppl.), art. 42; 1995, ch. 11, art. 27.

##### Mise en œuvre

43. (1) Le ministre du Patrimoine canadien prend les mesures qu'il estime indiquées pour favoriser la progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne et, notamment, toute mesure :

a) de nature à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement;

b) pour encourager et appuyer l'apprentissage du français et de l'anglais;

c) pour encourager le public à mieux accepter et apprécier le français et l'anglais;

d) pour encourager et aider les gouvernements provinciaux à favoriser le développement des minorités francophones et anglophones, et notamment à leur offrir des services provinciaux et municipaux en français et en anglais et à leur permettre de recevoir leur instruction dans leur propre langue;

e) pour encourager et aider ces gouvernements à donner à tous la possibilité d'apprendre le français et l'anglais;

f) pour encourager les entreprises, les organisations patronales et syndicales, les organismes bénévoles et autres à fournir leurs services en français et en anglais et à favoriser la reconnaissance et l'usage de ces deux langues, et pour collaborer avec eux à ces fins;

g) pour encourager et aider les organisations, associations ou autres organismes à refléter et promouvoir, au Canada et à l'étranger, le caractère bilingue du Canada;

h) sous réserve de l'aval du gouverneur en conseil, pour conclure avec des gouvernements étrangers des accords ou arrangements reconnaissant et renforçant l'identité bilingue du Canada.

#### Consultation

(2) Il prend les mesures qu'il juge aptes à assurer la consultation publique sur l'élaboration des principes d'application et la révision des programmes favorisant la progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.

L.R. (1985), ch. 31 (4e suppl.), art. 43; 1995, ch. 11, art. 28.

#### Rapport annuel

44. Dans les meilleurs délais après la fin de chaque exercice, le ministre du Patrimoine canadien dépose un rapport annuel au Parlement sur les questions relevant de sa mission en matière de langues officielles.

L.R. (1985), ch. 31 (4e suppl.), art. 44; 1995, ch. 11, art. 29.